

Diplôme de conservateur de bibliothèque
DCB 20

Mémoire d'étude / Janvier 2012

Histoire de la formation du bibliothécaire : du DTB à l'ENSB (1932-1963)

Audry Bettant

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférences - ENSSIB

Remerciements

Je remercie tout particulièrement Madame Raphaële Mouren qui a proposé ce sujet et m'a lancé dans cette plaisante étude en me donnant ses conseils et ses orientations.

Merci à tous ceux qui m'ont permis d'avoir accès aux archives que j'ai consultées : le personnel des Archives nationales, Madame Claudine Chevrel, conservateur en chef à la bibliothèque Forney et Monsieur Serge Sollogoub, archiviste de l'Institut catholique.

Merci à Benjamin, Mathilde et Pauline pour leurs corrections et leur amical soutien.

Résumé :

Entre l'apparition du DTB en 1932 et le décret créant l'ENSB en 1963, trente ans de débats acharnés sur la formation professionnelle prennent place. Les créations de diplômes (DSB, CAFB) d'écoles publique ou privées (INTD, écoles de bibliothécaires d'Henriot) sont le signe du dynamisme impressionnant d'une profession qui croit que la lecture publique est un vecteur indispensable du progrès et que le bibliothécaire est tout sauf un amateur.

Descripteurs :

Bibliothèques -- Histoire

Bibliothécaires -- France

Formation professionnelle

Abstract :

Between the creation of the "Diplôme technique de bibliothécaire" in 1932 and the decree creating the first national library school, fierce debates on professional training had been raging for thirty years. New diplomas and new schools showed how enterprising were the librarians who believed in the need of spreading reading in society and in the need of organising a technical training for their fellow librarians.

Keywords :

Libraries -- History

Librarians -- France

Occupational training



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1 : LA FIN DE L'ANCIEN REGIME (1932-1949)	13
La situation avant 1932	13
Le diplôme technique de bibliothécaire	14
<i>Création et nature de ce diplôme</i>	<i>14</i>
<i>L'examen</i>	<i>15</i>
<i>La préparation</i>	<i>18</i>
La volonté de changer la formation (1944-1950).....	23
<i>Un foisonnement d'idées et de projets</i>	<i>23</i>
<i>Louise-Noëlle Maclès et les débats d'après-guerre.....</i>	<i>26</i>
Conclusion	32
PARTIE 2 : LA REVOLUTION DES ANNEES 1950-1951	35
Le diplôme supérieur de bibliothécaire : l'héritier tant attendu du DTB	35
<i>Présentation générale de l'examen</i>	<i>35</i>
<i>Le DSB : un chantier perpétuel.....</i>	<i>41</i>
<i>Conclusion</i>	<i>45</i>
La création des sous-bibliothécaires.....	46
<i>Les épreuves.....</i>	<i>47</i>
<i>L'absence d'une véritable formation pour un personnel technique.....</i>	<i>48</i>
Le CAFB, enfin un diplôme pour les petites et moyennes bibliothèques	49
<i>Le Diplôme pratique de bibliothécaire (DPB) : un premier essai.....</i>	<i>49</i>
<i>Le CAFB</i>	<i>51</i>
L'Institut national des techniques documentaires	57
<i>Présentation et examens</i>	<i>57</i>
<i>Les cours.....</i>	<i>58</i>
Conclusion	62
PARTIE 3 : LES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET PRIVEES : UN PALLIATIF DES FORMATIONS OFFICIELLES.....	63
Les « petits cours » de l'ABF.....	63
<i>La mise en place.....</i>	<i>63</i>
<i>La formation en province.....</i>	<i>65</i>
Les écoles de bibliothécaires de Gabriel Henriot	67
<i>Un homme engagé</i>	<i>67</i>
<i>L'École municipale de bibliothécaire (1929-1935).....</i>	<i>68</i>
<i>L'École des bibliothécaires de l'Institut catholique</i>	<i>71</i>
CONCLUSION	75
<i>Le bibliothécaire est un vrai professionnel.....</i>	<i>75</i>
<i>L'École nationale supérieure des bibliothèques : héritière des formations précédentes</i>	<i>76</i>
SOURCES	79

<i>Documents conservés dans les archives</i>	79
<i>Publications en série</i>	80
BIBLIOGRAPHIE	81
<i>Monographies</i>	81
<i>Articles</i>	82
TABLE DES ANNEXES	85

Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires français
Arch. nat. : Archives nationales
ALA : American Library Association
BBF : Bulletin des bibliothèques de France
BCP : Bibliothèque centrale de prêt
BHVP : Bibliothèque historique de la Ville de Paris
BMC : Bibliothèque municipale classée
BN : Bibliothèque nationale
BU : Bibliothèque universitaire
CAFB : Certificat d'aptitudes aux fonctions de bibliothécaire
DBLP : Direction des bibliothèques et de la lecture publique
DPB : Diplôme pratique de bibliothécaire
DSB : Diplôme supérieur de bibliothécaire
DTB : Diplôme technique de bibliothécaire
ENSB : École nationale supérieure des bibliothécaires
FID : Fédération internationale de documentalistes
IGB : Inspection générale des bibliothèques
INTD : Institut national des techniques documentaires
JO : Journal officiel
UFOD : Union française des organismes documentaires

Introduction

Il est naturel pour celui qui étudie une période de lui trouver une importance particulière dans l'évolution des institutions et des idées. Ainsi à celui qui étudie la formation des bibliothécaires, chaque période semblera primordiale. Pourtant les décennies 1930, 1940 et 1950 qui seront ici survolées semblent objectivement être les décennies les plus déterminantes dans l'évolution de la formation des bibliothécaires. Ces trente années offrent une grande richesse de réflexions et de projets pour l'amélioration de la préparation aux carrières des bibliothèques. Une génération de bibliothécaires désireux de faire progresser la lecture publique et d'ouvrir les bibliothèques à d'autres publics que les érudits est arrivée à maturité pour se plonger dans le débat. L'apparition de l'Association pour la défense de la lecture publique en 1936, les créations d'écoles de bibliothécaires parallèlement aux formations de l'État, notamment celle de Gabriel Henriot¹ à la bibliothèque Forney puis à l'Institut catholique, les débats à l'ABF sur le métier de bibliothécaire, donnent à cette période une coloration toute particulière et la rendent passionnante à étudier.

Peu de points communs entre 1932, date du début de notre étude, et le début des années 1960, auquel elle aboutit. Jusque dans les années 1930, la formation resta celle dont les fondements avaient été posés au cours du XIX^e siècle, fondements reposant sur l'École des Chartes. Durant ce siècle, l'évolution fut loin d'avoir été nulle et la création de bibliothécaires, chargés de conserver les immenses fonds confisqués par les révolutionnaires et souvent empilés dans les bibliothèques municipales, fut déjà un grand pas en avant². Nous arrivons dans les années 1960 à l'apparition de l'École Nationale Supérieure des Bibliothécaires qui existe toujours aujourd'hui. Entre ces deux décennies, les années 1940 et 1950 furent celles d'une intense discussion dans le milieu professionnel. 1950 et 1951 restent deux années charnières avec la refonte de la formation, l'apparition du Diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB), l'apparition du Certificat d'aptitudes aux fonctions de bibliothécaires (CAFB), la création de l'Institut national des techniques documentaires (INTD).

Durant cette période d'essai, qui semble comme une phase de turbulences entre deux périodes plutôt stables (celle du quasi-monopole de l'École des Chartes et celle de l'École des bibliothèques), les appels à la création d'une école spécialement dédiée à la formation des bibliothécaires furent nombreux. En octobre 1931, Jean Gérard, membre de la Commission française de coopération intellectuelle, écrivit à M. Boutillier du Rétail, de l'Office national du Commerce extérieur, pour lui remettre les statuts définitifs de l'Union française des organismes documentaires (UFOD). Il posa alors quatre questions sur l'avenir des structures de la documentation en évoquant le projet d'un inventaire des organismes français de documentation, le projet d'un répertoire des publications administratives françaises, enfin le projet d'une coordination des dépôts de documents (bibliothèques). Mais la proposition qui est pour notre sujet la plus intéressante est la troisième proposition : « La création d'une école française de bibliothécaires et de techniciens de la documentation »³. L'UFOD demanda donc à

¹ Gabriel Henriot (1880-1965), archiviste-paléographe, historien et critique d'art, il fut conservateur de la bibliothèque Forney et président de l'ABF. Il travailla beaucoup à la formation des bibliothécaires.

² Cf. VERZEGNASSI, Caroline. *Histoire de la formation du bibliothécaire : La chaire de bibliographie à l'École des Chartes, 1821-1932*. 2010, 95 p. Mémoire : DCB : ENSSIB : janvier 2011.

³ Arch. nat., 1989 01 12, art. 1.

M. Boutillier son avis et ses suggestions quant à ses propositions. Cette proposition qui mit trente ans à se concrétiser montre bien que la fondation d'une véritable école nationale était désirée par la profession. Les regards sur cette absence d'école étaient différents, certains préféraient rester neutres, comme Elena Pinto Vecchi qui écrivit en 1933, soit un an après la création du diplôme technique de bibliothécaire (DTB) :

Il n'y a pas en France d'École nationale des bibliothécaires à proprement parler. Toutefois, à l'École des Chartes, de réputation mondiale, on donne depuis la deuxième moitié du siècle dernier, et parmi d'autres enseignements déjà très nombreux, des cours préparant spécialement à la théorie et à la pratique des bibliothèques⁴.

D'autres regards étaient beaucoup plus cassants et pourtant bien représentatifs de ce que pensait une large frange des bibliothécaires. Ainsi Jacques de Dampierre⁵ qui, dans un magistral manifeste intitulé « La documentation, base de tout redressement français », daté de 1944, exposa son dépit face au retard de la France dans le domaine de la documentation et des bibliothèques par rapport à l'étranger :

La formation professionnelle des bibliothécaires en France ne comporte ni grande école de l'État, ni unité de doctrine, ni garantie d'un statut assurant l'avenir de ses aspirants. L'École nationale des Chartes donne bien à ses promotions (de 15 à 20 élèves au maximum) un petit enseignement théorique de bibliographie, bibliologie et bibliothéconomie. Un Diplôme technique de bibliothécaire non moins théorique a bien été depuis quelques années organisé, avec son concours et celui de la Bibliothèque nationale, pour un public plus large de candidats. Mais rien de tout cela n'est de loin suffisant comme base d'une profession qui reste à organiser entièrement, en s'inspirant à la fois de considérations techniques et pratiques, de l'intérêt supérieur du pays et de l'avance prise à l'étranger⁶.

La clarté et la virulence du jugement devant le « petit enseignement théorique » de l'École des Chartes et le diplôme théorique qui, semble-t-il, ne résout rien, n'était pas limité à quelques personnes. L'École des Chartes conservait des défenseurs acharnés et les écarts de pensée étaient grands entre un Gabriel Henriot qui écrivait que l'École des Chartes n'était pas une école professionnelle de bibliothécaire mais avant tout un institut d'histoire du Moyen Age, et le fameux Hurepoix qui écrivait au contraire qu'elle était indispensable aux bibliothécaires : « Voilà l'*alma mater* de tout archiviste, de tout bibliothécaire. Elle seule peut former des cadres et elle y pourvoit. Hors de l'École point de salut⁷. »

Toutefois, quelques noms reviennent souvent et reviendront souvent dans cette étude, notamment celui de Louise-Noëlle Malclès⁸, véritable passionaria de la modernisation de l'enseignement bibliothéconomique, professeur de référence de bibliographie pour toute une génération de bibliothécaires. Le retour de M^{elle} Malclès d'un voyage en Allemagne en 1936 est raconté par un rapport de conférence tout à fait spectaculaire :

M^{elle} Malclès après une visite à Berlin au cours de laquelle elle avait étudié les méthodes de travail des bibliothécaires allemands revint à la Sorbonne et y donna

⁴ Elena Pinto Vecchi, « L'éducation professionnelle des bibliothécaires » In *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 54, 1933, p. 51.

⁵ Jacques de Dampierre (1874-1947), archiviste-paléographe, conseiller général du Maine-et-Loire, Directeur de l'Annuaire général de la France et de l'Étranger.

⁶ Arch. nat., F 17 17973.

⁷ Hurepoix, « Un beau métier qu'on apprend plus », dans *Revue des Bibliothèques*, n°1, janvier 1930, p. [122].

⁸ Louise-Noëlle Macles (1899-1977), conservateur à la Bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), professeur de bibliographie de la préparation au DSB puis à l'ENSB (1964-65), auteur de manuels de bibliographie.

une mémorable conférence. Une foule de bibliothécaires s’y pressa, désireuse de connaître les nouveautés et les progrès bibliographiques. La conférence porta sur les méthodes du catalogue collectif allemand. Les jeunes stagiaires comme les inspecteurs généraux et l’administrateur général de la Bibliothèque nationale se pressèrent pour entendre l’exposé d’un immense progrès bibliographique. [...] Les bibliothécaires, enthousiastes et désireux de cette renaissance technique, réclament en France une restauration de la profession de bibliothécaire, de telle sorte qu’ils puissent vivre décemment de leur traitement, [...] Il faut aussi n’ouvrir l’entrée à ce corps de bibliothécaires qu’à des candidats décidés à s’y consacrer corps et âme et exiger d’eux une année entière d’études préparatoires⁹.

Dans une ambiance et un enthousiasme dignes de l’Assemblée Constituante de 1789 est encore mentionné le besoin d’une formation des bibliothécaires, ardemment demandée par la profession. Les transformations opérées sont de différents types entre 1930 et 1960, ce qui rend l’évolution plus complexe, j’en indiquerai quatre :

- Le passage d’un enseignement aux mains de l’École des Chartes à un enseignement supervisé par l’administration générale de la BN et la Direction des bibliothèques. Ce détachement de la tutelle de l’École des Chartes demandé régulièrement par nombre de bibliothécaires, même chartistes, fut un facteur déterminant de la modernisation de la formation.
- Lié au précédent changement, le passage d’un enseignement ne s’intéressant quasiment qu’aux bibliothèques patrimoniales à un enseignement élargi à de nouveaux types de bibliothèques. Les bibliothèques pour enfants, les bibliothèques d’entreprises et les bibliothèques d’hôpitaux entrèrent peu à peu dans les programmes. La lecture publique acquérait ses lettres de noblesse, à la demande des disciples d’Eugène Morel.
- Le passage d’une formation presque uniquement parisienne à une formation sur tout le territoire. Jusqu’à la fin des années 1950 pour les bibliothécaires, il n’est pas de salut hors de Paris. La formation parisienne et les stages en Sorbonne ou à la BN étaient indispensables pour réussir, et ce d’autant plus que les établissements de province ne voulaient pas s’occuper de la formation hormis quelques exceptions (La BM de Tours par exemple).
- Le passage d’une formation simplement réservée aux bibliothécaires de catégorie supérieure, à une formation s’occupant aussi des personnels moins diplômés. L’apparition du CAFB montre bien qu’il n’était plus tolérable de laisser les petites et moyennes bibliothèques aux mains de personnels formés sur le tas et sans qualification. Un élargissement des formations aux métiers des bibliothèques se fit jour.

De nombreux paramètres évoluèrent donc dans la formation du bibliothécaire : la tutelle change, le contenu de l’enseignement se renouvelle, la géographie et les destinataires s’élargissent. Ces changements bien réels sont toutefois à relativiser par le nombre de personnes qu’ils touchent. Jusque dans les années 1960, les formations, données dans des locaux empruntés, non prévus à cet effet, ne touchent qu’un tout petit nombre de personnes. Quelques dizaines de lauréats par an, autant dire une formation de l’ordre du confidentiel. Nous ne pouvons toutefois pas qualifier ces remous d’une tempête dans un verre d’eau, parce que l’évolution des bibliothécaires traduit et rejoint une évolution plus large qui est celle de la démocratisation de l’accès au savoir qui n’est ainsi plus réservé aux seuls érudits.

⁹ Arch. nat., F 17 17960.

Quelques-uns se sont déjà intéressés à la formation des bibliothécaires, notamment Richard Kent Gardner dans un travail universitaire, Noé Richter, ou, plus partiellement, Henri Comte¹⁰. J'ai tenté, autant que faire se peut, d'aller chercher les informations dans les documents d'archives dont certains n'avaient jamais été exploités et dans les bulletins et périodiques contemporains de mon sujet. Il faut bien avouer que la formation des nouvelles recrues n'intéressait que modérément certains bulletins. Ainsi le bulletin de l'ABF ne comporte que très peu d'informations sur la formation des bibliothécaires et la fondation de l'ENSB. Seuls sont mentionnés les sujets des concours et examens. Les rapports annuels des préparations et des diplômes ont été quant à eux très importants pour connaître les questionnements et les solutions apportées par les formateurs. Nous avons pris le parti, pour la clarté de la lecture, de reproduire dans notre texte les tableaux des sujets ou des enseignements. L'intérêt d'un tel travail est aussi de voir comment, à travers la chronologie de la modification des formations et des examens, les débats ont permis de faire avancer cette formation, débats que même la seconde guerre mondiale n'a pas fait taire.

Le DTB, tellement critiqué mais ayant toutefois résisté pendant dix-huit ans, sera la base de notre étude. Cette première partie sera consacrée aux débats particulièrement houleux de la fin des années 1940. Dans une deuxième partie, qui sera le cœur de notre travail, nous évoquerons les « révolutions » des années 1950, avec le DSB, le CAFB et l'apparition des documentalistes professionnels. Toutes ces créations sont le fruit des débats des décennies précédentes et surtout du renouveau demandé après-guerre. Nous terminerons par l'évocation des formations autres que celles mises en place à la demande de l'État, c'est-à-dire sur l'initiative de personnes privées ou d'associations. L'école américaine, rue de l'Élysée, pionnière dans le domaine et très importante ne fait pas partie de la période que nous considérons puisqu'elle ferme en 1929, mais nous verrons combien elle sert de référence à Gabriel Henriot pour la formation de bibliothécaires qu'il organisa d'abord à la bibliothèque Forney puis à l'Institut catholique. Nous évoquerons aussi les formations de l'ABF. Ces diverses formations furent vraiment capitales pour la profession, leur réputation et la qualité de leur enseignement les a fait considérer souvent comme les égales de la formation officielle et parfois même comme supérieures¹¹. Leur existence, preuve que les professionnels étaient prêts à réagir avec dynamisme devant l'inertie du ministère, montre bien que la formation des bibliothécaires doit beaucoup aux bibliothécaires eux-mêmes qui ont su la prendre en main.

¹⁰ Richard Kent Gardner, *Education for librarianship, an historical survey* School of Library Science, Case Western University, juin 1968. Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Presses de l'ENSB, 1977, p. 341-381 (ce chapitre est consacré à la formation).

¹¹ Cf. *infra*, p. 74.

Partie 1 : La fin de l'ancien régime (1932-1949)

LA SITUATION AVANT 1932

Jusqu'à une date avancée du XX^e siècle, l'École des Chartes exerça un monopole incontestable sur la formation des bibliothécaires. Ce monopole incontestable fut également incontesté jusqu'au début du XX^e siècle. Ensuite, avec la génération d'Eugène Morel et d'Ernest Coyecque, la perception de la mission des bibliothèques changea et la lecture publique est de plus en plus valorisée. Nous parlons des bibliothécaires de catégorie supérieure, ceux qui travaillent dans les grandes bibliothèques parisiennes ou dans les bibliothèques des grandes villes conservant des fonds anciens souvent considérables. Pour ceux qui travaillaient dans les bibliothèques des moyennes et petites villes, la formation ne se faisait guère que « sur le tas ». De nombreux agents des bibliothèques n'étaient pas formés, et étaient payés par les mairies en conséquence¹².

L'enseignement de disciplines préparant à travailler dans les bibliothèques fut mis au point lors de la réorganisation de l'enseignement à l'École des Chartes en 1846. On trouvait alors dans les cours de deuxième année des séances d'apprentissage de la rédaction de catalogues et de la classification des livres d'une grande bibliothèque. Si les cours étaient plus tournés vers l'archivistique et le déchiffrement des anciennes écritures, certaines matières préparaient donc assez tôt à exercer la profession de bibliothécaire. L'ordonnance du roi Louis-Philippe du 31 décembre 1846 stipula qu'une part des emplois dans les bibliothèques publiques était de droit réservé aux élèves sortis de l'École des Chartes¹³. La distinction entre les archives et les bibliothèques se fit lors de la création d'une chaire de « Bibliographie et classement des bibliothèques » en 1869 avec comme professeur Anatole de Montaiglon. Dix ans plus tard, en 1879, nous arrivons à la création du premier diplôme officiel de bibliothécaire avec l'institution du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) réformé en 1893. Trois arrêtés du ministère de l'Instruction Publique du 23 août 1879, relatifs à l'organisation de l'université française, mirent en place ce qui constitua le premier examen professionnel pour le personnel des bibliothèques¹⁴. Ce diplôme exigé pour le recrutement des bibliothécaires et sous-bibliothécaires était obtenu après une épreuve de composition française et des épreuves techniques. Les candidats devaient posséder le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils devaient de plus avoir effectué un stage ou travaillé dans une bibliothèque, durant un an ou six mois selon le degré de diplôme. Ce système vécut près de cinquante ans. Les bibliothécaires étaient

¹² Cf. Gabriel Henriot, *La bibliothèque pour tous, trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques*, Paris : Bibliothèque Forney, 1931, p. 5 : « Dans toutes les bibliothèques municipales de France, la nomination du bibliothécaire appartient au maire de la commune, sauf quelques réserves dans les municipales classées ; ainsi se sont perpétués, malgré des plaintes nombreuses, les errements qui faisaient occuper les emplois de bibliothécaires, au hasard de la faveur ou de la politique et sans préparation technique. » Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, Paris : Durassié, 1943, p. 126 : « Si le bibliothécaire n'est pas à la hauteur de sa tâche, la bibliothèque ne rend pas les services qu'on peut en attendre. C'est ce qui se produit en France dans nombre de bibliothèques publiques. Ce n'est pas le seul fonctionnaire qui est le seul responsable. Mal préparé à son emploi, considéré comme un amateur, peu rémunéré, n'ayant à sa disposition que des ressources insignifiantes pour faire vivre sa bibliothèque, il est souvent nommé au hasard des recommandations et des camaraderies. »

¹³ Coralie Verzeznassi, *op. cit.*, p. 18.

¹⁴ Attention à ne pas confondre ce CAFB de 1879 avec celui de 1951 qui reprit le même nom mais sans viser aux mêmes objectifs.

donc recrutés sur titre après une expérience professionnelle faible. En 1897, le CAFB, qui ne s'adressait jusque-là qu'aux bibliothèques universitaires, fut étendu aux bibliothèques municipales classées. À l'École des Chartes, Charles Mortet fut le grand professeur du cours de « Bibliographie et service des bibliothèques »¹⁵. Son cours, voulu comme une préparation technique et pratique au métier de bibliothécaire, était divisé en trois axes :

- Histoire du livre
- Bibliographie
- Service des bibliothèques

Ces axes du cours de Charles Mortet restèrent ceux du programme du DTB en 1932¹⁶, comme nous le verrons plus précisément ci-après. Petit à petit, l'École des Chartes accorda une place de plus en plus importante aux bibliothèques, professionnalisant progressivement son enseignement. La mise en place des CAFB pour les bibliothèques universitaires et les bibliothèques de lecture publique, constituait déjà un socle solide sur lequel les évolutions, trop lentes certes pour les générations d'après la première guerre mondiale, allaient pouvoir se faire.

LE DIPLOME TECHNIQUE DE BIBLIOTHECAIRE

Création et nature de ce diplôme

Le diplôme technique de bibliothécaire fut créé par l'arrêté du 22 février 1932. Ce diplôme, obtenu à la suite d'un examen et non d'un concours, fut institué pour reconnaître, indépendamment de toute autre connaissance, les connaissances techniques nécessaires à l'exercice de la fonction de bibliothécaire. Nous avons là la prise en compte d'une donnée qui ne sera plus remise en cause par la suite, à savoir la nécessité pour être bibliothécaire d'une formation technique. Il ne suffit pas d'être érudit pour trouver un poste dans les bibliothèques, il faut aussi une connaissance de leur mode de fonctionnement et des avancées dans le domaine de la description, du classement et du catalogage des ouvrages. Il faut aussi avoir une idée des aménagements nécessaires au fonctionnement des établissements. Le mot « technique » de l'intitulé du diplôme est donc très important. Toutefois, si ce diplôme était nécessaire pour postuler aux emplois supérieurs des bibliothèques, son obtention ne donnait pas ipso facto le droit d'y exercer un emploi. Il procurait un titre qui permettait, quand il s'ajoutait à certains autres titres, d'être candidat à diverses fonctions publiques de bibliothécaire mais ne donnait pas le

¹⁵ Voici ce qu'en dit Gabriel Henriot en 1943 : « Charles Mortet, qui enseignait la bibliothéconomie à l'École des Chartes remarquait cependant que la multiplicité et la diversité des bibliothèques publiques nécessitent une autre formation du personnel. Il ne suffit plus seulement, disait-il, de donner satisfaction à l'élite des lecteurs en cataloguant, avec une science consommée, les manuscrits, les incunables et les autres raretés bibliographiques ; mais il importe aussi d'attirer le grand public et de l'intéresser à la lecture par des catalogues d'une consultation pratique, par des aménagements matériels accélérant les services, par des acquisitions de livres modernes et de périodiques répondant aux besoins immédiats du temps présent. » in Gabriel Henriot, *Des livres pour tous*, Paris : Durassié, 1943, p.130.

¹⁶ Coralie Verzeznassi, *op. cit.*, p. 63. Prenant toujours l'exemple de Charles Mortet, Gabriel Henriot dit : « C'était reconnaître à côté des connaissances théoriques, l'utilité d'un enseignement pratique, indispensable dans le métier de bibliothécaire ; et cette idée se faisait jour, dès lors, dans la plupart des nations civilisées, où l'on vit s'ouvrir des écoles de bibliothécaires, dont les élèves étudiaient :

- Les documents dont ils étaient appelés à se servir : manuscrits anciens ou modernes ; livres et imprimés...
- La façon de se procurer ces documents, de les entrer, de les classer, de la cataloguer...
- Les règles techniques qui président à l'aménagement des bibliothèques et à la conservation...

Cf. Gabriel Henriot, *op. cit.*, p. 131.

droit d'être pourvu obligatoirement d'un poste par l'État. Il était déterminant pour exercer dans les bibliothèques nationales de Paris (BN, Bibliothèque de l'Arsenal, Bibliothèque Mazarine...), les bibliothèques municipales classées, les bibliothèques universitaires, les bibliothèques de ministères et d'institutions publiques¹⁷. Pour être inscrit sur les listes d'aptitude à exercer la fonction de bibliothécaire, le candidat devait justifier non seulement du DTB mais aussi d'autres titres, il devait être :

- archiviste-paléographe
- agrégé de l'enseignement secondaire
- ancien membre de l'École française de Rome ou d'Athènes
- licencié ès lettres ou ès sciences
- diplômé de l'École des Langues Orientales
- diplômé de l'École Pratique des Hautes Études
- docteur en droit, en médecine ou en pharmacie.

Quand il y avait une vacance de poste, le ministre communiquait la liste d'aptitude au maire qui choisissait trois noms parmi lesquels le ministre choisissait celui qui serait accepté pour prendre le poste. La situation était la même pour les universités si ce n'est que le ministre choisissait directement sur la liste.

L'examen

Généralités

Les conditions pour pouvoir passer le DTB n'étaient pas très lourdes, il fallait être pourvu du baccalauréat ou du brevet supérieur. Pour acquérir les titres demandés en sus du DTB et pouvoir ainsi postuler à un emploi de bibliothécaire, la majorité des candidats suivait, en même temps que la préparation au DTB, les cours de licence à l'université. Les candidats devaient en outre effectuer un stage de trois mois (deux pour les chartistes) dans une des quarante bibliothèques proposées¹⁸. Le stage pouvait être fait dans plusieurs bibliothèques par périodes non inférieures à un mois.

L'examen était organisé durant la deuxième semaine de novembre, dans la bibliothèque de la Sorbonne pour l'écrit et à l'École des Chartes pour l'oral, devant un jury dont les membres de droit étaient :

- les inspecteurs généraux des bibliothèques
- l'administrateur général de la Bibliothèque nationale
- le directeur de l'École des Chartes.

¹⁷ Pour les chartistes, les bibliothèques d'État (Nationale ou grandes bibliothèques parisiennes) ne demandaient pas le DTB, contrairement aux BU ou BM classées.

¹⁸ Les bibliothèques étaient les suivantes : Paris (BN, Institut, Université, Conservatoire des Arts et Métiers, École des Langues Orientales, Museum), Lyon (BM, BU), Aix (BM, BU), Alger (BN, BU), Avignon (BM), Besançon (BM, BU), Bordeaux (BM, BU), Caen (BM), Châlons-sur-Marne (BM), Clermont-Ferrand (BU), Dijon (BM, BU), Grenoble (BM), Hanoi (Bibliothèque du Gouvernement), La Havre (BM), Lille (BU), Marseille (BM), Montpellier (BM, BU), Nancy (BU), Nantes (BM), Poitiers (BM), Reims (BM), Rennes (BM, BU), Rouen (BM), Strasbourg (BN, BU), Toulouse (BM, BU), Tours (BM), Versailles (BM).

Les épreuves étaient divisées en épreuves écrites, pratiques et orales dont voici la répartition. Notons que malgré les changements de diplôme, ce canevas resta longtemps le même.

Épreuves écrites	Technique et histoire du livre	20 points
	Répertoires bibliographiques et ouvrages de documentation	20 points
	Administration des bibliothèques	20 points
Épreuves pratiques	Rédaction des cartes de catalogues, par noms d'auteurs et par matières, d'ouvrages en latin et langues modernes	40 points
Épreuves orales	Interrogation sur les trois matières des épreuves écrites	20 points par interrogation

Exemples de sujets

Pour avoir une idée précise des types de sujets donnés, nous donnons ici les sujets des sessions de trois années : 1939, 1945 et enfin 1947. En 1939, les sujets du DTB furent les suivants :

- **Histoire du livre** : Le livre français de 1850 à 1900.
- **Bibliographie** : Les répertoires pouvant servir à une bibliothèque municipale pour l'accroissement de ses collections en histoire locale et en géologie régionale.
- **Administration** : Échange des doubles entre bibliothèques.

Les épreuves pratiques de rédaction de cartes de catalogues suivaient les épreuves écrites. Pour cinquante inscrits cette année-là, trente-trois furent admissibles et vingt-sept admis.

En 1945, les chiffres restaient semblables puisque cinquante candidats étaient également inscrits. Les questions posées cette année furent :

- **Histoire du livre** : Choisir pour chacun des siècles du XVI^e au XIX^e siècle un livre imprimé représentatif de son époque. Justifier.
- **Bibliographie** : Indications bibliographiques à donner à un lecteur cherchant un mot de patois, une fleur, la jurisprudence sur la mitoyenneté.
- **Administration** : Bibliothécaire d'une bibliothèque universitaire sinistrée de 500 000 ouvrages, quelles sont vos exigences envers l'architecte pour construire de nouveaux magasins ?

Trente-quatre candidats furent déclarés admissibles et vingt-huit furent admis après l'oral.

En 1947, les sujets des épreuves écrites étaient les suivants :

- **Histoire du livre** : Définir les caractères généraux et l'évolution des incunables imprimés à Paris et en province.

- **Bibliographie** : À quels ouvrages auriez-vous recours pour organiser deux expositions, une sur les acquisitions territoriales de la France aux traités de Westphalie, en 1648 ; une sur la rose ?
- **Administration** : La salle de lecture d'une grande bibliothèque universitaire ou municipale, à votre choix. Étudier uniquement l'emplacement, le plan, l'aménagement et le mobilier.

Ces sujets, tout à fait classiques du DTB, firent l'objet d'une contestation pour cette année 1947. Une fronde des candidats, encouragée par des directeurs de stage, s'éleva contre les sujets trop spécialisés de bibliographie. Les débats en effet ne manquèrent pas à propos des sujets donnés aux candidats, jugés de moins en moins adaptés à la modernité. La question sur les acquisitions de la France aux traités de Westphalie était en effet une question digne d'une épreuve de géographie historique au concours d'entrée de l'École des Chartes. S'ensuivit une querelle entre le directeur de l'École et les directeurs de stage qui critiquèrent l'aspect trop spécialisé de la question et la fermeture à un domaine exclusivement historique. Des demandes d'annulation de l'épreuve furent faites ; en vain. Le président du jury, M. Masson¹⁹, reconnut que dorénavant, tenant compte d'un stage plus court, il faudrait s'orienter vers des questions faisant appel à la bibliographie générale. À ces critiques, ou « émotions », comme le dit le rapport, le directeur de l'École des Chartes fit observer que « l'orientation donnée aux stages n'a pas modifié le programme de l'examen et que les conférences de l'École, qui constituent la préparation officielle au DTB ont comporté les mêmes développements que de coutume sur les bibliographies spéciales.²⁰ » Nous avons là une démonstration très claire du décalage existant entre la formation que souhaitent les directeurs de stage qui sont sur le terrain de la lecture publique, et les tenants de la formation chartiste traditionnelle.

Les candidats : un public féminin et littéraire

À l'examen de 1947, quarante-trois candidats furent reçus sur cent-six, ce qui est sensiblement supérieur au nombre habituel de lauréats des années précédentes qui était d'environ trente. Le rapport s'inquiéta de la forte proportion de candidatures féminines par rapport aux candidatures masculines (quatre-vingt-huit femmes et dix-huit hommes). Pour ce qui est de l'admission, la proportion était encore plus déséquilibrée (trente-huit femmes sur un total de quarante-trois reçus) et les hommes étaient souvent dans les derniers reçus... Alors que certains proposaient une double admissibilité, c'est-à-dire de n'admettre aux épreuves pratiques que les candidats ayant eu la moyenne aux épreuves écrites, le jury refusa tout net, arguant que ce serait le moyen d'exclure tous les hommes, dont pas un n'avait eu la moyenne aux épreuves écrites. Beaucoup étaient admissibles grâce aux épreuves de rédaction de fiches de catalogues. Le rapport en conclut que les épreuves faisant appel à la mémoire bénéficiaient aux femmes tandis que les épreuves pratiques étaient plus favorables aux hommes. Une autre proposition fut faite : Comme la gent masculine réussissait moins bien dans les épreuves où la mémoire jouait un rôle et mieux dans les épreuves pratiques (rédaction de fiches), une épreuve de rédaction pourrait être organisée sous la forme d'un dossier. Les candidats auraient alors les sources dont ils avaient besoin sous la main et ne seraient pas obligés de faire appel à

¹⁹ André Masson (1900-1986), archiviste-paléographe (1922), conservateur des archives et des bibliothèques d'Indochine puis conservateur de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

²⁰ Arch. nat., F 17 17961.

leur mémoire le jour de l'examen ; ce serait une épreuve où « la mémoire ne jouerait pas de rôle »²¹. Ces propositions ne furent jamais adoptées.

Pour la dernière session du DTB, en 1949, sur les vingt-et-un candidats reçus, parmi lesquels quatre chartistes, ce qui relativise l'importance des chartistes dans l'examen, on ne compta qu'un seul lauréat titulaire uniquement du baccalauréat. Douze autres lauréats possédaient une licence ès lettres. Nous comptons alors deux hommes sur le total et deux licenciés ès sciences. Les rapports de ces années du DTB revinrent souvent sur ces deux caractéristiques de l'examen : un déséquilibre en faveur des femmes, ce qui reste une constante dans les métiers des bibliothèques ; et une orientation nettement historique et littéraire, que la préparation à l'École des Chartes expliquait en partie.

D'autre part, nous voyons que le DTB avait beau être ouvert aux bacheliers, dans les faits, ceux-ci ne représentaient qu'un minime pourcentage d'admis. Les sujets faisaient appel aux disciplines traditionnelles mais essayaient aussi de faire réfléchir les candidats sur des questions en débat, notamment à l'épreuve d'administration de 1949 où nous voyons que les candidats durent exposer leurs réflexions sur l'accès libre :

- **Histoire du livre** : Quelles innovations les Estienne et les Didot ont-ils apporté dans l'art et la technique du livre ?
- **Bibliographie** : Comment orienteriez-vous un lecteur qui cherche des informations sur :
 - La culture et le rôle du riz dans le monde
 - La vie et l'œuvre d'Alphonse de Lamartine
 - La vie et l'œuvre d'Ambroise Paré ?
- **Administration** : L'accès direct du public aux rayons (convenances, inconvénients, avantages, modalités.)

Malgré ses faiblesses, le DTB n'avait pas démérité et montra par l'évolution de ses sujets (en bibliographie ou en administration) qu'il cherchait à être plus adapté à la modernité. La préparation à ce diplôme expliquait la nature des examens.

La préparation

Le programme de l'examen restait centré sur l'histoire des livres, leurs caractéristiques et leur classement. Nous trouvons cependant quelques bribes de programme concernant le personnel mais quasiment rien sur les publics et le lecteur²². Pour répondre à ce programme, la seule préparation envisagée en 1932 était les cours de l'École des Chartes.

Les cours et conférences de l'École des Chartes

L'École de Chartes dispensait des enseignements hebdomadaires de novembre à juin. Ces enseignements n'étaient pas réservés aux chartistes mais ouverts à toute personne recevant une carte d'auditeur libre. Les cours comportaient un enseignement fondamental :

²¹ Arch. nat., F. 17 17961.

²² Les détails du programme sont dans l'annexe 2.

- Technique et histoire du livre manuscrit et imprimé
- Bibliographie générale, historique et littéraire

Camille Couderc, conservateur à la BN, fut le premier professeur à assurer les cours de technique et histoire du livre en vue de la préparation au diplôme technique de bibliothécaire. Il fut suivi par Charles Samaran, professeur à l'École des Chartes, qui s'occupa de ces cours pendant la seconde guerre mondiale, puis par Pierre Marot. L'autre partie de la préparation était constituée d'un ensemble de conférences spécialisées assurées par des intervenants extérieurs à l'École des Chartes, qui venaient généralement le lundi en fin d'après-midi. Charles Samaran semblait très satisfait de cette formule et exprima son contentement dans sa leçon d'ouverture du cours de bibliographie et d'archives de l'histoire de France, à la rentrée de 1940, à l'École des Chartes :

Nous n'avons pas à l'École des Chartes l'exorbitante prétention d'enseigner tout ce que devrait savoir [...] un bibliothécaire idéal. C'est pourquoi en matière de bibliothèques, une brillante équipe de spécialistes [...] viendra, soit compléter vos connaissances bibliographiques, soit vous initier aux secrets du beau métier de bibliothécaire et achever ainsi de vous préparer à subir avec succès les épreuves de ce diplôme spécial des bibliothèques... Ainsi se sera réalisée, le plus simplement du monde, cette intensification de l'enseignement pratique que souhaitaient depuis longtemps certains d'entre nous, ceux surtout qui trouvaient insuffisante la formation professionnelle du bibliothécaire...²³

Les différentes interventions au cours de l'année de préparation étaient réparties comme ceci :

Bibliographie du domaine juridique	- François Saleilles, bibliothécaire à la faculté de droit de Paris. - Jean-François Lemarignier, bibliothécaire au Conseil d'Etat.
Bibliographie du domaine scientifique	- Dr François Hahn, bibliothécaire en chef de la faculté de médecine de Paris.
Local et mobilier des bibliothèques	- Henri Lemaître, bibliothécaire à la BN. - Frantz Calot, bibliothécaire à l'Arsenal.
Accroissement des bibliothèques, conservation et classement des livres	Georges Collon, bibliothécaire en chef de la Ville de Tours.
Communication des livres	- Henri Labrosse, bibliothécaire en chef de la Ville de Rouen. - Henri Vendel ²⁴ , bibliothécaire à Châlons-sur-Marne. - Paul Poindron ²⁵ , conservateur adjoint à la Direction des bibliothèques.
Rédaction des catalogues	- Leo Crozet, bibliothécaire à la BN. - Henri Joly, bibliothécaire en chef de la Ville de

²³ Cf. Richard Kent Gardner, *Education for librarianship in France, an historical survey*, School of Library Science, Case Western University, juin 1968, p. 59.

²⁴ Henri Vendel (1892-1949), poète, romancier et essayiste. Il fut conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de Châlons-sur-Marne puis inspecteur général des bibliothèques.

²⁵ Paul Poindron (1912-1980), conservateur au service technique puis conservateur en chef à la Direction des Bibliothèques de France. Directeur des études à l'Institut national des techniques documentaires.

	Lyon. - Louis-Marie Michon, conservateur à la Direction des bibliothèques.
Bibliothèques municipales et universitaires	- Charles Oursel, bibliothécaire en chef de la Ville et de l'Université de Dijon. - Henri Piquard son successeur à Dijon.
Bibliothèques populaires et bibliothèques pour enfants (à partir de 1944)	- Gabriel Henriot, inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris. - Henri Vendel - Paul Poindron
Bibliothèques de documentation d'affaire (cours supprimé en 1944)	- Armand Boutillier du Rétail, directeur du Centre de documentation.
Bibliothèques étrangères (cours supprimé en 1944)	- Henri Lemaître
Le bibliothécaire (cours ajouté en 1944)	- Marcel Bouteron, inspecteur général des bibliothèques, puis André Masson, inspecteur général des bibliothèques.

À la lecture de ce tableau, on ne peut que remarquer l'exceptionnelle qualité de tous ces professeurs, parmi lesquels nous rencontrons les grands noms de la modernisation du monde des bibliothèques en cette première moitié de XX^e siècle. Le point négatif résidait dans le très faible nombre d'heures alloué à chaque intervenant. Pour toute une année, les candidats n'entendaient parler qu'une heure des problèmes d'aménagement des bibliothèques, de même pour les bibliothèques spécialisées ou le rapport du bibliothécaire au public. Les intervenants en général ne venaient qu'une seule fois et disposaient de moins de deux heures pour parler de leur sujet. Aussi brillants fussent-ils, ils devaient donc se restreindre à une présentation synthétique de leur domaine et brossaient un tableau résumé de ce qui évoluait dans les bibliothèques. Les étudiants écoutaient des conférences sans unité d'ensemble, chacun venant présenter son travail sans concertation avec les autres. La formation restait donc déséquilibrée, avec une écrasante majorité d'heures laissée à l'histoire du livre et à la bibliographie historique. Remarquons toutefois que des cours s'ajoutaient au programme et que l'École tenait compte, pour une part, du mouvement des bibliothèques vers la lecture publique. Nous le voyons avec l'apparition des interventions sur les bibliothèques pour enfants, les bibliothèques populaires et le cours sur le bibliothécaire. Cette entrée timide révèle que les remous du monde des bibliothèques arrivaient à créer quelques petites vagues au sein de l'École des Chartes.

Les plaintes de professionnels des bibliothèques contre l'enseignement dispensé à l'École lors des conférences ne manquèrent pas. Les bibliothécaires en discutaient parfois lors de réunions professionnelles, d'autres prenaient leur plume pour se plaindre directement au directeur de l'École des Chartes. Ainsi Monsieur Joly, directeur des bibliothèques de Lyon, dispensant lui-même un cours sur la rédaction des catalogues aux étudiants préparant le DTB, se plaignit de manière franche de M. Ledos, de la BN, chargé de cours auprès des futurs bibliothécaires. En effet, ce dernier critiquait ouvertement les catalogues analytiques de type dictionnaire en disant que ce n'étaient que de médiocres instruments pour médiocres bibliothèques. Choqué par ces assertions, M. Joly rappela que ce type de catalogue était fort pratique pour les lecteurs et présent dans de grandes bibliothèques comme Lyon ou Versailles. Il demanda à M. Ledos de « sortir de sa Bibliothèque nationale et de se rendre compte de ce qui se pass[ait] sur le

terrain. » Il devrait aussi se rendre compte, dit le bibliothécaire lyonnais, que l'absence de catalogues faciles à utiliser pour le lecteur faisait de la BN « l'endroit du monde où il [était] le plus difficile de travailler d'après les confidences reçues d'érudits français et étrangers. » M. Joly rappela que le catalogue-dictionnaire avait été préconisé par l'ABF et restait le meilleur moyen pour faire le tour d'un sujet dans le minimum de temps. Nous avons là une bataille passionnante entre deux conceptions de la bibliothéconomie, l'une tournée vers le lecteur, l'autre vers une érudition plus éloignée du public²⁶.

Les deux grandes difficultés de la formation : une préparation lacunaire et un choix réduit de stages

Le stage, condition de l'obtention du DTB, devait durer trois mois sauf pour les chartistes qui devaient effectuer un stage de deux mois²⁷. Officiellement, les stages étaient possibles dans plus de quarante bibliothèques. Dans les faits, les possibilités étaient moins larges. Les stages se déroulaient pour la plupart dans les bibliothèques parisiennes notamment auprès de M^{elle} Malclès à la Sorbonne. Cette dernière ne savait plus que faire des stagiaires tellement ils étaient nombreux à venir auprès d'elle. Le Directeur des bibliothèques se voyait souvent obligé de répondre que la bibliothèque de la Sorbonne « n'[était] plus en mesure d'accueillir des stagiaires en dehors du grand nombre de ceux qu'elle form[ait] déjà »²⁸. A Paris, la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque universitaire de la Sorbonne regroupaient à elle deux la quasi-totalité des stagiaires, tandis qu'en province, les directeurs ne se pressaient pas pour accueillir les stagiaires. Seule la Bibliothèque municipale de Tours, grâce à son directeur Georges Collon, s'était investie dans la formation des bibliothécaires²⁹.

D'autre part, des bibliothécaires s' alarmaient des lacunes de la préparation au DTB. Paul Poindron adressa au directeur des bibliothèques une note s'alarmant de la petite culture des chartistes notamment en littérature contemporaine et étrangère. Paul Poindron participa à l'élaboration du stage chartiste à la demande de M. Masson. Cinq séances lui étaient dévolues. Il organisa trois visites : une à la BM de Versailles et à la BCP de Seine-et-Oise, une à la bibliothèque de la rue Fessart et de la rue Sambre-et-Meuse, une enfin à la bibliothèque de l'Heure Joyeuse avec M^{elle} Gruny³⁰. Il réserva les deux dernières séances à l'interrogation des stagiaires. Il se rendit compte de la qualité des stagiaires en matière de bibliographie et dit qu'ils savaient tous ce qu'était la Dewey. En revanche, leur culture en matière de littérature contemporaine était assez pauvre. Il cita intégralement dans sa note les réponses, certes courtes, qu'un chartiste lui donna au sujet de la littérature moderne³¹. Il conclut sa note en demandant que le programme du

²⁶ Arch. nat., 93 AJ 140 1. « Lettre de M. Joly, conservateur de la Bibliothèque de Lyon à M. le Directeur de l'Ecole des Chartes. »

²⁷ Le stage était donc réduit de moitié par rapport à l'ancien CAFB qui demandait un stage de six mois.

²⁸ Arch. nat., F 17 17961.

²⁹ La Bibliothèque municipale de Tours a, pour les quatre premières années du DTB, accueilli 19 stagiaires. Cf. *Chroniques de l'ABF*, 1936, p. 47 : « En quatre ans, 19 stagiaires ont été inscrits régulièrement au stage à Tours, par arrêté ministériel, à savoir 17 chartistes et 2 non chartistes. De plus, quatre collègues ont fait à notre bibliothèque un stage bénévole. Au total, 23 stagiaires se sont succédé à Tours en 4 ans, ce qui est beaucoup à l'échelle de l'établissement. M. Collon consacre chaque année un mois entier aux stagiaires. Il fait circuler le programme des petits cours, des travaux pratiques, des visites d'établissements qu'il avait organisés en septembre 1936. Cette charge d'un mois d'enseignement trouve sa récompense dans la bonne tenue des stagiaires de Tours aux examens. »

³⁰ Marguerite Gruny (1903-1993), elle consacra toute sa vie à la lecture pour les enfants et fut directrice de la bibliothèque de l'Heure joyeuse de 1929 à 1968)

³¹ AN, F 17 17961.

Citez-moi des œuvres de Gide ? *Je crois qu'il a fait un voyage en Russie, je ne connais rien de lui...*

Citez-moi des œuvres de Duhamel ? *La chronique des...Pasquier, je crois, mais je ne l'ai pas lue.*

Quel est l'auteur des « Thibault » ? ... (pas de réponse)

Citez-moi des œuvres de Colette ? ...

DTB portât sur la littérature contemporaine et étrangère et sur ce que les anglo-saxons appelaient le «books selections» Il demanda aussi une formation aux périodiques et à la presse en général, ajoutant que les chartistes ne savaient que répondre à la question de savoir quels journaux ils mettraient dans leur bibliothèque, certains répondant que de toute façon ils ne lisaient pas les journaux. Poindron dit d'une chartiste qu' « avec beaucoup de mal, [il avait pu] lui faire dire que l'*Humanité* était le journal du parti communiste³². » Les cas n'étaient pas isolés :

On ne sait pas quel est l'auteur de Fontaine, quel est l'auteur de Poussière. On ne connaît pas Selma Lagerlof ; que *Les silences du Colonel Braille* sont de Mauriac ; on a du mal à citer les noms de quelques poètes français contemporains, etc...

Un des stagiaires m'a dit : « Vous oubliez que depuis un an, nous avons eu le concours d'entrée, les examens de Pâques, de juillet, et maintenant la préparation au DTB. Nous n'avons pas le temps de lire, nous lisons plus tard. »

À cela, j'ai répondu qu'il y avait des noms que l'on pouvait ignorer... Enfin je lui ai fait remarquer que lorsqu'à la sortie des Chartes il serait nommé dans une bibliothèque municipale, il aurait à acheter des livres, à conseiller les lecteurs et que la connaissance de la littérature moderne et contemporaine était pratiquement aussi nécessaire que celle des bibliographies³³.

Les dernières années du DTB : une préparation modifiée par le développement des travaux pratiques

La modernisation des sujets que nous avons vue plus haut accompagna la modernisation de la préparation. Les cours de la dernière année du DTB se déroulaient tous les après-midi sauf le mercredi, et se présentaient ainsi :

Lundi	École des Chartes	Lecture publique	Conférenciers
Mardi	Bibliothèque nationale	Histoire du Livre Catalographie	M. Brun
	Sainte-Geneviève	Histoire du Livre Catalographie	M. Michon
	Arsenal	Histoire du Livre	M. Calot
Jeudi	Bibliothèque nationale	Bibliographie	M ^{elle} Malclès
Vendredi	Bibliothèque nationale	Administration	M ^{elle} Kleindienst
Samedi	Bibliothèque nationale	Bibliographie	M ^{elle} Malclès

Des travaux pratiques de bibliographie et d'histoire du livre furent mis en place en 1948 par l'École des Chartes ainsi que des conférences de bibliothéconomie à la BN. Les candidats ayant suivi ces travaux pratiques étaient dispensés d'un mois de stage, ce qui ramenait le stage à deux mois pour les non chartistes, et à un mois pour les chartistes. L'importance des travaux pratiques fut entrevue dès les derniers temps du DTB. Nous en reparlerons avec la prépondérance prise par les travaux pratiques durant les années

Citez-moi des auteurs américains des XIX^e et XX^e siècles ? ...

³² Arch. nat., F 17 17961.

³³ Arch. nat., F 17 17961.

suivantes, ceci entraînant l'effacement progressif du stage au grand dam de M^{elle} Malclès.

Dans une lettre du 19 janvier 1948, M^{elle} Malclès félicita le directeur d'avoir constitué de petits groupes pour l'histoire du livre et la catalographie, mais demanda à ce qu'il n'en soit pas de même pour la bibliographie. En bibliographie, aucune bibliothèque sinon la BN ne pourrait accueillir tous les groupes avec des ouvrages pour chaque groupe, de plus cela nuirait à l'harmonie de l'enseignement, constituerait des doublages, et augmenterait le nombre d'heures de manière beaucoup trop importante. Malclès, comme à son habitude, proposa son projet. Elle envisageait trois ou quatre chefs de travaux pratiques : un pour les bibliographies générale et littéraire ; un pour la bibliographie juridique, économique et sociale ; un pour la bibliographie scientifique, un pour les arts. Les élèves iraient successivement à la BN ou à la Sorbonne, au Museum, à la Faculté de droit, à celle de médecine et de pharmacie, à l'Institut d'art et d'archéologie. Louise-Noëlle Malclès demandait juste que, dans ces bibliothèques, une table fût réservée pour eux avec les répertoires disposés dessus. Cette table réclamée montre bien dans quelles conditions se passaient souvent les travaux pratiques. Les professeurs réclamaient souvent des salles mais cela restait, d'après leurs propres termes, du domaine du rêve d'après, ils revoyaient leurs prétentions à la baisse en demandant des tables³⁴.

Le niveau des élèves était très sévèrement jugé par les professeurs. Ainsi, dans une lettre du 23 juin 1948, M^{elle} Malclès demanda au directeur des bibliothèques que les travaux pratiques de bibliographie fussent avancés parce que les rendus de devoirs ne devaient pas se faire en juin, période où les élèves passaient d'autres épreuves à l'université. D'autre part elle précisa que les travaux pratiques ne pouvaient commencer trop tôt parce qu'elle était obligée de faire des semaines d'initiations théoriques sur les heures de travaux pratiques, tellement ses élèves, au premier abord, étaient « totalement nuls ou fermés ou indifférents » selon ses propres termes, et tellement était long le temps nécessaire « pour les éclairer et les animer ».

LA VOLONTE DE CHANGER LA FORMATION (1944-1950)

Un foisonnement d'idées et de projets

La seconde guerre mondiale n'a pas fait taire les bibliothécaires même si les activités furent réduites. La revue de l'ABF ne parut plus après 1941 et fut à nouveau éditée en 1946 sous la forme d'un petit feuillet. Un groupe, la commission Porcher, s'était réuni depuis 1941 pour réfléchir à la réforme de la formation. Cela n'empêchait pas que, de manière individuelle, chacun donnât ses idées pour dépoussiérer le DTB.

André Masson et Henri Vendel

La modification des statuts de la fonction publique exigeait le recrutement par concours plutôt que par examen. André Masson écrivit une note à ce sujet sur le danger de transformer le diplôme technique de bibliothécaire en concours, comme cela avait été évoqué. Le DTB, selon André Masson, était déficient sur deux points :

³⁴ Arch. nat., F 17 17961.

- Les stages. Trois quarts des candidats constituaient les effectifs pléthoriques de stagiaires de la Sorbonne ou de la BN tandis qu'en province l'encadrement était très déficient. Les stages concentraient trop de stagiaires et étaient trop théoriques pour apprécier vraiment les capacités du candidat, ils n'assuraient pas une formation professionnelle suffisante.
- Le programme unique ne permettait pas de former des bibliothécaires adaptés aux bibliothèques qui ont un fond plus spécialisé.

La transformation du DTB en concours ne ferait que sacraliser un classement et cela ne laisserait plus de marge de manœuvre au ministre et aux inspecteurs généraux qui, avec l'examen, faisaient une enquête pour savoir qui était le plus adapté à tel ou tel type de bibliothèque. André Masson proposait de maintenir un examen pour les connaissances indispensables dont la réussite permettrait de faire un stage. Enfin un concours serait possible pour les candidats à un poste d'État. Le concours présenterait un caractère professionnel spécialisé et ne demanderait plus les connaissances déjà sanctionnées par l'obtention du DTB. Masson demandait de rallonger les études, il ne voyait pas la raison pour laquelle il faudrait plus de cinq ans pour faire un médecin et seulement quelques semaines pour un bibliothécaire. Il fallait selon lui diversifier l'enseignement, pour tenir compte de la lecture publique et des bibliothèques scientifiques, en offrant des matières à option et en organisant des stages dans des bibliothèques spécialisées.

Henri Vendel prit note des remarques de son collègue pour une formation plus professionnelle et plus spécialisée. Il souhaitait comme son collègue une formation plus longue et un examen assurant les bases. Pour Masson et Vendel, le DTB devait rester un examen de base avant la spécialisation lors du stage et de la préparation au concours. Or Henri Vendel déplorait la grande faiblesse des candidats. Dans son rapport à André Masson, l'inspecteur général des bibliothèques note que le jury avait pourtant l'impression d'avoir noté avec indulgence et dit de manière acerbe autant que désabusée :

Avec un peu de chance, un candidat peut obtenir le DTB sans être capable de distinguer un manuscrit d'un incunable, un maroquin d'une basane, sans avoir la moindre notion de comptabilité administrative, en ignorant tout de la littérature contemporaine³⁵.

Pierre Lelièvre

Pierre Lelièvre³⁶, inspecteur général des bibliothèques, proposa une formation pour préparer des bibliothécaires sociaux³⁷. Le projet de réforme des cours pour 1946 mettait l'accent sur la culture étrangère tout en mettant en avant également l'histoire locale : le bibliothécaire devait assumer son rôle de savant local tout en ayant une ouverture sur le monde. Il s'agissait aussi de former des « bibliothécaires sociaux ». Voici comment Pierre Lelièvre voyait la mise en pratique de ce projet :

³⁵ Arch. nat., F 17 17972.

³⁶ Pierre Lelièvre (1903-2005), archiviste-paléographe (1927), il dirigea les bibliothèques de La Rochelle puis de Nantes (1933-1942), puis pendant la guerre, la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Il devint inspecteur général des bibliothèques. Il dirigea l'université de Dakar (1964-1967) puis occupa la chaire d'histoire de l'art à l'université de Tours (1967-1974). Il fut président de l'ABF.

³⁷ Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 76.

Il ne s'agit pas pour le moment d'ouvrir une véritable école de bibliothécaires. Celle-ci ne pourra s'organiser que lorsque la réforme du DTB, qui est souhaitable, aura été mûrement étudiée. La Direction des Bibliothèques doit en effet prendre complètement en main la formation des bibliothécaires, tant pour les bibliothèques d'étude que pour la lecture publique. Il faut prendre le problème dans les termes où il se pose à nous en ce moment : nous avons des bibliothécaires, titulaires du DTB, pour les postes à pourvoir dans les bibliothèques scientifiques. Nous n'avons point de bibliothécaires sociaux. Il faut les former sans plus attendre, et c'est à quoi vise immédiatement le présent projet. Nous profiterons des expériences que sa réalisation nous donnera l'occasion de faire pour élaborer une institution définitive³⁸.

Voici comme Pierre Lelièvre voyait la formation :

Formation technique	Histoire et organisation des bibliothèques et de la lecture en France et à l'étranger	20 leçons
	Choix des livres	15 leçons
	Local, mobilier, matériel	15 leçons
	Administration, rapports, notes	10 leçons
	Estampillage et classement	3 leçons
	Reliure	8 leçons
	Rédaction de catalogues	12 leçons
	Communication et prêts	12 leçons
Formation sociale	Rapport avec les lecteurs	20 leçons
	Publicité, causeries	7 leçons
Bibliothèques spéciales	Bibliothèques circulantes	10 leçons
	Bibliothèques pour enfants	25 leçons
	Bibliothèques d'hôpitaux	10 leçons
	Bibliothèques de casernes	5 leçons
	Bibliothèques d'usines	5 leçons
	Bibliothèques de prisons	4 leçons
	Documentation générale	5 leçons
Formation culturelle	Littérature française moderne et histoire des idées	30 leçons
	Littératures étrangères	60 leçons
	Géographie régionale et géographie humaine	20 leçons
Formation historique	Histoire régionale et locale	20 leçons
	Histoire du travail, des métiers et des techniques	25 leçons
	Histoire des arts français	25 leçons

Tous les types de bibliothèques seraient étudiés, les rapports avec les lecteurs seraient favorisés avec la mise en place de 20 leçons. La vision du bibliothécaire développée est bien celle de quelqu'un dont la culture et l'ouverture intellectuelle pourrait aider le public. Avec ce programme, la Direction des bibliothèques entendait prendre la main sur la formation et la détacher ainsi de l'École des Chartes.

³⁸ Arch. nat., F 17 17972.

Des projets d'école

En 1949, l'avocat René Mothes, dans son *Essai sur le régime administratif des bibliothèques publiques en France*, prévoyait quant à lui l'établissement d'un cours préparatoire dans les lycées des villes universitaires et les universités, qui serait une préparation régionale à une école nationale des bibliothèques où la formation, comprenant des stages, durerait deux ans³⁹. Yvonne Oddon et Paul Decrombecque pensaient qu'un programme à deux niveaux serait nécessaire⁴⁰. Un premier niveau requérant le baccalauréat préparerait les bibliothécaires de lecture publique, un deuxième niveau demanderait la licence pour former aux bibliothèques de recherche. Un diplôme de lecture publique et un diplôme d'État de bibliothécaire couronneraient cette formation⁴¹. Notons que tous dans la profession n'étaient pas d'accord avec cette discrimination de niveau fait entre les bibliothécaires de lecture publique et ceux de bibliothèques de recherche.

Il nous est impossible de ne pas accorder une large part dans ces débats à Louise-Noëlle Malclès, figure de proue de la réforme de la formation. C'est elle qui, parmi tous les bibliothécaires, théorisa le mieux le changement tout en proposant un bon nombre de solutions pratiques. Son dévouement à la formation fut incontestable, elle était la maîtresse des stages, même durant la guerre. Toute sa vie sembla consacrée aux travaux pratiques de bibliographie. Nous allons voir comment dans les années qui suivirent la guerre, elle mobilisa la profession pour arriver à la réforme de 1950.

Louise-Noëlle Malclès et les débats d'après-guerre

Louise-Noëlle Malclès participa activement à la réforme de la formation professionnelle et à la transformation du DTB en écrivant à toute la profession deux textes magistraux : d'une part un long rapport sur le stage, où elle décrit toute son expérience, en octobre 1945 ; d'autre part, un référendum adressé aux bibliothécaires sur la formation, en mars 1947.

« Rapport sur le stage ou défense des bibliothèques, une expérience de 15 ans (1931-1945) »

Louise-Noëlle Malclès, en 1945, revint à la charge comme elle l'avait fait en 1933, 1939, et 1942 pour « défendre la cause si négligée et abandonnée de la formation professionnelle et du recrutement des bibliothécaires en France. »

Une critique virulente du DTB

L'introduction du rapport en dit long sur ce que pense la bibliothèque de la Sorbonne du diplôme technique de bibliothécaire :

Jamais le DTB n'a été seulement ébranlé sur sa base. Rien n'a été modifié dans sa structure depuis 1932. On ne pourrait noter dans son programme ou son enseignement le moindre changement qui marque un progrès, un effort d'adaptation, un essai de rajeunissement depuis cette date de création. Son

³⁹ René Mothes, *Essai sur le régime administratif des bibliothèques publiques en France*, Paris, 1939, p. 78-80.

⁴⁰ Yvonne Oddon (1902-1982), bibliothécaire à la Bibliothèque du Musée de l'Homme (1929-1964). Elle participa à l'écriture du *Petit guide du bibliothécaire* avec Charles-Henri Bach.

⁴¹ Yvonne Oddon, Paul Decrombecque, *Projet d'une Ecole de bibliothécaires pour la France*, p. 1. Archives de l'ABF citées par Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 142.

programme est celui, à peine retouché, de l'examen de 1893. Son enseignement est exactement celui de l'École des Chartes augmenté de quelques conférences plus ou moins cohérentes. L'École des Chartes a monopolisé le DTB, pas un bibliothécaire n'a eu voix au chapitre⁴².

Le constat est clair, pour Louise-Noëlle Malclès, rien n'avait changé depuis plus d'un demi-siècle⁴³, l'École des Chartes restait en situation de monopole et le manque de cohérence des conférences fut pointé du doigt. Tout, dans la création improvisée et mal étudiée du DTB était à reprendre de très près :

- Le programme, qui devait être plus scientifique pour les bibliothèques savantes et plus social pour les bibliothèques populaires, en tous les cas moins historique.
- L'enseignement, qui devait être autonome et même indépendant de l'École des Chartes. Le caractère de cet enseignement, incohérent et incomplet, selon Louise-Noëlle Malclès, était à revoir.
- Le stage, qui devait être organisé de manière pratique dans toutes ses modalités.

Ce stage, refusé par la plupart des bibliothèques au nom de la carence des moyens, était assumé par la Sorbonne et la Bibliothèque nationale. Fervente avocate des stages dans la formation, Louise-Noëlle Malclès défendit leur caractère indispensable :

Au vu des bons résultats des stagiaires de ces établissements, on peut dire que le stage est d'une importance capitale pour la formation, beaucoup plus que l'enseignement théorique de l'École des Chartes⁴⁴.

Or vingt stagiaires pendant trois mois dans la Sorbonne ne pouvaient être que la source de nombreuses difficultés. M^{elle} Malclès assumait presque seule toute la responsabilité des stages en Sorbonne, organisant même pendant la guerre de 39-45 des stages sur son temps libre, cela lui demandant plus de quinze heures de travail hebdomadaire supplémentaire. Renonçant à le faire de manière bénévole à partir de 1943 et demandant une modeste cotisation, elle s'attira des « commentaires des plus injustes et, cela va sans dire, malveillants, de la part des collègues » qui l'accusèrent de s'enrichir de manière malhonnête. Comme elle le dit elle-même pour se défendre :

Je le répète, si j'ai été acculée à organiser cette préparation méthodique au DTB, en 1943, elle n'avait dans mon esprit qu'un caractère transitoire. Il s'agissait avant tout de passer les années de guerre, les mois d'alerte et de bombardements, sans importuner les Services administratifs compétents de sujets qui, malgré leur importance indéniable, ne pouvaient que passer à l'arrière-plan des préoccupations de l'époque. Mon activité s'exerça donc sous la forme décrite, de 1943 à 1945, en silence⁴⁵.

Malgré ses nombreuses plaintes aux inspecteurs généraux et à l'École des Chartes, tout le monde fit la sourde oreille. La bibliothécaire précisa que pour une bibliothèque, il y avait quatre façons de traiter le stage de préparation au DTB :

⁴² Arch. nat., 1978 06 78, art. 77.

⁴³ Pour la réforme de 1893, cf. Coralie Verzeznassi, *op. cit.*, p. 47.

⁴⁴ Arch. nat., 1978 06 78, art. 77.

⁴⁵ *Ibid.*

- Le refuser, solution du moindre effort (ce que faisaient, rappelons-le, la quasi-totalité des bibliothèques pourtant officiellement chargées de recevoir le stage des candidats au DTB.)
- Organiser le stage par passage d'équipes dans les différents services, ce qui occasionnait beaucoup de gêne pour le personnel de chaque service.
- Charger un bibliothécaire des stagiaires, ce qui revenait à lui organiser un deuxième emploi puisqu'il devait passer son temps de travail à gérer des stagiaires⁴⁶.
- Accepter des stagiaires et les ignorer.

Louise-Noëlle Malclès, pour qui le stage était si important, était particulièrement sensible à l'attention portée aux stagiaires car le stage servait souvent de révélateur :

Un stage de trois mois suffit pour alerter le stagiaire sur les problèmes concrets des bibliothèques et leur fonctionnement courant. Le stage en dehors de tout formalisme didactique met l'élève aux prises avec le métier. Il représente un stade supérieur par rapport à celui des travaux pratiques, car rien n'est fictif dans le stage, c'est la réalité qui est vécue. Le stage vérifie les aptitudes techniques du candidat qui ne peut pas se reposer sur ses connaissances intellectuelles. Le stage met en valeur la personne, ses dons, ses goûts. Les qualités de méthode, d'ordre, les dons d'initiative, d'adaptation, l'organisation, le commandement ressortent franchement pendant le stage⁴⁷.

Le stage est primordial pour connaître le candidat, or, à la question « Qu'a-t-on fait du stage depuis la création du DTB en 1932 ? » M^{elle} Malclès répondit : « rien ». Elle se plaignait de ce que le DTB demandait des connaissances pratiques solides que seul un stage pouvait donner, alors que ce stage était méprisé et laissé à des initiatives personnelles.

Trois projets de formation

Ces projets d'organisation de l'enseignement et du stage étaient adressés à la profession. M^{elle} Malclès proposa une école de bibliothécaires avec des salles de cours et de travaux pratiques. Dans cette école seraient dispensés des enseignements théoriques et pratiques en plus d'un stage :

- Un enseignement théorique comprenant :
 - L'histoire du livre (dédoublée en deux périodes, une jusqu'au XVI^e siècle, l'autre jusqu'à nos jours)
 - La bibliographie (en mettant lettres et sciences à égalité)
 - La bibliothéconomie (en mettant l'accent sur la lecture publique, les bibliothèques scientifiques et les centres de documentation modernes).
- Des travaux pratiques pour l'histoire du livre d'une part et d'autre part pour la bibliographie et les fiches de catalogue. Il n'y aurait plus de travaux pratiques pour la bibliothéconomie, cela devant être mis en œuvre pendant le stage.

⁴⁶ Les bibliothécaires ont souvent demandé un poste de directeur des stages qui s'occuperait exclusivement de la formation professionnelle des stagiaires, en vain. Ces personnes seraient payées comme instructeurs pour ce travail et seraient totalement détachées pour cela, cela n'a jamais vu le jour.

⁴⁷ Arch. nat., 1978 06 78, art. 77.

- Un stage de trois ou quatre mois bien encadré, ayant lieu dans de nombreuses bibliothèques pour que le nombre de stagiaires ne soit pas trop élevé. Les travaux pratiques seraient donnés pendant le stage mais en dehors de lui, en regroupant les stagiaires de Paris trois fois par semaine pour des conférences pratiques. Tout cela en attendant une école de bibliothécaires qui organiserait elle-même les travaux pratiques.

Remarquons que la catalographie était repoussée dans les travaux pratiques et le stage. Il n'y aurait plus d'enseignement théorique à ce sujet. La bibliographie quant à elle n'était pas une liste de répertoires à apprendre. M^{elle} Malclès voulait une bibliographie apprise avec intelligence. Elle la comparait à une forêt qu'il fallait survoler et dont il fallait repérer les principaux arbres :

Il faut exercer son jugement pour écarter les mauvaises plantations des bonnes et surtout ne pas se mettre en quête d'apprendre de mémoire chaque arbre que sont les répertoires au risque d'être rebuté. Il faut pouvoir retrouver ce qui est important, voilà l'essentiel. Il faut prendre de la hauteur et ne pas regarder les arbres à la loupe, pour que se dessine le plan général de la forêt. La bibliographie demande donc de la méthode plus que de la mémoire. Il faut connaître les grandes familles d'arbre pour parvenir à un classement méthodique⁴⁸.

En deuxième projet, M^{elle} Malclès proposa de garder le premier en ajoutant simplement deux sections, une pour les bibliothèques scientifiques, une pour les bibliothèques de lecture publique. Les cours reçus seraient alors adaptés légèrement à ces spécificités. Pour ce qui est du stage, M^{elle} Malclès proposa une troisième manière de le réaliser : si les bibliothécaires trouvaient que l'accueil des stagiaires était trop pesant, il était possible de tous les concentrer à la BN ou à la Sorbonne, il faudrait alors nommer et rétribuer des bibliothécaires chargés spécialement de la formation des stagiaires.

« La formation professionnelle et le recrutement des bibliothécaires en France. Référendum adressé aux bibliothécaires français »

Contexte

Suite à un rapport de M^{elle} Malclès, la Commission supérieure des bibliothèques constitua une commission qui fut chargée d'étudier les réformes à apporter au DTB. Les membres de cette commission étaient : M. Jean Porcher, archiviste-paléographe, conservateur à la BN ; M. Georges Thomas, archiviste-paléographe, bibliothécaire en chef à la Faculté de Droit ; M^{me} Duprat, archiviste-paléographe, bibliothécaire en chef du Museum ; M^{me} Honoré, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la BN ; M^{me} Schoeffler, licenciée-ès-lettres, bibliothécaire à la BN ; M^{elle} Malclès, licenciée-ès-Sciences, bibliothécaire à la Sorbonne.

Cette commission travailla à un projet de réforme du DTB. Le principe du projet était de scinder l'examen en deux :

⁴⁸ Arch. nat., 1978 06 78, art. 77.

- Un examen exigeant le baccalauréat, prévu pour les postes privés de bibliothécaires (industries, maisons d'éditions, librairies, centres de documentation...).
- Un examen exigeant la licence pour les postes d'État avec trois options : bibliothèques générales, bibliothèques de lecture publique, bibliothèques scientifiques.

Cela permettait d'opérer une sélection des meilleurs éléments pour les bibliothèques de l'État et d'offrir aux institutions privées un corps de professionnels qualifiés, alors que celles-ci employaient du personnel souvent dépourvu de connaissances professionnelles. De plus, les enseignements, stages et examens avaient été largement revus et modernisés. Ce projet, approuvé par les associations professionnelles, fut, à la surprise générale, enterré par l'arrêté de réforme de juillet 1946, qui ne tint aucun compte des travaux de la commission. L'enseignement restait sous la coupe de l'École des Chartes, enseignement « éminemment historique et statique » pour M^{elle} Malclès qui comprit cette réforme comme un recul. Le stage, effectué après l'écrit de l'examen se placerait pendant les vacances d'été, au moment où les bibliothèques tournaient au ralenti. L'écrit se plaçait au moins de juin, les élèves chartistes qui passaient en seconde année en étaient dispensés (ce que récusait M^{elle} Malclès rappelant que les chartistes de première année rataient régulièrement le DTB). L'oral se passait au mois de novembre. Les candidats passaient l'écrit sans aucune connaissance pratique puisque le stage était situé après, et les travaux pratiques étaient inexistant dans la préparation. Pour Louise-Noëlle Malclès :

C'est comme un étudiant en chirurgie qui passerait son examen de fin d'année sans avoir jamais manié de bistouri ou de scalpel. Pour les candidats de province, cela est encore pire puisque seul le stage leur permettait de se former avant l'écrit. Ils ne peuvent aller à Paris pour recevoir les quelques heures de cours donnés par l'école des Chartes chaque semaine. Cet arrêté favorisera les formations données à l'Institut catholique, dans les écoles privées, ou par l'UFOD, et ce sont les élèves qui auront fait confiance à l'État qui seront les moins bien formés⁴⁹.

L'appel aux collègues et le référendum

La bibliothécaire de la Sorbonne introduisit les questions de son référendum par une nouvelle critique du DTB, en discernant trois facteurs :

- Le manque de travaux pratiques

Pour Louise-Noëlle Malclès, les travaux pratiques étaient fondamentaux. Pour préparer à un examen technique, tout ne pouvait pas se donner du haut d'une chaire. Le stage devait être dissocié des travaux pratiques et se situer en dehors de tout formalisme didactique. Seules la bibliothéconomie et l'administration pouvaient se dispenser de travaux pratiques à condition qu'un stage solide soit organisé.

- La trop courte formation

Par rapport aux autres grands pays (Angleterre, EU, Allemagne), la France se signalait par le caractère court de sa formation : une seule année (contre deux ans dans les autres

⁴⁹ Arch. nat., 1978 06 78, art. 77.

pays) et un petit nombre d'heure par semaine (dix heures contre trente heures dans les autres pays).

- L'enseignement archaïque

Nous voyons que dans ce référendum, Louise-Noëlle Malclès réservait encore une fois ses piques les plus acérées pour l'École des Chartes :

Le DTB n'est pas une institution autonome mais se fait sous la coupe de l'École des Chartes. Le programme et l'enseignement n'ont pas changé depuis 1893, et ce malgré les immenses changements apportés aux bibliothèques depuis cinquante ans. Ces leçons regardent surtout le passé et sont en fait les cours de la première année d'école des Chartes. Des conférences complètent les enseignements mais sans plan concerté et avec un minimum d'heures (par exemple : deux heures par an pour la bibliographie scientifique). L'admission en auditeurs libres des candidats non chartistes est, cela est certain, un avantage pour l'école qui n'a fait que plaquer son enseignement périmé et ne s'est pas occupé d'organiser correctement les stages. Il faudrait un enseignement indépendant de l'École des Chartes dont l'esprit et le caractère de tradition ne peuvent toujours s'accommoder du dynamisme des techniques en perpétuel renouvellement⁵⁰.

Louise-Noëlle Malclès dénonçait des « conditions misérables de formation et de recrutement ». Non chartiste elle-même, elle reconnaissait volontiers le dévouement de nombreux chartistes au progrès de bibliothèques et leur présence dans les associations professionnelles. Elle souhaitait toutefois dissocier l'enseignement de l'École des Chartes de celui des futurs bibliothécaires. Pour Louise-Noëlle Malclès, L'enseignement « dérisoire et facultatif » de l'École des Chartes pour la préparation au DTB était compensé largement par le stage à la Sorbonne. Elle donna l'alternative à laquelle la profession était confrontée :

Ou par une réforme radicale du DTB, nous hausserons ce niveau, en empruntant aux bibliothécaires-chartistes leurs méthodes de sélection et de formation, que nous adapterons à nos besoins scientifiques propres [...] ; ou nous nous maintiendrons dans le statu quo qui nous rabaisse encore d'un rang, et alors nous accepterons d'être un corps de fonctionnaires faible et discrédité. Cette dernière solution paresseuse équivaldrait à un renoncement de nos tâches essentielles et à l'abandon de nos futurs collègues aux hasards d'une préparation routinière et livresque, propre à leur inspirer le dégoût de la profession, et cela lorsque dans tous les domaines on insiste sur l'importance, en vue de la fonction publique, d'une formation spécialisée approfondie. »

Louise-Noëlle Malclès posa enfin ses trois questions à tous ses collègues et ouvrit un référendum :

- Que pensent-ils de l'arrêté du 30 juillet 1946 instituant le nouveau régime de l'examen professionnel ?
- Sont-ils d'avis qu'un véritable enseignement professionnel pour les candidats bibliothécaires est nécessaire ?

⁵⁰ Arch. nat., 1978 06 78, art. 77.

- Sont-ils d'avis que les bibliothécaires doivent recevoir les stagiaires, non pour des cours, travaux pratiques ou visites dirigées, mais à titre de collaborateurs bénévoles ?

La levée de bouclier de la profession, largement encouragée par Louise-Noëlle Malclès, fut une réussite dans le sens où l'arrêté de réforme de 1946 fut abandonné. Il faut toutefois dire que les propositions de M^{elle} Malclès ne furent pas appliquées immédiatement. Elles furent entendues et mises en application plus tard.

CONCLUSION

La France connut donc des remous importants pour la mise en place d'une formation adaptée. Toutefois, les créations et les évolutions dans ce domaine ne concernaient pas seulement que notre pays. Les autres pays d'Europe vivaient aussi une période de rénovation dans ce domaine. Le rapport de la cinquième session de la XVII^e conférence de la FID, tenue à Rome en avril 1950 nous donne beaucoup d'indications sur les formations professionnelles à l'étranger⁵¹. L'Angleterre, l'Italie et bien d'autres pays organisèrent ou firent progresser la formation aux métiers des bibliothèques au même moment que la France.

Pour ce rapport, la France était considérée comme un pays évolué du point de vue de la formation. Les différentes possibilités de formation étaient évoquées : sessions de l'ABF, École des bibliothécaires de Gabriel Henriot et conférences de l'École des Chartes. Toutefois le rapport ne passa pas sous silence les difficultés dont nous venons de parler dans le chapitre précédent : une nouvelle organisation était demandée. Il fut dit à la Conférence que l'École des Chartes n'était pas une école moderne de bibliothécaires et que le DTB ne répondait plus à tous les besoins des cadres de la profession. Par ailleurs, le faible nombre des bibliothécaires formés fut mis en avant

En France, les bibliothèques sont nombreuses, et, d'une manière générale, les bibliothécaires y sont en nombre insuffisant. Sur 1345 bibliothèques au total, les 529 bibliothèques d'État ne comptent que 329 bibliothécaires et 71 sous-bibliothécaires. Il faudrait donc, à la fois, élever le niveau des études supérieures de bibliothécaire et amener les autorités compétentes à doter les bibliothèques d'un personnel suffisant et bien rétribué⁵².

Le rapport conclut que la réforme du DTB de 1946 n'avait pas satisfait les syndicats professionnels, et que les critiques pertinentes de M^{elle} Malclès, le rapport de la Commission Porcher, le programme d'études de M^{elle} Oddon étaient les signes avant-coureurs d'indispensables aménagements.

Les années allant de 1930 à 1950 furent donc des années de profonde demande de changement. Le DTB, qui n'était pourtant pas sans mérite, souffrait d'une faiblesse congénitale, celle d'un diplôme fait en 1932 pour calmer les pressions de l'ABF sans prendre de distance avec l'École des Chartes. En ce sens, comme le dit Richard Kent

⁵¹ Pour la présentation plus détaillée de ce rapport, voir l'annexe 1.

⁵² Arch. nat., 1978 06 78, art. 75.

Gardner, le DTB pouvait être qualifié de demi-mesure⁵³. Les institutions en place dans la formation cherchèrent à rattraper ce mouvement de modernisation sans jamais y parvenir bien que des évolutions fussent perceptibles au sein même de l'École des Chartes : ouverture aux bibliothèques de lecture publiques et pour publics spécialisés, extension des travaux pratiques... Les demandes de séparation de la formation des bibliothécaires d'avec l'École des Chartes, le rehaussement du niveau d'accès au diplôme supérieur, et la formation des professionnels des bibliothèques au niveau inférieur, furent enfin réalisées au tout début des années 1950 avec la création de nouveaux diplômes. La réorganisation de la profession allait pouvoir se faire et l'État allait prendre en compte les plus petites bibliothèques⁵⁴.

⁵³ Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 55 : « The reform which did come about in 1932 was a half-way measure ».

⁵⁴ Rappelons que pour les bibliothèques qui n'étaient pas des bibliothèques universitaires ou des bibliothèques municipales classées, le personnel, du responsable au garçon de bibliothèque, pouvait ne pas avoir reçu de formation technique. En 1926, pour mettre quelqu'un entre les gardiens et les bibliothécaires, on avait créé le corps des aides de bibliothécaires à la BN, mais l'initiative ne touchait que peu de monde et ne s'étendit pas. Cf. *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Cercle de la Librairie. t. 4, p. 590.

Partie 2 : La révolution des années 1950-1951

Les années 1950-51 sont des années de profond changement. Nous pouvons dire qu'elles constituent une sorte de pliure de l'histoire de la formation des professionnels des bibliothèques et de la documentation. Pour Gardner, l'apparition du Diplôme supérieur de bibliothécaire, le 29 juillet 1950, est la date de naissance de la formation moderne aux bibliothèques⁵⁵. Nous préférons prendre l'ensemble des créations des deux années 1950 et 1951 pour parler d'une véritable rupture : création du DSB, des sous-bibliothécaires, du CAFB, enfin de l'Institut national des techniques documentaires. Nous quittons donc avec ces années l'ancien régime, même si tout n'est pas encore satisfaisant comme nous allons le voir, pour le premier acte de cette modernisation que nous étudierons : le DSB.

LE DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE : L'HERITIER TANT ATTENDU DU DTB

Présentation générale de l'examen

Les différences avec le DTB

Le DSB fut créé par le décret du 29 juillet 1950. Il entendait résoudre les retards et les déficiences du DTB, et répondre ainsi aux critiques les plus fréquentes de la profession. Une modernisation des épreuves et de l'apprentissage des matières fut apportée. En effet, le DTB confondait sous la rubrique « administration des bibliothèques » des matières qui demandaient à être mieux définies et nettement distinguées. Les bibliothécaires devaient posséder des notions de droit et de pratique administrative, des connaissances dans la gestion de crédits. Les bibliothécaires devaient aussi avoir des connaissances techniques sur les locaux et le mobilier. Les deux épreuves d'« administration » et d'« organisation et fonctionnement des bibliothèques » furent donc séparées⁵⁶. Par ailleurs, la bibliographie ne devait plus être qu'une question de mémoire, il fallait que par sa capacité de discernement, son sens critique, le bibliothécaire pût renseigner le lecteur. Le DSB voulait mettre fin à l'apprentissage mécanique des bibliographies trop spécialisées.

⁵⁵ Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 95 : « The date, 29 July 1950, might be considered the birth date of modern library education in France... »

⁵⁶ Cf. « La formation professionnelle des bibliothécaires en France », Rapport présenté par Pierre Breillat, vice-président de l'ABF. XVI^e session du comité international des bibliothèques, Londres, sept. 50, in *Bulletin d'informations de l'ABF*, nov. 1950, p. 11. Pierre Breillat présente dans son rapport les différences entre DTB et DSB, il écrit à ce sujet : « Notons :

- Une innovation importante : l'introduction d'une épreuve de langue étrangère vivante.
- Les précisions apportées dans l'intitulé des autres épreuves. Ainsi « l'administration des bibliothèques » qui englobait en fait l'administration, point de vue juridique, et la bibliothéconomie, point de vue technique, fait place au terme plus large d'« organisation des bibliothèques »
- L'épreuve de bibliographie revêt un caractère plus général. Elle en doit plus consister, comme la tradition s'en était établie, en la solution de problèmes particuliers pour lesquels semblait suffire l'exercice seul ou quasi seul de la mémoire. (On verra que les sujets de bibliographie spécialisée sont rejetés à l'oral.)

La rédaction de cartes de catalogue compte moins que dans l'ancien diplôme 3/10^e pour l'admissibilité contre 4 auparavant.

Les stages, qui représentaient une charge trop lourde pour les quelques bibliothèques parisiennes qui s'en occupaient, furent supprimés et remplacés par des travaux pratiques, sauf en province où ils restaient le seul moyen de connaître concrètement le travail en bibliothèque. Une liste des bibliothèques de province où pouvait s'organiser ce stage, qui durait trois mois, était à la disposition des élèves de province. Pour les détracteurs du stage, les méthodes appliquées dans bon nombre de bibliothèques n'étaient pas toujours valables, enfin les nouveaux statuts de la fonction publique prévoient une année de stage en début de carrière⁵⁷.

Ces réformes intérieures de la préparation répondaient aux réformes administratives. En effet, l'encadrement de la préparation et du diplôme avait subi avec le DSB une révolution : la mise à l'écart de l'École des Chartes. Celle-ci restait présente mais n'était plus en situation de monopole. La préparation au DSB, travaux pratiques compris, était désormais sous l'autorité de l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale, directeur des services des bibliothèques de France. Un comité consultatif l'assistait dans cette tâche⁵⁸.

Alors que le DTB ne demandait comme titre que le baccalauréat ou un diplôme équivalent, le DSB exigea au moins la licence. Il s'agissait d'affirmer la maturité des candidats⁵⁹. Des titres universitaires et scientifiques venaient par ailleurs attester de la culture générale des candidats, et leur permettaient de passer le DSB, comme pour le précédent diplôme⁶⁰. La préparation technique du diplôme ne devait pas faire oublier que les candidats devaient rester des personnes de culture ouverte et familières de la recherche. Rappelons que Le DSB n'assurait pas en lui-même un poste de fonctionnaire, mais il figurait parmi les titres qui étaient exigés du candidat au concours de recrutement⁶¹.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 10 : « Si la suppression totale du stage pour la grande majorité des candidats peut paraître regrettable (les travaux pratiques, si bien dirigés qu'ils soient, ne sont jamais que fragmentaires, et ne donnent pas une idée de la vie continue d'une bibliothèque), elle a dû néanmoins être envisagée pour des raisons d'ordre plutôt administratif : le statut général des fonctionnaires, qui entre progressivement en application, obligeant les agents de l'État à un stage d'un an avant leur titularisation, on a voulu éviter une sorte de double emploi. »

⁵⁸ Ce comité comprenait les inspecteurs généraux des bibliothèques, un conservateur de la BN, un conservateur des bibliothèques de l'Université de Paris, un conservateur du service technique aux services des bibliothèques de France, le directeur de l'École des Chartes, un professeur de chaque faculté de l'Université de Paris.

⁵⁹ Présentation du diplôme supérieur de bibliothécaire, cf. Arch. nat., 1978 06 78, art. 78.

⁶⁰ Les titres requis sont l'un des suivants : Élève de l'École nationale des Chartes, Élève de l'ENS, diplôme de l'École des Langues Orientales Vivantes, diplôme de l'EPHE, Élève agrée de l'École du Louvre, Étudiant en quatrième année de médecine ou de pharmacie, trois certificats de licence ès lettres, deux certificats de licence ès sciences, licence en droit.

⁶¹ Le recrutement à un poste de bibliothécaire de l'État se faisait (et se fait toujours) après un concours. Après présentation des titres et du DSB, le candidat devait passer :

- Une composition française sur un sujet de caractère général relatif au livre et aux bibliothèques (4 heures, coefficient 4)
- Pour les candidats ayant obtenu la moyenne : un exposé sur deux questions relatives l'une à l'organisation et au fonctionnement technique des bibliothèques, l'autre au régime administratif et financier des bibliothèques. Cette épreuve porte sur un programme limitatif fixé annuellement (20 minutes, coefficient 3)

Pour ces questions, voir l'article de Paul Roux-Fouillet, « Rapport sur les conditions d'accès aux bibliothèques dépendant du ministère de l'Éducation nationale » dans *Bulletin d'informations de l'ABF*, juin 1953, p. 13.

Les épreuves

Les épreuves étaient les suivantes :

Épreuves écrites	Histoire et technique du livre	3 heures	Coefficient 2
	Bibliographie	3 heures	Coefficient 2
	Organisation des bibliothèques	3 heures	Coefficient 2
	Version en langue vivante	2 heures	Coefficient 1
Épreuves pratiques	Rédaction de notices de catalogues, par nom d'auteur et par matière, d'ouvrages en latin et langues modernes	3 heures	Coefficient 3
Épreuves orales	Histoire et technique du livre		Coefficient 1
	Bibliographie spécialisée		Coefficient 2
	Administration		Coefficient 1
	Organisation et fonctionnement des bibliothèques		Coefficient 2
	Épreuves à option (paléographie, analyse d'un texte dans une langue étrangère, exposé sur la culture et l'éducation par le livre)		Coefficient 1

Le DSB était porté par des principes d'élargissement des programmes et de plus grande exigence du niveau demandé. L'élargissement des programmes répondait à l'exigence de polyvalence des bibliothécaires encouragée par la création, en mai 1952, d'un corps unique de bibliothécaires. Qu'il travaille dans le domaine de la lecture publique ou dans les bibliothèques de recherche, un bibliothécaire pouvait désormais changer de type de bibliothèque durant sa carrière⁶².

Les résultats montrent que le taux d'admis s'éleva au long des années, évolution dangereuse, d'après le rapport, pour le prestige du diplôme. Il y avait d'autre part une vraie crise des débouchés pour ceux qui n'avaient pas de poste en s'inscrivant au diplôme, puisque sur soixante-douze diplômés des trois premières années, sept seulement furent bibliothécaires d'État. Les autres devenaient sous-bibliothécaires⁶³, bibliothécaires dans une BM non classée ou dans un centre de documentation privé, ou dotés simplement d'une mission dans une grande bibliothèque en attendant mieux. De nombreux titulaires du DSB étaient dans une situation d'attente, surdiplômés pour le travail qu'ils exerçaient, ce qui n'était pas bon non plus pour le prestige du diplôme⁶⁴.

Année	Nombre de candidats français	Nombre de reçus
1951	55	22
1952	55	21
1953	61	29
1954	58	32

⁶² Cf. Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 97.

⁶³ Dans le rapport précité de Paul Roux-Fouillet, ce dernier note : « La 3^e promotion DSB ne manque pas d'éléments brillants qui passeront le concours sans problème. Les autres seront de bons sous-bibliothécaires en attendant mieux... ».

⁶⁴ Arch. nat., 1978 06 78, art. 78.

La préparation

Le programme détaillé de l'examen rendait compte d'un élargissement et d'un approfondissement indéniables des connaissances demandées. De nombreuses matières avaient été ajoutées, notamment dans la partie traitant de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques⁶⁵.

Les cours

La formation durait un an et se donnait au 61 rue de Richelieu près de la Bibliothèque nationale, dans des locaux exigus mais agrandis peu à peu par la récupération de quelques pièces. Aucune salle ne pouvait cependant accueillir plus de trente personnes. Les cours se faisaient donc de manière dispersée, à l'École du Louvre ou au Musée Pédagogique. Les cours étaient donnés de novembre à mai tous les jours en fin d'après-midi à raison d'une dizaine d'heures par semaine. Les élèves apprenaient à identifier un document et à le dater, à faire des recherches bibliographiques et à établir des bibliographies, à rédiger des rapports et des notes de service, à établir des projets d'aménagement ou de construction d'une bibliothèque, enfin à rédiger des notices de catalogues. Soixante professeurs environ travaillaient à la préparation du DSB, dont la moitié chargée des travaux pratiques. Le rapport de 1951 nota que le nombre de professeurs était trop élevé⁶⁶. Une diminution sensible eut lieu ensuite puisqu'on comptait soixante-quatorze enseignants en 1951, soixante en 1953 et cinquante-quatre en 1954.

Les candidats au DSB devaient en tout suivre environ 200 heures de cours et 180 heures de travaux pratiques, selon les chiffres de l'année 1953, qui ne varièrent pas beaucoup.

Matières	Heures de cours	Heures de TP	Professeurs
Histoire du livre	48	35	Sous la direction de M. Brun, inspecteur général, avec 6 professeurs
Bibliographie générale	28	21h30	M ^{lle} Malclès
Bibliographie spécialisée	53	13h30	
Catalographie	12	52h30	Sous la direction de M. Michon et M ^{me} Honoré
Administration	8	6	M. Paul
Organisation	50	8	M. Poindron, M. Breillat
Travaux pratiques spéciaux ⁶⁷		13h30	
Travaux pratiques combinés		16	M. Lelièvre, inspecteur général
Visites ⁶⁸		15	
TOTAL	199	181	

⁶⁵ Le programme détaillé est dans l'annexe 2.

⁶⁶ Arch. nat., 1978 06 78, art. 78.

⁶⁷ Les travaux pratiques spéciaux sont ceux effectués sur les collections spécialisées de la BN (tout sauf les livres imprimés).

⁶⁸ Les visites se font à la bibliothèque de la Faculté de médecine, à la Bibliothèque du Musée de l'Homme, à la BM de la rue Duplex, à celle de Versailles, à la BCP de Seine et Oise, à la Bibliothèque de l'Heure joyeuse, à la Bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris.

Le rapport pointa du doigt la supériorité du nombre d'heures de cours théorique par rapport aux travaux pratiques. Il considérait que cela devait encore être amélioré et qu'il était fâcheux que les étudiants passent plus de temps en cours qu'en travaux pratiques⁶⁹.

(a) La bibliographie

La bibliographie spécialisée était dans les mains de quatorze professeurs ce qui nuisait à l'efficacité. Les doublons n'étaient pas évités et la direction envisagea de tout mettre entre les mains de l'indispensable M^{elle} Malclès⁷⁰. De nombreuses voix s'élevèrent pour contester l'apprentissage de tous les répertoires bibliographiques. Nous revenons aux critiques si acerbes des sujets spécialisés de bibliographie pendant les dernières années du DTB. Le rapport sur le DSB de Paul Roux-Fouillet⁷¹, secrétaire délégué de Julien Cain pour la formation, est à cet égard très intéressant. Tout en se félicitant des avancées que le DSB apportait, il pointa toujours un manque de coordination dans les cours et signala que la bibliographie spécialisée était décriée. M^{elle} Malclès, dont la réponse fut jointe au rapport, répliqua que la connaissance des cinquante ouvrages principaux suffisait et que seuls quatre professeurs étaient souhaitables. Julien Cain, directeur des Bibliothèques, quant à lui, préconisa une réduction de l'importance de la bibliographie, et demanda plutôt à M^{elle} Malclès un enseignement de base que les étudiants utiliseraient pour effectuer un travail de recherche qui les ferait travailler la bibliographie spécialisée. Avec l'aide d'un directeur de recherche, les étudiants effectueraient un travail de synthèse et d'application des cours de M^{elle} Malclès⁷². Ce projet ne vit jamais le jour.

(b) Le catalogue

Ce manque d'unité dans le contenu et les méthodes employées se retrouvait dans le cours sur l'établissement et la rédaction de catalogues. À plusieurs reprises, des étudiants se plaignirent de ce que les professeurs différaient dans la manière de rédiger des fiches de catalogues. Là aussi, le nombre de professeurs était important :

Cours	Divers types de catalogues	1 h	M. Michon
	Catalogues auteurs	2 h	M. Michon
	Publications de collectivités	1 h	M ^{me} Honoré
	Anonymes, collections, périodiques	2 h	M. Bruno
	Catalogues matières	2 h	M ^{me} Delsaux
	Histoire des catalogues	1 h	M. Michon
Travaux pratiques	Auteurs, anonymes, périodiques	7 x 1h30	M. Pierrot
	Publications de collectivités	3 x 1h30	M ^{me} Honoré
	Catalogues matières	4 x 1h30	M ^{elle} Laureilhe
	Livres anciens	7 x 1h30	M ^{elle} Brin

⁶⁹ Arch. nat., F. 17 17962.

⁷⁰ Cette prééminence de Louise-Noëlle Malclès se voyait même dans les emprunts de la bibliothèque du DSB. La bibliothèque du DSB s'enrichit peu à peu et des ouvrages sont prêtés par la BN ainsi que des fac-similés, toutefois le rapport regretta que ce fût toujours les mêmes livres qui fussent empruntés : les livres d'histoire du livre et les « Malclès » pour la bibliographie. Les livres anglo-saxons, même traduits, sur les bibliothèques scolaires et la lecture publique ne rencontraient pas de lecteurs parmi les étudiants.

⁷¹ Paul Roux-Fouillet (1921-2008), conservateur à la bibliothèque Sainte Geneviève.

⁷² Arch. nat., 1978 06 78, art. 78. Rapport de Paul Roux-Fouillet sur le DSB.

	Séances du 2 ^e cycle	13 x 1h30	M ^{elle} Boy, M ^{elle} Roche, M ^{elle} Laureilhe
--	---------------------------------	-----------	---

La place du catalogage ne faisait pas l'unanimité. Beaucoup pensaient que cette activité devait être laissée aux sous-bibliothécaires et qu'elle dégoûtait les DSB de la profession. Autre critique : les étudiants se plaignaient de n'entendre parler de bibliothèque ou de bibliothécaire qu'au second semestre alors qu'ils étaient plongés tout de suite dans les travaux bibliographiques et catalographiques sans avoir une vue exacte de ce qu'était la profession de bibliothécaire.

(c) Administration et organisation

Le cours sur l'administration des bibliothèques était donné par Monsieur Paul et représentait dix heures d'enseignement dont quatre heures de travaux pratiques. Le cours sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques que le DSB avait distingué du précédent représentait cinquante heures de cours dont six heures de travaux pratiques :

Divers types de bibliothèques	6h	M. Poindron
Coopération et coordination	2h	M. Poindron
Problèmes psychologiques	1h	M. Poindron
Histoire des bibliothèques	4h	M. Vernet
Local et mobilier	6h	M. Bleton
Accroissements	6h	M. Calmette
Classification	4h	M ^{elle} Salvan
Conservation	2h	M. Breillat
Classement	4h	M. Breillat
Communication	4h	M ^{elle} Salvan
Moyens techniques	3h	M. Prinnet
Le bibliothécaire	1h	M. Masson

Les étudiants regrettèrent, comme au temps du DTB le faible nombre d'heures donné à des cours qui les intéressaient :

Plusieurs étudiants regrettent la place infime – 1h – faite dans l'enseignement aux rapports entre le bibliothécaire et les diverses catégories de lecteurs ; cette lacune est évidente à la lecture du programme des écoles étrangères qui consacrent 10 ou 20 heures à ces problèmes psychologiques ; sans aller si loin, il semble que M. Poindron devrait disposer de 4 ou 5 heures pour traiter de ces questions, plus susceptibles de créer ou de confirmer des vocations de bibliothécaire que les cours, fort intéressants d'ailleurs, sur le local et le mobilier, les moyens techniques ou le budget⁷³.

Enfin, deux heures de cours sur l'archivistique étaient données par M. Marot et deux heures sur la muséographie par M. Rivière pour donner une initiation aux professions voisines.

⁷³ Arch. nat., F 17 17962.

Le DSB : un chantier perpétuel

Des difficultés récurrentes

Des abandons et une ambiance délétère

Pour l'année 1955, seuls trois candidats avaient fait leur préparation en province (BU de Grenoble, Rennes, Poitiers). On comptait alors soixante-quatre étudiants inscrits dont cinquante-sept inscrits à l'enseignement préparatoire. Trente-sept étudiants se sont finalement inscrits à l'examen dont trente parisiens. Une chute des candidats était perceptible. Les premières années, plus de quatre-vingts candidats se présentaient, tandis qu'on peinait à atteindre soixante candidats cinq ans plus tard. Voici les raisons invoquées pour expliquer cette chute :

... larges débouchés offerts actuellement par l'Enseignement, crise des débouchés dans les bibliothèques, faible attrait pour une carrière qui manque de prestige et dont les conditions matérielles se déprécient, recrutement d'un corps unique et trop limité...⁷⁴

Par ailleurs, le nombre considérable d'abandons (la moitié chaque année) venait de l'erreur d'orientation des étudiants qui n'étaient pas du tout passionnés par l'enseignement. Le rapport dit que beaucoup de professeurs avaient des inquiétudes sur l'intérêt accordé à leur enseignement. D'autres s'indignaient du peu d'assiduité des étudiants. Très peu de candidats faisaient des visites individuelles dans les bibliothèques ou un stage bénévole : « Les étudiants semblent subir la préparation et beaucoup ont l'esprit ailleurs⁷⁵. »

Ils étaient soit occupés par une autre carrière professionnelle, soit par des projets personnels. Tout cela pour conclure avec réalisme en reconnaissant que sans les inscriptions peu sérieuses, le budget du DSB serait nettement déficitaire. Le rapport fit ensuite la liste, d'une manière comique, des différentes catégories d'étudiants qui n'avaient pas leur place dans la formation :

- Les étrangers qui s'apercevaient que leur niveau de français était trop faible pour tout suivre.
- Les étudiants inscrits sous réserve et qui échouaient à leur troisième certificat de licence.
- Les agrégatifs ou étudiants préparant le CAPES qui se ménageaient une porte de sortie voire une bourse, en venant à quelques cours.
- Les jeunes filles de bonne famille qui venaient pour trouver un mari ou s'occuper et qui abandonnaient devant les livres à cataloguer, la première interrogation de M^{elle} Malclès ou simplement en constatant la quasi inexistence de l'élément masculin.
- Les candidats au doctorat qui espéraient trouver dans la préparation la solution à leurs difficultés bibliographiques.
- Les jeunes gens qui voulaient obtenir une carte d'étudiant ou une immatriculation à la Sécurité sociale.

⁷⁴ Arch. nat., F 17 17962.

⁷⁵ Arch. nat., F 17 17962.

En 1955, cinq candidats avaient abandonné par surmenage, ils étaient pour la plupart ensuite inscrits au CAFB. Le rapport déplora aussi, de manière traditionnelle, le faible nombre d'hommes (ils étaient trois) et le petit niveau universitaire de la plupart des candidats.

Une formation inadaptée

Les questions de fonds persistaient et nous nous apercevons que les difficultés éprouvées par le DSB étaient celles qu'avait éprouvées le DTB :

- La question de la formation en province⁷⁶
- La question du stage qui réapparaît sans cesse
- Le choix entre concours ou examen
- La question de l'admissibilité grâce à la rédaction de fiches de catalogues
- La place des chartistes
- La place des sciences par rapport à la prééminence des lettres

a) Les épreuves

Les sujets des examens de fin d'année étaient les suivants pour 1956, on peut dire sans trop exagérer que la différence avec les sujets du DTB était minime :

Histoire du livre	L'influence italienne dans le livre français depuis les débuts de l'imprimerie.
Bibliographie	La bibliographie universelle, hier, aujourd'hui, demain.
Organisation et fonctionnement des bibliothèques	On envisage de transférer le fonds scientifique d'une grande BU dans un nouveau local. Exposez les problèmes d'acquisitions, de classement et de catalogage qui se poseront.
Établissement et rédaction des catalogues	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage latin du XVI^e siècle - Un livre du XVIII^e siècle - Une thèse allemande - Une thèse française - Un livre collectif - Un livre anglais

On compta vingt-trois admissibles sur trente-sept candidats inscrits. Dix-neuf admis après les épreuves orales avec une moyenne générale de 11,5/20. Beaucoup de candidats parvenaient à l'admissibilité grâce à des notes maximales en rédaction de fiches de catalogues alors que leur note en épreuves écrites étaient mauvaises, cela posait question au jury sans que celui-ci ne sût comment faire. La proposition de n'admettre à l'oral que ceux qui avaient la moyenne à la fois aux épreuves écrites et à l'épreuve pratique de catalogage avait été lancée une nouvelle fois mais non retenue. D'autre part, les scientifiques étaient encore écartés du DSB par la plupart des épreuves et la question restait posée de savoir comment mieux les intégrer. Le rapport de 1953 donna l'exemple d'un candidat reçu 20^e à Polytechnique, 3^e à l'agrégation de Mathématiques et 10^e à l'École Normale Supérieure, qui avait été admissible de justesse au DSB !

⁷⁶ L'amélioration n'a pas eu lieu : En 1953, soixante-treize candidats étaient inscrits, dont soixante-neuf à la préparation parisienne et quatre à un stage en province. Ces derniers préparant en province ont tous échoué. Les conservateurs des bibliothèques qui les ont accueillis sans enthousiasme (Marseille, Toulouse, Rennes) les avaient prévenus contre l'insuffisance de la préparation en province.

b) Le stage

Certains, pour mettre fin à l'aspect trop théorique de l'enseignement, dont il a été question plus haut, souhaitaient une réapparition des stages. Cette question des stages restait un serpent de mer dans la formation des bibliothécaires et ne fut pas résolue dans les années 1950. Des propositions de petits stages, qui pourraient être mis en place avant le concours, avaient été faites par les responsables du DSB. Le jury redouta la réapparition du stage du DTB pour lequel tous s'engouffraient à la Sorbonne, à Versailles ou à la BN, où ils bénéficiaient plus d'un enseignement parallèle ou complémentaire que d'une immersion professionnelle.

c) Les chartistes

Les chartistes continuaient quant à eux de faire un stage. Entre ce dernier et leur travail à l'École des Chartes, ils venaient de manière irrégulière. Rappelons que la préparation à la carrière de bibliothécaire se faisait pour eux en deux temps : cours magistraux et rédaction de fiche en première année ; stage à Versailles, exercices pratiques et assistance aux cours du DSB ensuite⁷⁷. Dans le rapport pour l'année 1953, il était précisé qu'ils avaient suivi :

- Les cours essentiels d'organisation et fonctionnement des bibliothèques (43 heures)
- L'ensemble des cours d'administration (8 heures)
- Les cours de bibliographie spécialisée, excepté ceux d'histoire et de philologie (22 heures)
- Les cours sur la rédaction des catalogues (10 heures)
- Les travaux pratiques dans les départements spécialisés de la BN, excepté les manuscrits (10 heures)
- Les travaux pratiques de catalographie (34 heures)

Ils avaient suivi pendant leurs onze semaines de stage près de 133 heures de cours et de travaux pratiques, sans compter les trois demi-journées de stage à la BM de Versailles chaque semaine, ce qui constituait un programme lourd. Selon le rapport, les chartistes se singularisaient au sein de la préparation, qu'ils prenaient les autres de haut et étaient « facilement dédaigneux ». Travaillant en groupe, ils étaient bruyants et ne respectaient pas le règlement général, le chapitre du rapport titré « Difficultés psychologiques » dit franchement :

Les chartistes, ce n'est pas un secret, envisageaient sans enthousiasme leur stage dans les bibliothèques : certains le considéraient presque comme une brimade ; prévenus contre le diplôme supérieur de bibliothécaire dont ils étaient un peu les invités d'honneur, ils supportaient mal l'idée de travailler parfois sous la direction de professeurs non chartistes et ils le firent sentir [...] Ils eurent l'impression de déchoir et furent choqués par la technicité un peu primaire de certains cours [...]

⁷⁷ *BBF*, 1963, n°1, p. 29 : Note sur la préparation professionnelle des élèves de l'École des Chartes à la carrière de bibliothécaire : « 1° pendant la première année de scolarité, tous les élèves suivaient le cours magistral de M. Marot sur la bibliographie et l'histoire du livre, sanctionné par deux séries d'épreuves écrites et orales à Pâques et en juillet, comportant fiches d'incunables, composition écrite sur l'histoire du livre, interrogation sur la bibliographie et l'histoire du livre ; 2° entre le dépôt et la soutenance de la thèse, c'est-à-dire pendant trois mois, du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, ceux des élèves qui avaient opté pour la carrière de bibliothécaire suivaient un stage à Versailles, sous la direction de M. Breillat, complété par des exercices pratiques à Paris et l'assistance aux cours du DSB. » [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

se mêlèrent peu aux candidats, travaillèrent en commun et donnèrent l'impression d'un groupe où il était difficile de déceler les personnalités particulières⁷⁸.

Toutefois, le rapport, pour rester sur une note positive, terminait en parlant de leur politesse et de leur esprit d'équipe qui avait fini par gagner la sympathie de tous ceux qui avaient travaillé avec eux.

Les réformes dans les dernières années du DSB

La dernière session du DSB vit trente-huit candidats reçus sur cinquante-deux. En province, les étudiants effectuaient un stage allongé puisqu'il devait durer six mois. À Paris, l'enseignement fut divisé en deux séries. Une section B, contemporaine et scientifique, vit le jour à côté de la classique section A, pour faire place aux candidats de formation scientifique. Des cours étaient communs aux deux options et d'autres réservés à chacune des spécialités. Ainsi, l'histoire du livre ancien était laissée à l'option A. Les travaux pratiques de catalogage étaient séparés entre les deux options, l'option B travaillant davantage sur les ouvrages à caractère scientifique et technique. Les élèves de province furent reçus au nombre de dix durant les deux dernières années du DSB, à titre de comparaison, deux avaient réussi le DSB entre 1951 et 1961. Cela était dû, selon Paule Salvan⁷⁹, au doublement de la durée du stage en province, qui est passé de trois à six mois⁸⁰.

L'âge moyen des promotions était relativement élevé et le fut de plus en plus au cours de l'existence du DSB. Voici la physionomie de la dernière promotion :

	Option A	Option B
Nombre total	31	22
- de 25 ans	7	3
25-29 ans	13	10
30-34 ans	8	6
+ de 35 ans	3	3

D'autre part, les provinciaux étaient plus nombreux dans l'option B. Les épreuves de l'examen de 1963 nous montrent comment cette spécialisation transparaissait dans les sujets donnés.

Épreuves communes	Bibliographie	L'acquisition des livres nouveaux dans une bibliothèque d'étude. De quels instruments bibliographiques français et étrangers disposez-vous pour le fonctionnement de ce service ?
	Organisation des bibliothèques	La bibliothèque municipale doit servir des catégories très diverses de lecteurs. Par quels moyens, dans la disposition et l'aménagement des locaux, dans l'organisation des services publics, le bibliothécaire parviendra-t-il à donner satisfaction à tous ?

⁷⁸ Arch. nat., 1978 06 78, art. 78.

⁷⁹ Paule Salvan (1901-1997), bibliothécaire à Clermont-Ferrand puis à Montpellier, elle arriva en 1936 à la Bibliothèque de la Sorbonne et s'occupa des thèses et du catalogue. Adjointe de Paul Poindron au Service technique de la Direction des bibliothèques, elle s'occupa des bibliothèques universitaires. Conservateur en chef chargée de la formation professionnelle en 1961, elle œuvra beaucoup pour la création de l'ENSB de laquelle elle prit la direction jusqu'en 1971.

⁸⁰ Arch. nat., 1978 06 78, art. 78. Rapport sur la formation durant l'année universitaire 1962-1963.

Option A	Histoire technique et du livre	La lettre ornée dans le livre manuscrit et imprimé
	Rédaction de catalogues	Deux livres du XVI ^e au XVIII ^e siècle, en latin et français. Un livre anonyme, deux thèses, un livre anglais
	Version en langue vivante	
Option B	Technique du livre contemporain et technique de reproduction documentaire	Établissez le projet d'édition d'un bulletin bibliographique mensuel avec index annuel et index cumulatif tous les cinq ans. Ce projet doit être entièrement réalisé avec les moyens dont on peut disposer dans une bibliothèque spécialisée, moyens que vous aurez à décrire. Précisez le caractère du bulletin bibliographique.
	Rédaction de notices analytiques	Deux articles scientifiques, un en français, l'autre en langue étrangère
	Rédaction de catalogues	Une publication de collectivité, un ouvrage en collection, un ouvrage documentaire anglais, trois thèses de sciences.
	Version en langue vivante	

Les épreuves orales portaient sur les matières des épreuves écrites (bibliographie, administration, organisation et fonctionnement, catalogage, histoire du livre). Des épreuves optionnelles étaient prévues : paléographie, analyse d'un texte en latin ou dans une seconde langue vivante, exposé sur une question concernant l'éducation ou de culture par le livre. Tous les admissibles furent admis.

Conclusion

Le nombre des diplômés du DSB entre 1951 et 1963 s'éleva à trois-cent-soixante-six diplômés dont quinze étrangers soit vingt-six diplômés en moyenne par an. Ce chiffre était faible et très inférieur aux besoins, d'autant plus que le tiers seulement était entré dans le corps des bibliothécaires titulaires par la voie du concours. Avec la création d'une école, selon le rapport, la rétribution des études, le prestige d'une grande école, la quasi-certitude d'en sortir bibliothécaire titulaire attirerait des candidats. En effet, un examen technique, une année d'étude chargée puis un concours très aléatoire n'encourageaient pas les vocations... Avec l'école, le jury d'entrée serait plus enclin à l'indulgence, sachant que deux ans d'étude, avec examens et stages, éprouveraient les élèves. Un concours d'entrée aurait l'avantage, selon le rapport, de supprimer les forts taux d'abandons, qui s'élevaient chaque année au tiers des effectifs du DSB.

La publicité du concours fut assurée par M^{elle} Salvan qui fit imprimer et placer près de 600 affiches dans les facultés, les mairies, les grandes écoles et organismes d'orientations pour qu'il y ait des candidats au premier concours d'entrée de l'ENSB. Le dernier rapport du DSB conclut ainsi :

Il est en tout cas évident que d'année en année, des étudiants de plus en plus nombreux seront intéressés par l'ENSB qui apparaîtra à beaucoup de licenciés comme l'école d'application la plus susceptible de donner une valeur pratique à

leurs études universitaires et de leur assurer la carrière qui les en éloignera le moins⁸¹.

L'école fut créée en juillet 1963, mais un ajournement de son ouverture obligea à reconduire le DSB pour l'année 1963/64. Ce DSB dans lequel beaucoup avaient mis un grand espoir n'eut pas les résultats qu'on en attendait. Il ressemblait encore trop à ses prédécesseurs. Certes la formation avait été modernisée et les aspects techniques n'avaient pas été oubliés, enfin son indépendance par rapport à l'enseignement de l'École des Chartes avait été une avancée. Pourtant, le DSB subit tout au long de son existence les mêmes critiques que son prédécesseur. Nous avons vu que des efforts, à partir de la fin des années 1950 avaient été faits en direction des scientifiques et des provinciaux pour casser l'image d'un diplôme littéraire et parisien ; toutefois ce diplôme et la préparation associée faisaient encore l'objet de trop de remises en cause pour être vraiment satisfaisants. Ce ne fut qu'avec l'apparition d'une école de formation véritable que cela changea.

Nous allons voir maintenant comment, dans les années 1950-1951, furent instituées de nouvelles épreuves pour les personnels intermédiaires des bibliothèques ou les cadres des bibliothèques de moindre importance. Nous commençons pour les sous-bibliothécaires, qui étaient les assistants des bibliothécaires dans les grandes bibliothèques.

LA CREATION DES SOUS-BIBLIOTHECAIRES

Dans l'immédiat après-guerre, les métiers des bibliothèques sont très peu diversifiés. En dehors des bibliothécaires et des gardiens, de nombreuses bibliothèques ne comptent pratiquement pas de grades fonctionnels intermédiaires⁸².

Si les cadres et les directeurs des grandes bibliothèques faisaient l'objet d'une formation, les personnels des bibliothèques de grade inférieur ne faisaient, eux, l'objet d'aucune véritable préparation. L'immense majorité des personnels travaillant dans les bibliothèques de France resta sans aucune véritable formation pendant la période qui nous intéresse. Le décret du 5 avril 1950 constitua une amorce de ce changement en créant les sous-bibliothécaires. Dès 1926, des aides de bibliothèque avaient été mis en place pour les bibliothèques nationales, mais vingt ans plus tard, ces petites mains n'étaient que trente⁸³. Les sous-bibliothécaires étaient chargés, sous les ordres des bibliothécaires, des travaux techniques courants. Dans les BCP, nouvellement créées, ils les secondaient pour la distribution des livres⁸⁴. Nous disons bien une amorce puisque le concours d'accès aux postes de sous-bibliothécaires ne proposa jusque dans les années 60 qu'une petite vingtaine de postes par an, soit encore moins que les bibliothécaires.

⁸¹ Arch. nat., 1978 06 78, art. 78.

⁸² *Histoire des bibliothèques françaises*, Cercle de la Librairie, t. 4, p. 590.

⁸³ Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 169.

⁸⁴ Décret n°50 428 du 5 avril 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier et des effectifs d'un corps de sous-bibliothécaires dépendant des services des bibliothèques de France et de la lecture publique du Ministère de l'Éducation nationale. *JO* du 8 avril 1950, p. 3855.

Les épreuves

Le concours, ouvert aux titulaires du baccalauréat ou à ceux qui avaient travaillé au moins dix ans dans une bibliothèque dépendant de la DBLP⁸⁵, comportait neuf épreuves. Une bonne culture générale et des connaissances techniques précises étaient demandées de la part du candidat. Le concours comportait les épreuves suivantes :

Épreuves écrites	Composition française sur un sujet concernant les bibliothèques	3h	Coefficient 3
	Analyse d'une note, d'un rapport ou d'un dossier	1h30	Coefficient 2
	Rédaction de fiches de livres imprimés modernes, en français et en langue étrangère	2h	Coefficient 3
	Copie dactylographiée d'une lettre manuscrite en français et d'une fiche de catalogue en langue étrangère	1h	Coefficient 1
Épreuves orales	Interrogation sur les techniques du livre		Coefficient 1
	Interrogation sur le fonctionnement administratif et financier d'une bibliothèque		Coefficient 2
	Interrogation sur le fonctionnement technique d'une bibliothèque		Coefficient 2
	Interrogation sur la bibliographie générale et sur le choix des livres à acquérir en bibliothèque		Coefficient 2
	Interrogation sur les catalogues		Coefficient 2

Pour mieux comprendre le profil recherché du sous-bibliothécaire, il est intéressant de regarder les sujets demandés aux candidats. L'épreuve de composition essayait de dépasser l'aspect purement technique du métier pour faire réfléchir les candidats sur les enjeux de leur profession. Voici respectivement, pour toutes les épreuves, les sujets des années 1952, 1954 et 1956 :

- Comment concevez-vous en dehors de ses activités purement techniques, le rôle du personnel d'une bibliothèque vis-à-vis de ses lecteurs ?
- Dans quel type de bibliothèque souhaitez-vous exercer vos fonctions de sous-bibliothécaire ? Donnez vos raisons.
- Dans quelle mesure les bibliothèques peuvent-elles tirer parti des techniques modernes de diffusion de la pensée ?

L'épreuve d'analyse de note était on ne peut plus technique et vérifiait que le candidat était capable d'activité de secrétariat :

- Extraire d'une lettre adressée par un bibliothécaire au Directeur des bibliothèques de France, d'une façon aussi concise, claire et ordonnée que possible, les informations qui y sont contenues sans les commenter.
- Au sujet de quatre avis de délégation de crédits concernant une BCP, et une BU, les candidats ont eu à répondre aux questions suivantes : « Dites à quelles catégories de bibliothèques s'adressent les quatre lettres ci-jointes » Comment il

⁸⁵ *Bulletin de l'ABF*, juin 1953, p. 12. Le temps de travail pour être candidat au concours fut plus tard réduit à cinq années.

convient de les assembler dans un dossier ? Quelle lettre manque ? Quelles informations ces lettres apportent-elles au bibliothécaire ?

- Résumer, sous une forme condensée et claire, l'instruction sur l'établissement de listes départementales de périodiques français et étrangers.

De même pour l'épreuve de copie dactylographiée :

- Devis estimatif des travaux d'aménagement d'une BU. Copie d'une fiche de catalogue en langue néerlandaise.
- Copie dactylographiée d'un texte manuscrit en langue française et d'une fiche de catalogue en langue suédoise.
- Lettre concernant la fourniture et la pose d'appareils d'éclairage et une fiche en langue néerlandaise.

La rédaction de fiches, quatre ouvrages en langue française et deux ouvrages en langue étrangère, venait compléter les épreuves écrites. En 1952, les ouvrages en langue française sont : un ouvrage de la collection Glotz, une traduction d'un roman américain, un tome du *Répertoire des bibliothèques de France* et le tiré à part d'une revue d'une société savante. Pour cette même année, huit candidats furent reçus sur les vingt-trois qui se présentaient. En 1956, quatorze candidats furent reçus. Nous restions encore dans de tout petits nombres, compte tenu des besoins des bibliothèques en personnel formé.

L'absence d'une véritable formation pour un personnel technique

Les intitulés mêmes du concours mettaient en valeur le caractère technique des postes proposés et n'intéressaient que de loin les personnes désireuses d'exercer un métier dans la lecture publique.

L'institution de ce concours n'intéresse et ne peut intéresser qu'une faible partie du personnel de cadre moyen des bibliothèques... Le concours, notamment n'apporte aucune solution au problème essentiel de la formation du personnel dirigeant des bibliothèques petites et moyennes. Les sous-bibliothécaires constituent en effet un personnel d'exécution dont le rôle est de seconder le personnel scientifique des grandes bibliothèques⁸⁶.

Ces remarques pertinentes d'Henri Comte montrent que la formation des personnels de bibliothèque n'étaient encore pas prise en compte. Pour pallier ce manque, des bibliothécaires comme Paule Salvan ou Thérèse Kleindienst, organisaient des cours pour le personnel de la BN ou pour les candidats parisiens⁸⁷. Les candidats furent aussi invités à partir de 1957 à rejoindre les préparations du CAFB dont nous parlerons plus tard, mais cela ne dura que quelques années, compte tenu de la différence d'orientation des deux diplômes, l'un préparant à des tâches techniques d'aide au conservateur, l'autre à des fonctions plus axées sur le service public et la gestion de plus petites bibliothèques. Pour la période qui nous intéresse, et jusqu'en 1964, il faut avouer que la formation des sous-bibliothécaires fut artisanale : les candidats étaient préparés en partie avec les étudiants du CAFB, en partie grâce à des initiatives bénévoles pour la partie

⁸⁶ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, 1977, p. 367.

⁸⁷ *Histoire des bibliothèques françaises*, Cercle de la Librairie, t. 4, p. 590.

plus administrative et technique⁸⁸. En 1963, dernière année des cours de Paule Salvan avant que les préparations CAFB et sous-bibliothécaires ne fussent temporairement fusionnées, les cours se composaient ainsi :

Organisation des bibliothèques	26h
Administration	12h
Catalogues	21h
Technique du livre	6h
Bibliographie	7h
Analyse de rapports de bibliothèques	2h

De nouveaux postes et de nouveaux grades furent donc créés, ce qui fut une avancée, mais rien n'était fait officiellement pour la formation permettant de se préparer à ces postes. On ne voyait encore le problème de la création d'un personnel que sous l'angle du recrutement par un diplôme et pas sous l'angle de la formation. Seules les grandes bibliothèques, celles qui bénéficiaient déjà de cadres formés, pouvaient être intéressées par les sous-bibliothécaires. Pour la prise en compte des bibliothèques petites ou moyennes, il fallut attendre le CAFB.

LE CAFB, ENFIN UN DIPLOME POUR LES PETITES ET MOYENNES BIBLIOTHEQUES

Le Diplôme pratique de bibliothécaire (DPB) : un premier essai

Le régime de Vichy avait eu un projet de CAFB pour les bibliothèques publiques, qui restait toutefois élitiste car il ne prenait pas en compte les petites bibliothèques et continuait de réclamer le DTB⁸⁹. Dans l'immédiat après-guerre, on constata une volonté de créer un diplôme parallèle au DTB, mais moins exigeant pour les bibliothèques de lecture publique, notamment les bibliothèques municipales de petite et moyenne importance. Le nombre de postes municipaux confiés à des titulaires du DTB était très minoritaire et on sentait bien l'intérêt qu'il y aurait à créer un diplôme adapté à ces postes, d'où le projet d'un diplôme pratique de bibliothécaire (DPB) :

On sait qu'actuellement aucun titre professionnel n'est exigé des bibliothécaires des bibliothèques municipales non classées [...] on ne saurait envisager que tous les bibliothécaires municipaux aient la licence et le DTB. Ces titres ne seraient pas toujours en accord avec l'importance ou les activités de certaines bibliothèques... C'est pourquoi à côté du DTB qui représentera un degré supérieur de formation professionnelle, il a paru souhaitable de créer un Diplôme pratique de bibliothécaire. Ce DPB se distinguera du DTB par le fait qu'il visera avant tout à former des bibliothécaires des bibliothèques municipales de moyenne et de petite importance⁹⁰.

⁸⁸ Cf. Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 171.

⁸⁹ Projet du 12 mai 1941 destiné à être mis en vigueur le 1^{er} janvier 1942. Arch. nat., F 17 17961.

⁹⁰ Arch. nat., F 17 17963, « Note pour l'institution d'un diplôme pratique de bibliothécaire ».

Une formation professionnelle plus élémentaire coexisterait à côté du degré supérieur de formation que sanctionnait le DTB. Le projet stipulait que c'était par les questions posées à l'examen et par le degré de connaissances professionnelles que se manifesterait la différence entre les deux diplômes. Cette formation de base devait être possible à Paris comme en province, mais les bibliothèques de province, non habituées aux stagiaires, renâclaient souvent à en accepter. Le programme du DPB mettait bien entendu l'accent sur les BM et les BCP. Le rôle social du bibliothécaire et le rôle de la lecture publique étaient réaffirmés⁹¹.

Pour être candidat au diplôme pratique de bibliothécaire, le baccalauréat était demandé. Un stage d'un mois était également requis pour pouvoir passer les épreuves suivantes :

Épreuves écrites	Administration, organisation et fonctionnement des bibliothèques	2 heures	Coefficient 3
	Bibliographie, choix des livres	1 heure	Coefficient 2
	Histoire et technique du livre	2 heures	Coefficient 1
	Rédaction de fiches de livres imprimés (français, langue étrangère, latin)	1 heure	Coefficient 3
Épreuves orales	Administration et comptabilité des bibliothèques		Coefficient 1
	Organisation et fonctionnement des bibliothèques, les divers types de bibliothèques		Coefficient 2
	Psychologie des lecteurs, rapports avec le bibliothécaire		Coefficient 1
	Technique et histoire du livre		Coefficient 1

Les critiques contre le projet du diplôme pratique ne tardèrent pas à fuser dans la profession. On l'accusait d'être encore trop parisien et de laisser de côté la province. Voici ce que dit une note :

Il est facile d'organiser des cours de 3 ou 6 mois avec stage obligatoire d'un mois à Paris. Nous aurons de nombreux amateurs pour passer cet examen, surtout parmi les jeunes filles parisiennes, bachelières, cherchant un job (*sic*) en attendant le mariage. Ces jeunes DPB viendront grossir le troupeau des candidats à des emplois parisiens. Mais cela ne résout pas le problème des petites bibliothèques municipales de province. (*souligné dans le texte*). Tant que nous n'accorderons pas la participation de l'État au traitement de ces bibliothécaires, les villes continueront à leur donner des traitements de famine. Pour 1000 F par mois et même beaucoup moins, les villes trouveront toujours des retraités qui assureront tant bien que mal un service de prêt [...] car c'est bien à cela que se réduit l'activité de beaucoup de belles bibliothèques des petites villes, où d'excellents livres restent inutilisés, faute de bibliothécaire compétent et honorablement rétribué⁹².

Nous voyons que la province restait le parent pauvre, même pour la formation aux postes des petites bibliothèques, alors qu'une grande majorité des bibliothèques s'y trouvait. Il fut demandé que les candidats de province puissent faire leur stage dans une

⁹¹ Le programme de l'examen est en annexe 2.

⁹² Arch. nat., F 17 17961.

BMC de province pour que le budget de leur formation ne soit pas trop alourdi. Ce projet de DPB ne vit le jour que plus tard, sous le nom de CAFB.

Le CAFB

Présentation

Un arrêté du 17 septembre 1951 créa un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, reprenant ainsi le nom du premier diplôme professionnel de 1879, disparu avec l'apparition du DTB en 1932. Il était destiné à assurer la formation technique et professionnelle des candidats aux fonctions de bibliothécaires des bibliothèques municipales non classées. Aucun titre professionnel n'était exigé de ces bibliothécaires. C'est pourquoi, comme le stipula la notice du ministère de l'Éducation nationale à cette date, « il est apparu nécessaire de créer parallèlement au DSB, qui correspond à un degré supérieur de formation professionnelle exigée du personnel des bibliothèques de l'État et des BMC, un certificat assurant une formation professionnelle moins poussée. » Ainsi était défini le nouveau CAFB, souvent appelé dans les documents d'archives « diplôme pratique de bibliothécaire ». La création du CAFB se voulait comme le second volet d'un diptyque, répondant à la création du DSB un an plus tôt.

Le CAFB n'était pas un concours de recrutement à une fonction publique, il ne donnait pas droit de nomination à un emploi de bibliothécaire mais il fut exigé des candidats aux bibliothèques municipales. L'accessibilité était voulue assez large, tous ceux qui étaient titulaires du baccalauréat, du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent pouvaient passer l'examen. Ils devaient avoir effectué un stage dans une des quarante-sept bibliothèques désignées par le ministère durant au moins six semaines. L'expérience était valorisée et permettait d'être dispensé des titres demandés ou du stage :

- Cinq ans consécutifs dans les services administratifs municipaux, quels qu'ils soient, permettaient de se présenter comme candidat à cet examen.
- Ceux qui avaient exercé pendant deux ans comme bibliothécaire ou bibliothécaire-adjoint dans une bibliothèque publique pouvaient se présenter et étaient dispensés de stage.
- Ceux qui avaient exercé pendant un an un emploi comme titulaire, contractuel ou auxiliaire dans une bibliothèque publique bénéficiaient d'une réduction de stage de deux semaines.

La première commission consultative chargée de donner son avis sur les équivalences de titres ou les dispenses de stage était composée de : Julien Cain, administrateur général de la BN, Directeur des bibliothèques de France ; Pierre Lelièvre, inspecteur général des bibliothèques, adjoint du Directeur des bibliothèques ; M. Brun et M. Masson, inspecteurs généraux des bibliothèques ; M. Poindron, conservateur et chef du service technique et M. Paul, administrateur civil, chef du bureau du personnel.

Dès le 15 janvier 1952, il fut décidé que tous les candidats qui n'auraient pas les états de services ou les titres requis pourraient tout de même se présenter à l'examen en passant une épreuve probatoire de culture générale, du niveau du baccalauréat, exigeant des connaissances de littérature et d'histoire. Nous constatons encore combien la filière littéraire restait en position très dominante dans la formation des bibliothécaires. La première session eut lieu au premier trimestre de 1952. Pour y participer, le candidat

devait d'abord envoyer son dossier, composé de ses titres, de son curriculum vitae et d'une lettre de demande au ministre de l'Éducation nationale, ainsi que de trois choix de bibliothèques dans lesquelles il désirait suivre son stage. Le ministère l'affectait alors dans une bibliothèque pour le stage et, sur rapport de fin de stage du directeur de la bibliothèque, le candidat était admis à passer l'examen, qui avait lieu la première quinzaine de novembre. Pour les épreuves orales, le jury était composé de droit du Directeur des bibliothèques de France et des inspecteurs généraux des bibliothèques.

Les épreuves

Des épreuves incluant les bibliothèques spécialisées

Les épreuves écrites éliminatoires reprenaient bien le schéma des diplômes supérieurs :

Épreuves	Durée	Coefficient
Rédaction sur un sujet concernant l'administration, le fonctionnement et l'organisation des bibliothèques	3 heures	3
Bibliographie, épreuve portant sur le choix des livres	2 heures	2
Histoire et technique du livre	3 heures	1
Rédaction de fiches de livres imprimés (4 en français, 2 en langue étrangère et 1 en latin)	3 heures	3
Rédaction de culture générale portant sur l'histoire des civilisations, des sciences et des techniques depuis la Renaissance	3 heures	3

Cette dernière épreuve était un ajout fait au premier trimestre de l'année 1956. Le jury ayant eu à déplorer dans les rapports d'examens « une culture déficiente » dans l'ensemble, il fallait donc créer « une épreuve garantissant cette culture »⁹³. Après avoir passé les épreuves d'admissibilité, les candidats se soumettaient aux oraux :

Épreuves	Coefficient
Interrogation sur l'administration et la comptabilité des bibliothèques	1
Interrogation sur le fonctionnement et l'organisation de diverses bibliothèques	2
Interrogation sur la psychologie des lecteurs et les rapports entre eux et le bibliothécaire	1
Interrogation sur la technique et l'histoire du livre	1

Remarquons que dès son apparition, cet examen prit en compte les aspects modernes du métier de bibliothécaire, mis en avant par de nombreux professionnels depuis le début du XX^e siècle, et si souvent regrettés dans les formations supérieures, notamment l'ouverture aux diverses bibliothèques (enfants, entreprises, hôpitaux...) et l'attention au lecteur. Les candidats pouvaient effectuer, en plus de la formation commune, des stages d'un mois dans les bibliothèques spécialisées, et subir à leur demande des épreuves se rapportant à ces bibliothèques. L'ouverture aux bibliothèques spécialisées, sous la pression de l'ABF, fut un aspect important du CAFB dès sa création, ainsi que le rapporte Paul Poindron :

⁹³ Arch. nat., F 17 17961. Feuille intitulée : « Exposé des motifs ».

Au moment où la Direction préparait le texte relatif au certificat, l'ABF se préoccupait de la formation des bibliothécaires des bibliothèques pour enfants, des bibliothèques pour malades, des bibliothèques d'entreprises. Mise au courant des vœux de l'ABF, la Direction estima qu'elle ne pouvait multiplier les examens et les diplômes. Elle pensa que le certificat d'aptitude sanctionnant une formation générale des bibliothécaires de lecture publique, possibilité devait être offerte aux titulaires dudit certificat d'acquérir une formation spécialisée par un stage complémentaire d'un mois. Elle estima nécessaire de reconnaître leur qualification après un examen comportant une épreuve écrite et épreuve orale⁹⁴.

Sur leur CAFB était alors inscrite une qualification de bibliothécaire pour malades, pour enfants ou bibliothécaire d'entreprises. Le 28 février 1956 fut créée par arrêté une option « Bibliothèques d'Instituts et de Laboratoires » pour le CAFB, avec une épreuve de deux heures, destinée aux candidats qui, après un mois de stage dans ce type de bibliothèque, voulaient être qualifiés comme bibliothécaires d'instituts et de laboratoires.

À la lecture du programme de l'examen, nous pouvons voir que les connaissances de spécialiste du livre en lui-même, celles qui touchaient à l'érudition technique étaient placées en fin de programme et étaient devancées par toutes les connaissances administratives et les aspects d'organisation des bibliothèques⁹⁵. Paul Poindron indiqua toutefois que la connaissance technique et historique du livre gardait toute son importance :

Ce certificat est nettement orienté vers la lecture publique, mais on ne pouvait, en utilisant son programme, oublier que beaucoup de nos bibliothèques municipales, même non classées, possèdent un fonds ancien et que leurs bibliothécaires ne peuvent ignorer l'histoire du livre...⁹⁶

Avec une optique sensiblement différente et plus rapprochée du programme, Pierre Lelièvre affirmait que dans ces bibliothèques « les fonds anciens [étaient] relativement peu importants et que les catalogues de manuscrits et d'incunables de ces bibliothèques [étaient] faits depuis déjà longtemps »⁹⁷. Pour la première fois, il était fait mention de l'orientation des lecteurs, et tout ce qui tournait autour de la publicité de la bibliothèque était mis en valeur.

La première véritable session de 1952

La première véritable session d'examen de la fin de l'année 1952 se déroula durant la première quinzaine de décembre. Le jury était présidé par M. Lelièvre et comprenait M. Fillet, bibliothécaire à la BCP du Loir-et-Cher ; M^{elle} Salvan, conservateur au service technique ; M. Breillat, conservateur à la BM classée de Versailles. Pour les épreuves spécialisées en bibliothèques d'enfants et de malades, le jury s'était adjoint M^{elle} Gruny, bibliothécaire à l'Heure Joyeuse et M. Poindron, conservateur en chef du service technique. Vingt-quatre centres d'examen avaient été mis en place, ce qui constitua une

⁹⁴ Paul Poindron, « La formation des bibliothécaires et la lecture publique », in *Bulletin d'informations de l'ABF*, février 1952, p. 4.

⁹⁵ Cf. annexe 2.

⁹⁶ Paul Poindron, « La formation professionnelle des bibliothécaires et de la lecture publique » cité dans Gardner, *op. cit.*, p. 157.

⁹⁷ Pierre Lelièvre, « La formation des bibliothécaires en France », p. 11, cité dans Gardner, *op. cit.*, p. 157.

réelle nouveauté puisque jusqu'en 1952, aucun diplôme officiel de bibliothécaire ne pouvait être obtenu ailleurs qu'à Paris⁹⁸. Soixante-treize candidats subirent les épreuves écrites (dont soixante femmes), quarante-et-un furent admissibles et trente-et-un définitivement admis, dont un avec une mention « bien » et quinze avec une mention « assez bien ». Douze candidats avaient subi l'épreuve probatoire de culture générale et huit candidats furent reçus aux épreuves spéciales (dont quatre pour les bibliothèques d'enfants). Le jury remarqua que l'épreuve de culture générale avait donné de très mauvais résultats tandis que la rédaction de fiches était en général très réussie mais « ne permet[tait] pas de juger de la capacité intellectuelle des candidats »⁹⁹, d'où la question de savoir s'il ne faudrait pas étendre l'épreuve de culture générale à tous, ce qui fut fait quelques années plus tard comme nous l'avons dit plus haut.

Les épreuves de la session de la fin de l'année 1952 furent les suivantes :

Intitulé de l'épreuve	Sujet
Épreuve probatoire	Le roman français du XIX ^e siècle peut-il être pour l'historien des civilisations et des mœurs une source valable d'information ?
Administration, organisation et fonctionnement d'une bibliothèque	Quels sont les catalogues nécessaires dans une BM comportant une salle de travail avec accès aux rayons ?
Bibliographie	Quelles sont les caractéristiques de la <i>Bibliographie de la France</i> et de <i>Biblio</i> ? Donnez en l'intérêt pour le bibliothécaire et les avantages de chacune de ces publications.
Histoire et technique du livre	Comment préparer un train de reliure du point de vue technique, comprenant des usuels, des ouvrages de prêt, des albums à planche hors-texte ? Quelles instructions donnez-vous au relieur ? Comment contrôlez-vous le travail ?
Rédaction de fiches	Un ouvrage appartenant à la collection Clio, un volume de la série des « Jalna » de Mazo de la Roche, un volume de la Grande Encyclopédie, un volume publié dans les collections Rieder. Deux ouvrages en langue étrangère et un volume latin dont la notice est dans le Catalogue général des imprimés de la BN. Rédiger la fiche principale, les fiches secondaires (préfaciers, illustrateurs, traducteurs), indiquer les vedettes matière.
Bibliothèque pour enfants	Dans un rapport au maire, donnez les caractéristiques de la salle, du mobilier et des aménagements d'une bibliothèque pour enfant.
Bibliothèque d'entreprise	Établir le règlement de la bibliothèque d'une usine située à l'écart d'un grand centre urbain.
Bibliothèque pour malades	Communication des livres dans une bibliothèque de sanatorium.

⁹⁸ Liste des bibliothèques municipales, centres d'examens de province : Aix-en-Provence, Bordeaux, Carpentras, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Havre, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans, Rennes, Toulouse, Tours, Valence, Rouen. La BNU de Strasbourg.

⁹⁹ Arch. nat., F 17 17961. Procès-verbal des délibérations du jury, décembre 1952.

L'organisation d'une formation préparatoire

À la fin de la décennie, c'est-à-dire pour la session de la fin de l'année 1959, le jury n'avait pas beaucoup changé, toujours présidé par M. Lelièvre, il accueillit, parmi les rares nouveaux, M^{elle} Poncin, conservateur en chef à la BN. Le nombre de centres d'examens était en nette diminution puisque les candidats, moins nombreux également, furent appelés dans neuf centres :

	1952	1959
Nombres de personnes inscrites	105	66
Candidats ayant effectivement subi les épreuves	73	28
Admissibles	41	13
Admis	31	12
Mentions	1 mention B, 15 AB	3 mentions AB

L'examen ne concernait plus que quelques dizaines de personnes qui avaient pu se former comme elles le pouvaient. En 1959, l'examen de l'option « Laboratoires » fut subi par deux personnes. Cette baisse ne fut que temporaire, et le CAFB trouva rapidement ses marques, les réformes de 1960 portèrent leurs fruits. Ces réformes concernèrent au premier chef la formation. En effet le problème de la formation se posait encore une fois car rien ou presque n'avait été prévu pour la formation à ce certificat. Comme d'habitude, on avait prévu l'examen sans la formation associée. Il fallut attendre 1957 pour avoir un embryon de formation à Paris organisé par la Direction des bibliothèques de France, dans les locaux du 61 rue de Richelieu¹⁰⁰. Mais la première vraie réforme du certificat se situe à la fin de la période qui nous intéresse ici, lorsque des arrêtés organisèrent une formation à Paris et en province. Par l'arrêté du 26 juillet 1960 était fixée la structure de la formation¹⁰¹. Cette formation était composée de trois parties :

- L'enseignement général. Il était donné durant le premier trimestre de l'année scolaire et reprenait le programme de 1957. Il était composé de conférences, des cours et des travaux pratiques.
- L'enseignement spécialisé donné au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire. Il portait sur quatre types de bibliothèques : bibliothèques d'instituts et de laboratoires, bibliothèques d'établissements d'enseignement et pour la jeunesse, bibliothèques municipales, bibliothèques de lecture publique.
- Le stage d'application correspondant à la spécialisation choisie.

Grande nouveauté, cet enseignement et les stages étaient organisés à Paris mais aussi dans les centres régionaux. Un arrêté du 12 septembre suivant fixa le programme de l'enseignement préparatoire au CAFB¹⁰². Il portait sur l'administration, l'organisation des bibliothèques, l'accroissement des collections et les classements. Pour la première

¹⁰⁰ BBF, 1956, n°11, p. 800 : « A partir de 1957 un enseignement sera organisé pour la préparation au CAFB. Cet enseignement portera sur les matières suivantes : administration, organisation et fonctionnement des bibliothèques, bibliographie, catalographie, histoire du livre. Les cours auront lieu de janvier à mai 1957 dans les locaux du DSB, 61 rue de Richelieu, Paris 2^e. » [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

¹⁰¹ BBF, 1960, n°9-10, p. 377-379. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

¹⁰² BBF, 1960, n°11, p. 422-424. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

fois figura le prêt interbibliothèques. Le programme insistait pour que les notions historiques qui pourraient être faites à propos des techniques du livre restassent « très sommaires ». Le programme de l'enseignement spécialisé comportait aussi des nouveautés : pour les bibliothèques pour enfants figuraient l'heure du conte ou la discothèque. La lecture publique rurale faisait l'objet d'une formation pour les bibliothèques de lecture publique.

En pratique, la formation put se donner dans cinq centres régionaux (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier et Strasbourg). Pour les candidats encore trop éloignés, il était possible de suivre les cours par correspondance et un stage supplémentaire était requis de leur part en plus du stage d'application, pour pallier l'absence de travaux pratiques. C'est l'ENSB qui supervisa ensuite le programme du CAFB, et certaines préparations étaient reconnues comme excellentes, telle celle, en 120 heures, donnée par M^{elle} Gruny, pour les bibliothèques pour enfants. Le nombre de candidats reparti à la hausse et on passa de soixante-et-un inscrits en 1960-1961 à deux-cents en 1965-1966¹⁰³.

Le CAFB fut une grande avancée, un certificat était créé durablement pour les cadres des bibliothèques de moyenne importance et la province n'était pas oubliée. Les souhaits inauguraux de Paul Poindron furent réalisés :

Notre vœu est que le certificat d'aptitude constitue le titre minimum exigé des bibliothécaires de lecture publique et que toutes les collectivités ayant une bibliothèque de lecture publique soient persuadées que le métier de bibliothécaire est un métier qui s'apprend et que le développement d'une bibliothèque, son rayonnement, son rôle dans l'accroissement de la culture, est fonction de la propre culture du bibliothécaire, de son sens social et de ses connaissances et aptitudes professionnelles¹⁰⁴.

Dès que la formation fut mise en place, le nombre de candidat augmenta et le certificat connut un grand succès. Il fut à l'origine des centres régionaux de formation créés en 1986-1987. Jusqu'à ces années, la préparation fut prise en charge de diverses manières (antenne de l'ENSB, BM, BU, BCP...) L'initiative de 1951, après plusieurs réformes, vécut jusqu'en 1994¹⁰⁵. L'importance de la formation était donc primordiale, nous allons le voir avec les documentalistes dont l'école fut créée en 1950, soit plus de dix ans avant celle des bibliothécaires.

¹⁰³ Arch. nat., F 17 17961.

¹⁰⁴ Paul Poindron, « La formation des bibliothécaires et la lecture publique », in *Bulletin d'informations de l'ABF*, février 1952, p. 5.

¹⁰⁵ Cf. Dominique Lahary, « In memoriam... CAFB : Mort et transfiguration ? », in *Note d'information de l'ABF*, n°66, octobre 1992. [en ligne] <www.lahary.fr/pro/cafb.htm> Consulté le 24/10/11.

L'INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DOCUMENTAIRES

Présentation et examens

Le 1^{er} décembre 1950, un accord conclu entre le Conservatoire des Arts et Métiers et l'Union française des Organismes de Documentation (UFOD) permit de créer l'INTD. Son objectif était de dispenser l'enseignement de la documentation scientifique, économique et technique et d'assurer le perfectionnement professionnel des spécialistes en une formation de deux ans¹⁰⁶. Le siège de cet institut était au Conservatoire National des Arts et Métiers. La commission technique de cet Institut, assistant le directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, comprenait entre autres un inspecteur général des bibliothèques et un fonctionnaire du service des bibliothèques désigné par le Directeur des bibliothèques de France, le directeur de la documentation du CNRS ainsi que des professeurs du CNAM. Les candidats à l'entrée étaient admis directement s'ils étaient titulaires d'une licence et après un examen probatoire s'ils étaient bacheliers. Les candidats de plus de vingt-cinq ans, ayant travaillé un an comme documentaliste, pouvaient entrer directement. L'examen probatoire était composé de deux épreuves :

- Une épreuve de culture générale (questionnaire sur un texte de langue française) durant trois heures
- Une version de langue vivante

Remarquons que l'aspect scientifique et technique de la formation ne dispensait pas du bagage littéraire¹⁰⁷. Les deux séries d'examen que les élèves passaient pendant l'année étaient ainsi organisées :

Épreuves	Coefficient
Questionnaire de contrôle des connaissances sur l'enseignement reçu pendant l'année	3
Analyse d'un texte français avec références bibliographiques	3
Analyse d'un texte étranger avec références bibliographiques	3
Catalogage	2

Des épreuves orales étaient également organisées et portaient sur deux aspects du cours : la recherche documentaire et l'organisation d'un service de documentation. Les élèves avaient le choix entre deux types d'épreuves selon l'option qu'ils avaient choisie :

- Une épreuve de travaux pratiques de recherche documentaire sur un sujet à caractère scientifique et technique.
- Une épreuve de travaux pratiques de recherche documentaire sur un sujet à caractère économique et social.

¹⁰⁶ JO du 18 décembre 1950.

¹⁰⁷ Arch. nat., 1989 01 12, art. 1. Dans l'article du *Figaro* daté du 2 janvier 1962, sur le métier de documentaliste, Thérèse Guitton reconnaît que 77,6% des documentalistes ont reçu une formation littéraire, alors que la documentation est en grande partie scientifique et technique : « Il reste trop entendu dans les esprits que c'est par une formation littéraire, une culture générale étendue, qu'on se prépare à la documentation. C'est une position peut-être plus traditionnelle que raisonnée qui a conservé toute sa vigueur, entre autres dans l'administration. Il importe aujourd'hui de regarder en face les besoins et d'y apporter une réponse appropriée. » Notons que les industries et secteur privé employaient 50% des documentalistes.

Les élèves de deuxième année étaient tenus en outre de rédiger un rapport dactylographié dont le sujet avait été vu avec leur directeur¹⁰⁸. Une épreuve pratique de recherche documentaire se faisait également en deuxième année : les élèves étaient placés dans une bibliothèque ou dans un centre de documentation, ils tiraient au sort un sujet et devaient effectuer leur recherche documentaire *in situ* de manière la plus pertinente possible. La formation de documentaliste durait deux ans et était sanctionnée par un diplôme d'État. Les cours de première année avaient lieu au CNAM et les cours de deuxième année au 65 rue de Richelieu, près des bibliothécaires, et dans les organismes spécialisés, selon le sujet des enseignements. La direction des études des documentalistes était assurée par Paul Poindron, conservateur en chef à la Direction des bibliothèques de France et secrétaire général du Comité français de la documentation. La formation offrait une large ouverture vers des domaines spécialisés¹⁰⁹.

La première promotion compta quarante étudiants (dix-huit hommes, vingt-et-une femmes), seize avaient entre vingt et vingt-cinq ans, dix-sept avaient entre vingt-cinq et trente-cinq ans, et huit plus de trente-cinq ans. Sept seulement avaient fait des études supérieures. En deuxième année, sept élèves avaient choisi l'option scientifique et technique et douze l'option économique et sociale. Voici les effectifs pour les huit premières années de l'INTD :

Années	Effectifs
1950-51	41
1951-52	65
1952-53	81
1953-54	42
1954-55	56
1955-56	82
1956-57	85
1957-58	56
Total	508

Les cours

Présentation générale

L'enseignement à la création de l'Institut consistait en quarante-six leçons, huit visites d'organismes¹¹⁰ et entre cinq et huit séances de travaux pratiques. En deuxième année,

¹⁰⁸ Exemple de sujets pour l'année 1952 : « Essai de documentation sur l'enseignement ménager », « Les sources de documentation en matière de construction automobile », « Un service bancaire de renseignements commerciaux », « Application d'une méthode sélective à l'étude de la planification des organismes documentaires », « Les catalogues des ventes des commissaires-priseurs comme sources de documentation ».

¹⁰⁹ Sciences sociales, sociologie, statistique, démographie, économie industrielle et commerciale, histoire des doctrines et des faits économiques et sociaux, sciences juridiques, publications officielles, sciences politiques, foires manifestations congrès, presse, organisation scientifique du travail, pédagogie, centres de documentation des archives, documentation administrative, mathématique, physique-chimie, agriculture, énergie nucléaire, métallurgie, mécanique des métaux, électrotechnique, transmissions, pétroles carburants lubrifiants, matériaux de construction, transports ferroviaires, hygiène et sécurité du travail, essais et mesures.

¹¹⁰ Les visites se déroulaient à la BN, aux AN, au centre de documentation de l'Unesco, à celui de la Chambre de commerce de Paris, à celui de la Mécanique, au cabinet Beau de Loménie, à l'imprimerie de la Bonne Presse, à l'Institut d'Art et d'Archéologie. En deuxième année, les visites se font, pour les élèves en option « technique et scientifique », à l'Institut français du caoutchouc, à la Compagnies des compteurs, à la Maison de la chimie, à l'École des Mines, à l'Association technique du gaz,

deux sections : scientifique et technique, et économique et sociale, faisaient l'objet de vingt-cinq leçons. La division générale de cours de première année se faisait comme il suit :

- Les documents et la documentation
- Collecte et conservation des documents
- Exploitation, diffusion et utilisation de la documentation

Introduction	La profession de documentaliste	M. Dubas (chef du service des programmes agricoles au ministère des affaires économiques)
La documentation, les documents	Aspect du travail documentaire, types de documents	M. de Laclemandière (chef du service de documentation de la régie Renault) M ^{elle} Yvonne Oddon, bibliothécaire en chef du Musée de l'Homme
Réseau documentaire	Organismes de documentation généraux et spécialisés	M. de Laclemandière (chef du service de documentation de la régie Renault)
	Archivistique	M. Bourgin (AN)
	Muséographie, collections, expositions	M. Terrier (conservateur au musée de Compiègne)
	Les organismes internationaux de la documentation	M. de Laclemandière (chef du service de documentation de la régie Renault)
Recherche, collecte et choix des documents	Méthode de recherche et de collecte des documents	M. Kersaint (chef du service de la documentation CNRS)
	Les instruments de la recherche : Bibliographies, catalogues, répertoires	M ^{elle} Malclès (bibliothécaire à la Sorbonne)
Installation matérielle, équipement et outillage	Architecture, éclairage, aménagement	M. Poindron (conservateur à la direction des bibliothèques)
	Mobilier et matériel	M. Borgeaud (président de l'UFOD)
Conservation, classement, catalogage	Cotation et notices bibliographiques. Indexation	M ^{me} Pujet (professeur à l'École de bibliothécaires de L'Institut catholique)
	Catalogues auteurs-titres-matières	M ^{me} Meuvret (Bibliothécaire à l'École des langues orientales)
	Type de classification	M. de Grolier (Secrétaire général du Bureau bibliographique de France)
	Classifications décimales	M. Dubuc (UFOD)
	Classifications propres à certains documents	M. Roussier (bibliothécaire à la préfecture de la Seine)
	Procédés mécaniques et techniques de la classification	M. Clavier (président de la commission de classification de la FID)

au Centre technique des industries de la fonderie. Pour les étudiants en option « économique et social », les visites se faisaient à l'INSEE, au Musée de l'Homme, au Centre national du commerce extérieur, à l'Institut des sciences politiques, au Crédit Lyonnais, à l'Institut national d'orientation professionnelle.

Exploitation, communication et diffusion de la matière documentaire	Aspects de l'exploitation de la matière documentaire	M. Vincent (directeur de la revue « Chimie et Industrie »)
	Stades de la diffusion documentaire	M. de Novar (Directeur au service de documentation de la mécanique)
	Consultation, communication et prêt	M. Martin (BN)
	Techniques de production et reproduction graphique des documents	M. Rossignol (Syndicat des maîtres imprimeurs-typographes)
	Reproduction phonique et plastique	M. de Laclemandière (chef du service de documentation de la régie Renault)
Organisation et gestion des organismes documentaires	Principes généraux	M. Dubas (chef du service des programmes agricoles au ministère des affaires économiques)
Usagers et techniciens de la documentation	Catégories d'usager et missions du documentaliste. Conditions administratives du travail	M. Marty (bibliothécaire en chef de la Chambre de commerce de Paris)

La somme d'heures demandée par cette formation se devait de rester raisonnable pour permettre aux élèves d'exercer une activité professionnelle. Elle se situait autour de 480 heures.

Cours	70 h
Révision personnelle des cours	100 h
Prise de note (épreuve d'admission)	2 h
Résumés des cours (travail en équipe)	40 h
Visites d'organismes	32 h
Comptes rendus de visites	16 h
Devoirs et exercices individuels	12 h
Travaux pratiques et exercices communs	20 h
Études préparatoires aux séances de synthèse, sur cas complexe	20 h
Séances de synthèse et discussions de cas complexes	11 h
Épreuves écrites	5 h
Épreuves orales	5 h
Total	333 h
Déplacements (hors visites) et charges de temps inhérents à l'enseignement suivi	150 h
Total général	483 h

Une formation tournée vers le domaine scientifique

La note de présentation des cours émit le souhait qu'on s'écartât d'une bibliothéconomie classique dans l'enseignement pour approfondir les disciplines spécialisées et scientifiques¹¹¹. Elle demandait aussi que les élèves fissent la distinction entre classement (mise en ordre des documents dans l'espace) et classification (mise en ordre

¹¹¹ Arch. nat., 1989 01 12, art. 2. Rapport concernant le fonctionnement des cours pendant le premier trimestre de la session 1951.

systématique d'un ensemble de connaissances). Nous voyons bien qu'aux yeux de l'équipe pédagogique, il était important de faire la différence entre le bibliothécaire et le documentaliste.

Pour les travaux et les exercices pratiques de première année, les thèmes étaient variés : Utilisation du microfilm, catalogage, indexation, CDU, fiches signalétiques d'ouvrage, préparation d'une visite dans une exposition, problème de psychologie documentaire.... Les étudiants de deuxième année avaient des sujets plus spécialisés : Recherches dans des publications officielles, recherches de données statistiques et scientifiques dans des organismes de documentation, recherches documentaires dans la législation industrielle et commerciale, cartographie économique, établissement d'un organigramme de service de documentation spécialisée... Les cours théoriques de l'Institut étaient parfois de véritables cours de science technique, ainsi le cours sur les microfilms, microfiches et appareils audio, qui donnait lieu à une multitude de schémas et dessins sur la reproduction phonique et plastique des documents, sur l'anatomie de l'oreille et de l'œil.

Une formation avant tout pratique

Nous retrouvons les mêmes noms pour la formation des bibliothécaires et pour celle des documentalistes avec notamment, présentes aux réunions d'études de l'enseignement, Louise-Noëlle Malclès ou Paule Salvan, la première d'entre elles donnant un cours de bibliographie¹¹². Elles encourageaient, fidèles à leurs convictions, les travaux pratiques et les travaux d'équipe. Yvonne Oddon, quant à elle, dispensait un cours sur les types de documents. La conclusion générale de son cours était un appel vibrant à « lutter contre l'abondance de documents et essayer d'en dominer la masse, au risque de produire des effets psychologiques désastreux pour les documentalistes »¹¹³.

La question d'un stage encadré par l'Institut fut également posée, Julien Cain trouvant, comme souvent, l'enseignement trop théorique¹¹⁴. Les sujets de travaux pratiques étaient cependant loin de n'être que de la théorie. En documentation financière et fiscale, M. Bassole demandait par exemple à ses élèves de « constituer un fonds documentaire pour le syndicat patronal d'art et de création, visant à répondre aux demandes concernant la situation monétaire et le cours des changes des pays développés, les problèmes posés par les mouvements internationaux de capitaux et de devises, et les droits de douane. » Les étudiants devaient aussi donner leur avis sur des solutions possibles à des problèmes de gestion de documentation dans une entreprise, tels les cas de M. Dubas concernant l'organisation scientifique du travail. Il est intéressant de lire les cours portant sur les droits voisins et les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, ou ce qu'on entend par création de l'esprit, cours qui nous amènent *mutatis mutandis* à notre loi DADVSI. À l'INTD, Louise-Noëlle Macles parvenait à donner l'enseignement de bibliographie qu'elle souhaitait, sous la forme de travaux pratiques. Voici les exercices qu'elle proposa en 1959¹¹⁵ :

¹¹² Les professeurs étaient bien conscients des différences entre un bibliothécaire et un documentaliste. Voici la première phrase du cours d'exploitation documentaire de M. Henriot-Marty, chef de service de la Bibliothèque et des Archives de la Chambre de commerce de Paris : « Les bibliothèques recherchent, rassemblent et communiquent des documents. Dans les services de documentation, il ne s'agit plus seulement de fournir le document demandé, mais d'orienter, de guider l'utilisateur, de lui donner des renseignements disséqués, sélectionnés, précis sur le sujet qui l'intéresse » (cours de janvier 1958) Nous voyons que le métier de bibliothécaire d'aujourd'hui s'est rapproché de celui de documentaliste.

¹¹³ Arch. nat., 1989 01 12, art. 3.

¹¹⁴ Arch. nat., 1989 01 12, art. 2. Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 1958.

¹¹⁵ Arch. nat., 1989 01 12, art. 2.

- Indiquer la méthode à suivre pour établir la liste des publications imprimées en France de André-Marie Ampère.
- Quelles bibliographies pourrait-on utiliser pour retrouver l'auteur oublié du livre *Prestige d'Henri Matisse*, Paris, 1952 ?
- Comment dirigeriez-vous un chercheur qui désire connaître ce qui a été publié entre 1940 et 1955 sur l'électricité ?
- Recherche d'informations dans des répertoires français et étrangers.

CONCLUSION

La fonction de documentaliste fit l'objet d'un véritable article de Thérèse Guitton en première page du Figaro le 2 janvier 1962. Le journaliste, après avoir rappelé que ce métier et même le nom de « documentaliste » étaient inconnus d'une grande majorité de personnes, précisa qu'avec plus d'un million de revues, journaux et bulletins paraissant chaque jour, il y avait besoin de personnes qui sussent ce qui s'écrivait dans tous les domaines, pour pouvoir ensuite renseigner les personnes de leur institut ou de leur entreprise et organiser l'information en la collectant et en la classant.

Il m'a semblé important de parler dans ce travail des documentalistes parce qu'ils participèrent beaucoup au développement des sciences de la documentation et de l'information dans les années 1950. Les notes de présentation de l'INTD montrent bien combien, dès les années 1950, on déplorait le manque de formation à la recherche documentaire parmi les étudiants et les chercheurs. Le développement de ces sciences de l'information ne manqua pas de transformer le métier de bibliothécaire lui-même.

Nous avons vu comment ces deux années 1950-1951 formèrent une sorte de pliure dans l'histoire de la formation avec des réformes à tous les niveaux. Le niveau supérieur avec le DSB, le niveau moyen avec le diplôme de sous-bibliothécaire et le CAFB. La formation des documentalistes fut elle aussi mise en place, avec un institut. Remarquons que pour les bibliothécaires, la formation préparatoire fut souvent oubliée, les arrêtés commençant par créer des diplômes et des certificats sans penser à la préparation. Le stage était alors souvent le moyen mis en place pour se former. Au cœur des années 1950, la question de la formation était toujours d'actualité : le DSB se cherchait encore et le CAFB n'eut de formation véritable qu'à la fin de la décennie. Cette situation permit la création d'écoles de bibliothécaires, qui eurent un succès indéniable.

Partie 3 : Les initiatives associatives et privées : un palliatif des formations officielles

LES « PETITS COURS » DE L'ABF

L'ABF vit le jour en 1906, pour défendre les intérêts des bibliothécaires et des bibliothèques et améliorer les services offerts aux usagers. De nombreux bibliothécaires de renom prirent une part active au développement de cette association : Henri Lemaître, Ernest Coyecque, Eugène Morel, Gabriel Henriot, Charles Sustrac... Le développement de la formation professionnelle initiale et continue fut rapidement une des visées de l'association. C'est sous la pression de l'ABF que furent créés en 1932 le DTB puis le DSB en 1950. Mais l'ABF se préoccupait aussi beaucoup des bibliothèques spécialisées : les bibliothèques pour enfants, pour malades, pour ouvriers... Elle fut longtemps quasiment la seule à offrir des formations pour ce type de bibliothèque et c'est pour répondre à ces préoccupations de l'ABF que le CAFB prévint des stages spécialisés et un examen optionnel pour chaque catégorie de bibliothèques spécialisées¹¹⁶.

La mise en place

Les cours de l'Association furent mis en place pour répondre au besoin de formation de la multitude de bénévoles non diplômés et d'employés non formés travaillant dans les bibliothèques de lecture populaire. Le nombre de bibliothécaires titulaires d'un diplôme adapté représentait une infime minorité des personnes travaillant en bibliothèque¹¹⁷. Il fallait en effet former ceux qui travaillaient dans les multiples petites structures qui s'étaient créées pour encourager la lecture : bibliothèques paroissiales, hospitalières, circulantes, bibliothèques de bourses du travail, d'usines... Bien que des cours fussent proposés dès les premières années d'existence de l'ABF, ce fut dans les années 1930, dans le grand mouvement en faveur de la lecture populaire, que les cours se systématisèrent. La figure de proue de ces cours fut Myriem Foncin¹¹⁸. Cette chartiste décida dans les années 1930 de mettre en place de petits cours pour les bibliothèques d'hôpitaux, de prisons, d'ensembles HLM, de maisons de jeunes et d'entreprises...¹¹⁹ Ces cours permettaient d'acquérir le savoir technique pour ce qui touchait au matériel, au classement ou au catalogue¹²⁰. Les lieux de sessions changèrent beaucoup. Ces sessions duraient une quinzaine de jours et comportaient des cours et des visites (BN, Heure joyeuse, bibliothèques de centres sociaux...). L'admission au cours donnait lieu à un petit oral pour s'assurer de la motivation du candidat. La fin du stage comportait un

¹¹⁶ Françoise Hecquard, *La formation des bibliothécaires, l'enseignement de l'Association des Bibliothécaires Français, 1910-1991*, ABF, 1992, p. 11.

¹¹⁷ Une enquête de 1953 sur les bibliothécaires en secteur privé révèle que sur 36 bibliothèques ayant répondu à l'enquête, 10 seulement ont un bibliothécaire formé, dont 3 titulaires d'un diplôme officiel. Les autres sont des assistantes sociales, des conseillers du travail ou le plus souvent des membres du comité d'entreprise. Cf. *Bulletin d'informations de l'ABF*, juin 1953, p. 7.

¹¹⁸ Myriem Foncin (1893-1976), géographe et conservateur au département des cartes et plans de la BN.

¹¹⁹ Myriem Foncin assura longtemps ces sessions. Ainsi, en février 1954 eut lieu une session d'une vingtaine de personnes pour les bibliothèques d'entreprises, sous la direction de M^{elle} Foncin à la Bibliothèque nationale. Cf. *Bulletin de l'ABF*, mars 1954, p. 45.

¹²⁰ Myriem Foncin, « Le comité de lecture et l'ABF » dans *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°46, février 1965, p. 7-12.

examen écrit et oral. Jusqu'en 1956, environ vingt personnes par an obtinrent le diplôme. Les professionnels furent nombreux à soutenir ces cours ou à y prendre part :

Julien Cain	Introduction à la première session
Gabriel Henriot	Bibliothèques et lecture publique
Yvonne Oddon	Bibliothèques étrangères et grandes bibliothèques
Marguerite Gruny	Bibliothèques pour enfants
Henri Vendel	Bibliothèques circulantes
Paul Poindron	Catégories de livres et choix des livres
Georges Rageot (éditeur)	Histoire et fabrication du livre
Pierre Josserand	Reliure

En 1937, le diplôme d'assistante sociale nouvellement créé intégra dans son programme des heures d'initiation à la gestion de bibliothèques. La Croix Rouge demanda alors à l'ABF de mettre en place des sessions pour remplir cet objectif de formation¹²¹. Ainsi du 19 au 31 janvier 1953, l'ABF organisa-t-elle une session de cours à la demande de la Croix-Rouge. Cette session fut suivie par dix-huit membres souhaitant apporter leur aide à des bibliothèques d'hôpitaux ou organiser une petite bibliothèque dans un service hospitalier¹²² :

La lecture	La lecture et les lecteurs dans une petite bibliothèque	M ^{elle} Foncin
	Les livres, choix des livres	M. Poindron
	Rapport du bibliothécaire et des lecteurs ; la bibliothèque vivante	M ^{elle} Foncin
Les techniques du livre	Histoire du livre	M ^{elle} Fabre
	Les techniques du livre	M. Guignard
	L'illustration	M. Prinnet
	La reliure	M. Roussier
Les bibliothèques	La lecture publique en France et les différentes catégories de petites bibliothèques	M. Poindron
	Les bibliothèques d'enfants	M ^{elle} Gruny
	Les bibliothèques d'hôpitaux	M ^{elle} Basset
Organisation d'une petite bibliothèque	Budget, local, mobilier	M. Bleton
	Entrées et classement	M ^{elle} Coeytaux
	Rédaction de fiches et catalogues	M ^{me} Puget
	Le prêt	M ^{me} Alanou

Ces cours étaient complétés par des travaux pratiques et des visites. Ainsi pour la session citée ci-dessus, les dix-huit élèves visitèrent et effectuèrent leurs travaux dans les bibliothèques de la rue Fessart, de la SNCF, l'entreprise Hachette, de la Salpêtrière et des sanatoria Villemain et Paul Doumer. Seize élèves sur les dix-huit réussirent l'examen, ce qui leur donnait la possibilité d'effectuer un stage dans des bibliothèques d'hôpitaux.

Les sessions furent organisées entre deux et quatre fois par an jusqu'en 1956, ensuite la préparation au CAFB étant organisée¹²³, on ne voulut pas que les formations de l'ABF entrent en concurrence avec elle. La dernière session de mars 1956 reçut vingt-six élèves

¹²¹ *Ibid.*, p. 14.

¹²² *Bulletin d'informations de l'ABF*, février 1953, p. 16.

¹²³ Cf. *supra*, p. 55-56.

dont vingt-deux reçurent le certificat délivré par l'ABF. Le groupe était composé d'une conseillère du travail, d'assistantes sociales, d'un fonctionnaire de la préfecture de police à qui était confiée l'organisation de la bibliothèque de la préfecture, d'auxiliaires à la bibliothèque de la SNCF, d'infirmières de la Croix Rouge et d'un stagiaire du Centre national pour l'enfance destiné à ouvrir une bibliothèque dans un sanatorium d'Istanbul¹²⁴. Les sessions n'étaient pas toujours destinées à des élèves des écoles d'assistantes sociales, certaines étaient organisées pour être ouvertes au plus grand nombre et proposaient un enseignement généraliste applicable à n'importe quelle bibliothèque¹²⁵. De manière générale, le programme était organisé autour de quatre axes¹²⁶ : les catégories de bibliothèques, la lecture dans une petite bibliothèque, le livre et l'organisation d'une petite bibliothèque.

La formation en province

La formation s'exporta rapidement en province. Comme pour les diplômes d'État, tout a commencé à Paris, et il fallut de nombreuses interventions de bibliothécaires pour que la déconcentration s'opère dans ce domaine également. Henri Vendel demanda ainsi, en 1948, la constitution d'associations régionales de bibliothécaires, tout en taclant l'absence de formation en province et le centralisme chartiste¹²⁷ :

Ce qui manque à nos bibliothèques de lecture publique, j'entends aux bibliothécaires de petites bibliothèques, ce n'est pas le dévouement ni le zèle, c'est trop souvent la formation professionnelle. Voilà pourquoi en attendant que la Direction des bibliothèques organise un enseignement à leur usage, il serait tout à fait souhaitable qu'ils suivissent les cours intensifs de l'ABF. Plusieurs viendront, je l'espère, mais beaucoup sont âgés, beaucoup sont d'anciens instituteurs qui tiennent à leurs habitudes et qu'on ne saurait renvoyer à l'école. Puis, de province, il est difficile de venir, même pour quinze jours. C'est un peu pour remédier à ce manque de formation professionnelle que je préconise, d'accord avec l'ABF, la formation d'associations régionales de bibliothécaires. J'ai éprouvé moi-même leurs bienfaits naguère en Champagne et le dirai-je, j'ai appris plus de bibliothéconomie à visiter mes collègues que sur les bancs de cette École (je le dis parce qu'au temps où j'étais élève des Chartes, il n'y avait pas de préparation au DTB).

Des cours pour petites bibliothèques se donnèrent à Lyon, à Troyes ou à Rennes dès la fin de la seconde guerre mondiale, de manière plutôt artisanale il faut bien le dire. Ainsi à Lille, la bibliothécaire en chef de l'Université de cette ville, M^{elle} Wetzel organisa « du 15 février au 5 avril 1939, sous les auspices de l'Association des bibliothécaires français et sur le modèle des cours de Paris une série de leçons, plus particulièrement destinées aux élèves de l'École du service social.¹²⁸ » L'enseignement était donné par M^{elle} Wetzel et M. Lefrancq, bibliothécaire de Valenciennes. Les travaux pratiques avaient lieu sous la direction d'une autre bibliothécaire de l'université de Lille : M^{elle} Monnot.

¹²⁴ *Bulletin d'informations de l'ABF*, mars 1956, p. 29.

¹²⁵ Cf. *BBF*, 1956, n°1, p. 42-43 : « L'Association des bibliothécaires français organise comme chaque année, durant deux semaines, des cours de catalographie, d'organisation et fonctionnement des bibliothèques, d'histoire et technique du livre. Ces cours ont lieu dans les annexes de la BN (65 et 61 rue de Richelieu) du 23 janvier au 3 février 1956, et sont suivis par 26 élèves parmi lesquels des bibliothécaires d'entreprise et des stagiaires de l'Heure Joyeuse. Diverses visites sont également prévues. Un examen écrit et oral sanctionnant l'enseignement donné a eu lieu les 3 et 4 février 1956. »

¹²⁶ Françoise Hecquard, *op. cit.*, p. 17. Voir en annexe 2 les principaux axes du programme.

¹²⁷ *Bulletin d'informations de l'ABF*, mars 1948, p. 8 : « Extrait de la communication de M. l'inspecteur général H. Vendel ». Dans le même numéro, p. 14, se trouve la liste des 15 élèves ayant satisfait avec succès aux épreuves finales de la session de cours pour petites bibliothèques de février 48.

¹²⁸ *Bulletin d'informations de l'ABF*, février 1939, n°2, p. 5 : « Cours pour bibliothèques de loisirs ».

M. Poindron et M^{elle} Gruny apportèrent leur concours en intervenant pendant la session, et M. Vendel, président de l'ABF présida les examens. L'instauration de tels cours répondaient en effet à des demandes diverses et reposait sur la bonne volonté d'un ou de quelques bibliothécaires. Après la guerre, les cours repartirent avec dynamisme, dans le courant de février 1946, une session de cours fut organisée sur la demande du Service social des associations familiales. Cette session réunit dix-sept élèves, bibliothécaires de foyers ou futurs bibliothécaires. L'ABF encourageait d'autant plus ces sessions qu'elles trouvaient leur public :

Une série de cours, organisée en accord avec l'ABF à Nantes, par M^{elle} d'Haucourt pour les élèves d'une école d'assistantes sociales a remporté un plein succès et a été sanctionnée par un examen passé devant M^{elle} d'Haucourt et M^{elle} Chaumie, déléguée par le bureau de l'ABF. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos collègues sur le succès de cette expérience et l'intérêt qu'il y aurait à multiplier les cours de ce genre partout où se trouvent réunies des étudiantes se destinant à des carrières telles que celles d'assistantes sociales rurales notamment, où elles seront appelées à collaborer à l'œuvre entreprise par la Direction de la lecture publique. Nous comptons sur le dévouement de nos adhérents de province pour prendre les initiatives de ces enseignements là où ils se trouvent¹²⁹.

Nous nous sommes bornés dans cette étude à la formation initiale des bibliothécaires mais le rôle de l'ABF était aussi d'assurer une formation continue par de nombreuses activités telles que des visites, des journées d'étude, des communications et projections. Ainsi, en février 1956, l'ABF organise-t-elle la visite de la photothèque et de l'imprimerie du journal *Le Parisien libéré* ou encore la visite de l'exposition Paul Valéry à la BN¹³⁰. Le 15 juin 1956, M^{elle} Foncin, conservateur en chef à la BN, fit une communication sur les bibliothèques d'entreprise comme centres de culture¹³¹. En juin 1957, un voyage est organisé à Soisson et Laon pour la visite des BM et des cathédrales de ces deux villes¹³². Les journées d'étude et les assemblées générales étaient toujours l'occasion d'une formation sur la technique du livre mais aussi sur les aménagements des nouvelles bibliothèques ou sur les bibliothèques étrangères après la visite d'un bibliothécaire à l'étranger.

Les cours pour petites bibliothèques furent un élément important de la formation professionnelle pour la période qui nous intéresse. Le dynamisme de l'ABF permit à de nombreux candidats de se former pour gérer ou organiser des bibliothèques spécialisées. Ces petits cours, comme leur nom l'indique, restaient toutefois élémentaires et constituaient une formation de base. Nous allons voir maintenant comment deux initiatives de Gabriel Henriot permirent à de nombreux candidats d'avoir une préparation solide au métier de bibliothécaire.

¹²⁹ *Bulletin d'informations de l'ABF*, mai 1946, n°1, nouvelle série, p. 3-4.

¹³⁰ *BBF*, 1956, n°2, p. 122. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

¹³¹ *BBF*, 1956, n°6, p. 446. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

¹³² *BBF*, 1957, n°6, p. 482. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 novembre 2011.

LES ECOLES DE BIBLIOTHECAIRES DE GABRIEL HENRIOT

Un homme engagé

Gabriel Henriot (1880-1965) fut durablement marqué par l'expérience de l'école américaine. Les États-Unis par le biais du CARD, le Comité américain pour les régions dévastées, avaient beaucoup œuvré pour mettre en place des bibliothèques permettant d'organiser un large accès aux livres dans les régions manquant de tout après la guerre¹³³. C'est grâce aux aides américaines que les bibliothèques circulantes de la Somme ou de l'Oise purent être organisées. Les Américains donnèrent des fonds mais aussi une manière de penser les bibliothèques qui était totalement axée sur la lecture publique, un modèle anglo-saxon tant admiré par Henri Lemaître. La formation professionnelle ne fut pas oubliée et rapidement s'ouvrit une école de bibliothécaires, qu'on appela l'école américaine. Des américaines organisèrent cette école rue de l'Élysée avec dynamisme¹³⁴. Nous pouvons signaler Sarah Bogle (1870-1932), secrétaire adjointe à l'ALA, elle organisa l'école de bibliothécaires de Paris et en prit la direction. De même Jesse Carson qui, après avoir travaillé à la bibliothèque de New York, s'engagea dans le CARD dont elle dirigea les bibliothèques jusqu'en 1924, date à laquelle elle repartit pour les États-Unis. Elle forma les françaises destinées à remplacer les américaines. Cette école américaine, si elle dura relativement peu de temps, faute de moyens, fut cependant un détonateur pour la formation des bibliothécaires en France. Son succès agaça certains traditionalistes qui la surnommèrent l'École des Chartes du Far West, mais impressionna beaucoup d'autres bibliothécaires, notamment Gabriel Henriot. Ce dernier, chartiste, fut nommé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris puis à la bibliothèque Forney en 1920. Par le biais d'Henri Lemaître et Ernest Coyecque, il rencontra les directrices de l'école américaine et se donna désormais l'objectif d'œuvrer pour la formation professionnelle. Il donna des cours dans cette école jusqu'à sa fermeture en 1929 avant de fonder sa propre école à la bibliothèque Forney en 1930 puis à l'Institut catholique en 1935. Président de l'ABF en 1925, inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris en 1931, il œuvra toute sa vie pour la formation sans craindre les déconvenues, comme ce fut le cas pour son école municipale de bibliothécaires.

À l'assemblée générale de l'ABF, Henriot exposa son grand projet pour les bibliothèques comprenant notamment une direction au ministère et une école nationale pratique¹³⁵. Au congrès international des bibliothèques et de la bibliographie de Rome en 1930, Gabriel Henriot fut nommé président de la section destinée à s'occuper des écoles de bibliothécaires et des formations professionnelles dans ce domaine. Gabriel Henriot désirait plus que tout que fût continuée l'expérience de l'École américaine qui avait fermé ses portes. Pour lui l'important était que les bibliothécaires de niveau inférieur fussent formés dans une école :

¹³³ Cf. Hind Bouchareb, *La lecture publique en débat (1918-1936)*, Mémoire de Master sous la dir. de Dominique Varry, Lyon, Enssib, juin 2011, p. 38. Sur les apports américains, cf. le « bilan américain » que dresse Noë Richter, *La lecture publique en France, 1918-1945*, Le Mans, p. 12-23.

¹³⁴ Cette école américaine ne rentre pas dans les limites chronologiques de notre travail mais ne peut toutefois être passée sous silence tant elle est importante pour la suite, cf. le chapitre de Hind Bouchareb sur le sujet : « L'École de bibliothécaires : une innovation américaine au service de la lecture publique », dans *op. cit.*, p. 51-56.

¹³⁵ Noë Richter, *op. cit.*, p. 26-29.

Les écoles des degrés inférieurs peuvent coexister dans une école de bibliothécaires, indépendante, mais dotée du matériel nécessaire (collection d'ouvrages de références, fac-similés, clichés de projections, etc...) et située, autant que possible, à proximité d'une grande bibliothèque où les élèves auront le libre accès¹³⁶.

L'École municipale de bibliothécaire (1929-1935)

Organisation des cours

Dès 1929, Gabriel Henriot proposa à M. Gsell, inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris, un programme de cours qui seraient donnés à la bibliothèque Forney. Les cours qualifiés de « très élémentaires » furent d'abord composés de vingt-cinq heures de conférences, réparties sur quinze jours¹³⁷ :

Notions sur le livre, la propriété littéraire, le dépôt légal	1 heure
Techniques anciennes et modernes du livre	3 heures
Commerce, édition et librairie	2 heures
Bibliographie	11 heures
Administration	4 heures
Catalogue et classification	4 heures
TOTAL	25 heures

Le cours fut rapidement doublé et consista en cinquante heures de leçons, ce qui permit d'ajouter des matières et d'approfondir celles qui étaient déjà enseignées. Quinze leçons formaient le cours théorique¹³⁸ :

1	Les livres. Notions et définitions. Éléments du livre. Espèces. Histoire du livre.
2	Techniques modernes du livre
3	Commerce, édition, librairie
4	La lecture et les lecteurs, notions, nécessité, but de la lecture. Recommandations aux lecteurs. Bibliographie, notions et espèces
5	Conception de la bibliothèque, notions et définition. Histoire des bibliothèques, développement actuel, bibliothèques publiques et spécialisées
6	Locaux et matériel, architecture, chauffage, éclairage
7	Choix des livres
8	Bibliographie nationale
9	Encyclopédies, dictionnaires, livres de référence, périodiques
10	Organisation du livre en collection, opérations à l'entrée, reliure
11	Tous les catalogues

¹³⁶ Gabriel Henriot, « La formation professionnelle des bibliothécaires » dans *Revue des Bibliothèques*, n°39, 1929, p. 152.

¹³⁷ Archives de la bibliothèque Forney, Fonds Henriot.

¹³⁸ Paul Gsell, « La lecture publique dans les bibliothèques de Paris », dans *Revue des Bibliothèques*, janvier 1930, n°1, p. 34-35. [en ligne] <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56752063/f39>> Consulté le 14 novembre 2011.

12	Classification, systématique, décimale, organisation des rayons
13	Rapports avec les lecteurs, recommandations, prêt, orientation, règlement, entretien des livres
14	Législation sur les bibliothèques publiques. Organisation, direction, action administrative, budget, finances
15	Le bibliothécaire, conception de la fonction, qualités requises, formation professionnelle, sciences bibliologiques

Trente heures de travaux pratiques et des visites des différents types de bibliothèques devaient achever ce programme¹³⁹ fait à l'origine pour des personnes travaillant déjà dans les bibliothèques parisiennes¹⁴⁰. Un diplôme était donné à ceux qui avaient suivi la formation avec succès. Henriot espérait bien qu'une telle initiative créerait des émules dans les autres villes de France. Les premiers cours furent donnés en janvier 1930 et durèrent presque deux mois. Quarante-deux candidats furent reçus à ces cours, bibliothécaires, sous-bibliothécaires et étudiants se préparant à travailler dans une bibliothèque, et trente sanctionnèrent ce cursus par l'examen final. L'inspecteur des bibliothèques Paul Gsell écrivit au sujet de ces premiers cours un article très intéressant : tout en décrivant les cours de formation qui « sembl[ai]ent très utiles », l'inspecteur affirma que les personnels administratifs et enseignants pouvaient très bien s'en passer en se formant rapidement, par une immersion directe dans la vie des bibliothèques. Nous comprenons en lisant ces mots d'un inspecteur des bibliothèques au seuil des années 1930 pourquoi la formation technique fut longue à être mise en place :

L'éloge du personnel enseignant n'est plus à faire. La confiance dont le personnel jouit auprès de la population de chaque quartier, son expérience des besoins de la clientèle le qualifient particulièrement pour diriger des bibliothèques populaires. A ces deux catégories de personnel (*administratif et enseignant, NDLA*) a été adressé le reproche de manquer de technicité spéciale. À vrai dire, les mérites des fonctionnaires administratifs et des instituteurs compensent dans une large mesure, ce qui peut leur manquer du côté de la formation technique. Et on doit reconnaître qu'en raison même de leur savoir, ils se mettent assez rapidement au courant du métier de bibliothécaire. Le service central leur fournit à ce sujet toutes les instructions, toutes les directives, tous les conseils oraux et pratiques nécessaires. Mais il a semblé très utile de compléter ces instructions par un enseignement régulier et officiel. Le cours des bibliothécaires de la Ville de Paris a commencé de fonctionner dès le mois de janvier de cette année à la bibliothèque Forney¹⁴¹.

Entre admiration et rejet

Des conférences de sensibilisation à la lecture publique et à la formation professionnelle constituaient une autre activité de Gabriel Henriot à la bibliothèque Forney. Il s'agissait de cours d'été dont le titre était : « Organisation et propagation de la lecture publique »¹⁴². Ces conférences de propagande, comme elles étaient nommées, réunirent

¹³⁹ Les visites se faisaient à la bibliothèque de la rue Fessart (populaire), Forney (spécialisée) et de l'Heure Joyeuse (enfants).

¹⁴⁰ Les cours étaient faits pour les bibliothécaires municipaux en poste, les fonctionnaires de la préfecture se destinant aux bibliothèques. Les autres candidats devaient avoir le baccalauréat ou le brevet supérieur.

¹⁴¹ Paul Gsell, « La lecture publique dans les bibliothèques de Paris », dans *Revue des Bibliothèques*, janvier 1930, n°1, p. 34. [en ligne] <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56752063/f39>> Consulté le 14 novembre 2011.

¹⁴² Archives de la bibliothèque Forney, fonds Henriot.

jusqu'à cent personnes et connurent un grand succès. Les cours normaux comme les cours d'été furent très suivis. Les archives conservent des lettres dithyrambiques d'élèves :

Cher Professeur, vos élèves de Forney ont vivement regretté de s'être laissé surprendre par la fin d'un cours auquel ils ont pris un vif intérêt. Vous avez fait le tour, trop rapide à notre gré, des questions qui s'imposent à l'esprit des bibliothécaires. Nous y avons trouvé une si riche substance intellectuelle, une documentation si savante et si sûre que nous avons bien vite constaté l'insuffisance de notre préparation [...] Vous avez éveillé notre curiosité et ouvert nos yeux à des champs d'investigation où elle peut se satisfaire. Croyez cher Maître que nous garderons longtemps l'agréable souvenir d'un enseignement si élevé et si spirituel et particulièrement de la vivante expression d'une science qu'un long commerce et un amour profond des livres vous ont permis d'acquérir...¹⁴³

En 1934, Henriot décida qu'un programme beaucoup plus complet pour un petit nombre d'étudiants était préférable à des leçons destinées à un grand nombre. Il institua donc un programme d'un an, comportant vingt leçons et cinquante heures de travaux pratiques, en plus d'un stage à la bibliothèque Forney. Onze étudiants déjà diplômés furent concernés. Pour les étudiants s'orientant vers l'assistance sociale, Henriot proposait des cours moins poussés et un stage de deux mois à la bibliothèque Forney. La dernière année, 1935-1936, dix-neuf étudiants suivirent la formation complète de Gabriel Henriot. La ville de Paris continua d'ignorer les efforts de Gabriel Henriot pour la formation des bibliothécaires et continua donc de lui donner un traitement en complet décalage avec la somme de travail que cela lui demandait. Sans moyens financiers et sans reconnaissance, Henriot cessa les cours et chercha ailleurs pour reprendre son entreprise¹⁴⁴. Les critiques les plus acerbes n'avaient pas manqué de rabaisser son œuvre pour laquelle lui et ses collaborateurs, comme Marie-Louise Arrivot, chartiste qu'il connut à la BHVP et qui le suivit ensuite partout, n'étaient pratiquement pas payés :

Monsieur G. Henriot aurait quelque raison de montrer de l'amertume : tandis qu'il s'emploie à donner aux bibliothécaires présents et futurs les notions qui leur manquent, M. J. Royère (*IGB, NDLA*) me laissait entendre que le diplôme qu'il leur octroie en fin d'études, bien loin d'être une garantie aux yeux de l'administration, risquait plutôt de desservir les candidats qui l'avaient obtenu ! Il est un fait, c'est qu'aucun de ces diplômes n'a jamais valu à Paris le moindre emploi à ses possesseurs. Pourtant, M. G. Henriot ne se montre aucunement découragé : « Avec de la patience, nous finirons bien par éduquer un peu le personnel » dit-il¹⁴⁵.

¹⁴³ Archives de la bibliothèque Forney, fonds Henriot.

¹⁴⁴ Colette Meuvret, « Une carrière de bibliothécaire, Gabriel Henriot, 1880-1965 », dans *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°49, 1965, p. 241-242 : « Entreprises, services sociaux, hôpitaux, tout le monde fait appel à la compétence d'Henriot. Seule la ville de Paris n'y attache pas d'importance. » Archives de l'Institut catholique de Paris, EBD 2N1 : « Cette école fut fondée sans appui et sans subvention pour recueillir la lourde succession de l'ALA ».

¹⁴⁵ Georges Charenso, « Le 20^e arrondissement de Paris et ses bibliothèques » dans *Revue des bibliothèques*, 1931, p. [100]. [en ligne] <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k424368d/f500.image.r=Charenso.langFR>> Consulté le 14 novembre 2011.

L'École des bibliothécaires de l'Institut catholique

Contexte de l'ouverture

Cette école, qui prit le relais de l'école municipale de la bibliothèque Forney, fut le fruit de la rencontre entre Gabriel Henriot et la Ligue féminine d'Action catholique, si active dans la diffusion de la lecture populaire, et désireuse de fonder une école de bibliothécaires dont elle fournirait les subsides. L'important réseau « Bibliothèques pour tous » naquit des initiatives de ces mouvements d'action catholique. L'enseignement, de haute volée, fut destiné à ceux qui se préparaient au DTB (en plus des conférences de l'école des Chartes), aux techniciens chargés d'organiser ou de tenir une bibliothèque populaire ou hospitalière, et aux techniciens chargés d'enseigner la bibliothéconomie dans les services sociaux¹⁴⁶. Gabriel Henriot tenta de convaincre d'autres bibliothécaires de le rejoindre :

Vous pouvez bien faire ce que je fais. J'ai échoué partout. Les catholiques viennent à moi. Ils sont la seule force aujourd'hui qui, au nom de la liberté religieuse, peuvent encore maintenir la liberté de penser. D'ailleurs sans faire concurrence à l'État, jamais nous n'obtiendrons cette école nationale de bibliothécaires que nous réclamons depuis tant d'années¹⁴⁷.

Trois bibliothécaires diplômées le rejoignirent : Colette Meuvret, chartiste ; Aline Payen, titulaire du DTB et bibliothécaire à la faculté de Droit de Paris ; Violette Coeytaux, bibliothécaire à la Ville de Paris et Solange Petit. Dès 1936, les cours eurent lieu à l'Institut catholique qui prêtait gratuitement ses salles et donnait libre accès à sa bibliothèque. Des frais d'inscription étaient demandés aux étudiants pour équilibrer le budget. L'École occupa bientôt tout le troisième étage de l'aile de la bibliothèque. L'École, indépendante de l'Institut catholique au niveau administratif, était hébergée au titre d'une association loi 1901. Gabriel Henriot voyait ses cours comme un enseignement approfondi pour tous ceux qui ne pouvaient se contenter des petits cours de l'ABF (assistantes sociales, employés des bibliothèques populaires ou hospitalières) mais surtout pour ceux qui se préparaient au DTB dont nous avons vu que la formation reposait surtout sur le stage de Louise-Noëlle Malclès. La préparation de la rue d'Assas allait bientôt devenir le meilleur moyen d'obtenir le DTB, bien meilleur que les conférences de l'École des Chartes. Les cours étaient orientés vers la lecture publique et permettaient à beaucoup de trouver des emplois dans les bibliothèques du secteur privé.

Développement de la formation

La première formation, inaugurée dès la fin de 1935, était composée de 300 heures de cours, de 600 heures de travaux pratiques et de 130 heures de stage sur huit mois, entre novembre et juin¹⁴⁸. Les cours étaient composés de la manière suivante¹⁴⁹ :

¹⁴⁶ Archives de l'Institut catholique, EBD 12.

¹⁴⁷ Colette Meuvret, « Une carrière de bibliothécaire, Gabriel Henriot, 1880-1965 », p. 242, cité par Gardner, *op. cit.*, p. 219.

¹⁴⁸ Les stages se faisaient pour la plupart dans des BM de Paris, dans des bibliothèques d'hôpitaux (Beaujon, Cochin, Saint-Joseph) ou à l'Institut social familial de la rue Monsieur. Pour ceux qui préparaient le DTB, les stages se faisaient à la Sorbonne

Conférence de formation et d'éducation	Importance morale et sociale de la lecture publique. La documentation moderne	M. Henriot
Cours d'administration	Histoire et organisation des bibliothèques. Méthodes pratiques modernes dans l'administration. Bibliothèques pour enfants	M ^{me} Meuvret
Cours de classification et de catalogue	Rédaction des catalogues Rangement des livres	M ^{elle} Payen
Cours sur le livre	Histoire et technique du livre et des arts graphiques. Choix des livres. Renseignements dans les bibliothèques. Bibliographies nationales et spécialisées	M. Henriot, M ^{elle} Petit M ^{elle} Coeytaux

L'école eut rapidement bonne réputation et Gabriel Henriot put se réjouir que les stagiaires de son école fussent très avancés par rapport aux autres stagiaires préparant le DTB¹⁵⁰.

À partir de l'année 1948 fut mise en place une année supplémentaire de cours pour ceux qui entraient seulement avec le baccalauréat, cette année devait permettre aux élèves d'avoir une bonne culture générale. Un stage de fin d'étude d'un mois devait terminer la formation, et l'école était fière d'envoyer des élèves à l'étranger (Angleterre, Belgique, Suisse, Danemark). Ceux qui avaient déjà une ou plusieurs licences en entrant pouvaient suivre une formation allégée. Certains cours se poursuivaient sur deux années, d'autres étaient particuliers à l'une des années :

1 ^{ère} année	2 ^e année
Histoire du livre	Histoire du livre
Technique du livre	
Histoire des bibliothèques. Organisation des bibliothèques	Administration des bibliothèques
	Documentation
Catalogue et classification	Catalogue et classification
Bibliographie	Bibliographie
Histoire de l'art	
Littérature ancienne et étrangère	Littérature contemporaine

Les travaux pratiques représentaient une quinzaine d'heures par semaine et le stage prenait trois après-midi par semaine. La semaine d'un étudiant se trouvait donc variée avec, en alternance, des cours, des conférences et le stage. Voici la semaine d'un étudiant en 1939¹⁵¹ :

ou à la BN, où, semble-t-il les élèves d'Assas avaient une certaine avance sur les autres. Cf. Rapport de l'année 1942. Archives de l'Institut catholique, EBD 2N1.

¹⁴⁹ Archives de l'Institut catholique, EBD 2N1.

¹⁵⁰ Cf. Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 224.

¹⁵¹ Archives de l'Institut catholique, EBD 2N1.

	Matin	Après-midi
Lundi	Conférence de formation psychologique et morale ¹⁵²	Visites (bibliothèques, centres de documentation, ateliers de reliure...) Cours à l'École des Chartes
Mardi	Cours (histoire du livre)	Stage
Mercredi	Cours et travaux pratiques (rédaction de catalogue et classification)	Stage
Jedi	Cours (histoire et administration des bibliothèques)	Cours à l'École des Chartes (préparation DTB)
Vendredi	Cours et travaux pratiques (Bibliographie et recherche dans les répertoires)	Stage
Samedi	Possibilité de conférences ou cours supplémentaires	Travail personnel

En 1960, une année préparatoire fut ouverte pour ceux qui n'avaient pas encore le baccalauréat ou étaient trop jeunes pour suivre la formation réservée aux plus de dix-neuf ans. Nous voyons donc que pour la période qui nous intéresse, l'enseignement était passé d'une année à deux années, voire trois pour les plus jeunes. L'École entendait bien former les candidats à des emplois de bibliothécaires en adaptant sa formation à leur niveau d'études. À la petite équipe du des débuts qui resta soudée s'adjoignirent d'autres bibliothécaires renommés : M^{elle} Malclès vint enseigner la bibliographie en 1954, remplacée par M^{elle} Lhéritier de la Bibliothèque nationale. Henri Marty et Adrien Caro, respectivement chef du service de la Bibliothèque et des Archives de la Chambre de commerce de Paris et chef du service de la documentation de l'INSEE vinrent aussi donner des cours. Une diplômée de la première année de cours (1936), Marguerite Raffy, devint directrice des études et responsable administrative de l'école durant toutes les années 1950.

Une formation sérieuse et poussée

Pour l'entrée, l'école demandait le baccalauréat. À partir de 1943 fut organisé un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite et des oraux de littérature française et d'histoire. Avec des classes d'une trentaine d'étudiants, l'école compta le double d'élèves après l'apparition de la deuxième année puis quinze de plus avec l'année préparatoire. Jusqu'à quatre-vingt-dix élèves suivirent les cours de l'école. La première année se terminait par un examen éliminatoire, mais la deuxième année n'en était pas moins peuplée pour autant, vu que des licenciés y entraient sans avoir suivi les cours de la première année. Les examens de fin de programme ressemblaient à ceux des diplômes officiels avec des épreuves écrites sur les principales matières (bibliothéconomie, histoire du livre, bibliographie...) des oraux sur toutes les matières de la deuxième année, et des rédactions de fiches de catalogue. Les sept premières années de l'école virent cent-quatre étudiants (« étudiantes » serait plus exactes) repartir avec le diplôme, dont soixante étaient effectivement en poste en 1942¹⁵³. Le diplôme de l'école n'était pas officiel, mais la formation qui était dispensée permettait d'avoir facilement le

¹⁵² Ces conférences du lundi voyaient un intervenant extérieur parler de sujets aussi divers que : Le livre catholique, la littérature communiste, la psychologie de l'auteur, l'Index, les bibliothèques sous le régime hitlérien, la JOCF et la lecture, la psychologie de l'éditeur et du libraire, la charité intellectuelle...

¹⁵³ Archives de l'Institut catholique, EBD 2N1. Sur ces 60, on comptait 15 bibliothécaires pour les bibliothèques de la ligue catholique d'action féminine, 8 pour les BM de Paris, 6 pour les bibliothèques d'hôpitaux, 5 pour les grandes bibliothèques de Paris (BN, Sorbonne, Mazarine) et 5 pour les bibliothèques de centres sociaux.

CAFB, le DSB étant réservé aux meilleurs élèves de l'école, pour peu qu'ils aient les titres requis. Paul Roux-Fouillet avoua de manière claire :

La formation plus technique donnée par cette école [...] est très appréciée et considérée même, par certains, comme supérieure à celle que nous assurons ; s'il est inexact que le diplôme de cette école soit supérieur au DSB [...] il est certain qu'il a, pour le moment, une plus grande valeur que le CAFB¹⁵⁴.

Jusqu'en 1960 environ, l'école pallia de manière très avantageuse la préparation au CAFB, apparue timidement en 1957. L'apparition de l'ENSB et la hausse du niveau des diplômes remirent de plus en plus en cause l'existence d'une école qui ne semblait plus concentrer à partir des années 1960 que des jeunes filles parisiennes moins désireuses d'œuvrer dans le domaine socio-éducatif que de chercher des salaires élevés dans le secteur privé¹⁵⁵. La reconnaissance du diplôme par le CNRS en 1962 fut toutefois une reconnaissance de la valeur technique et scientifique de la formation dispensée rue d'Assas. Cette école fut une réelle avancée dans la formation des bibliothécaires, elle montra l'exemple aux formations officielles sur bien des points. L'école de la rue d'Assas ne fut à l'évidence pas absente de l'esprit des fondateurs de l'ENSB. L'école de bibliothécaires documentalistes de l'Institut catholique existe toujours aujourd'hui et sans avoir renié les intuitions de son fondateur, propose en deux ans un diplôme de gestionnaire de l'information pour les étudiants du niveau de 2^e année de licence.

¹⁵⁴ Paul Roux-Fouillet, « Données actuelles et perspectives de la formation et du recrutement des bibliothécaires », cité par Gardner, *op. cit.*, p. 234.

¹⁵⁵ Marguerite Raffy, Rapport annuel, 1961-1962. Archives de l'Institut catholique, EBD 2N2.

Conclusion

Les évolutions que nous avons constatées entre 1932 et 1963 nous montrent que le métier de bibliothécaire demandait une vraie préparation. En trente ans, nous pouvons dire que tout avait été essayé pour donner aux nouveaux bibliothécaires une formation adéquate : stages, travaux pratiques, cours, conférences... À partir des années 1950, il ne resta plus personne pour contester le bien-fondé d'une formation technique propre au métier de bibliothécaire. Cette époque de remous fut primordiale et l'ENSB ne fut pas fondée à partir de rien puisque les trente ans qui l'avaient précédée furent un terreau favorable à sa naissance. Au terme de notre période, nous pouvons dire que la nécessité d'une vraie qualification pour les bibliothécaires était reconnue.

Le bibliothécaire est un vrai professionnel

Vivre parmi les livres, les choisir comme on choisit ses amis, les soigner, leur demander en retour le gagne-pain et des joies variées, les aimer sans jalousie et les confier à tous ceux qui veulent profiter de leur commerce : est-ce un métier ? Est-ce un plaisir ? C'est un métier, puisqu'il faut ajouter au goût des livres et à la vocation de les servir, tout un ensemble de connaissances qui constituent la bibliothéconomie¹⁵⁶.

C'est ainsi que Gabriel Henriot introduisit un cours à l'école de bibliothécaire de la rue d'Assas. Il était représentatif de cette génération de bibliothécaires qui voulaient faire admettre par les esprits qu'un bibliothécaire n'était pas qu'une bonne volonté ou un érudit, aussi savant fût-il. Il était un professionnel qui avait suivi une formation technique. La seule culture générale, littéraire et historique ne suffisait pas. Ces trente années de débats et de renouveau autour de la formation du bibliothécaire nous prouvent bien que l'accouchement fut rude. Les diplômés se sont succédé, les préparations n'ont pas toujours été à la hauteur mais au début des années 1960, nous pouvons dire que les différents métiers des bibliothèques avaient leur diplôme et leur formation. La professionnalisation avait bien avancé entre 1932 et 1962. Cette avancée fut le fait des bibliothécaires eux-mêmes, qui par leurs initiatives avaient créé des formations et des écoles, promu des stages et encouragé les pouvoirs publics à instaurer une formation digne de ce nom. Nous avons vu les principaux personnages de ce progrès au cours de ces années : Louise-Noëlle Malclès, Paule Salvan, Yvonne Odon, Myriem Foncin, Gabriel Henriot, André Masson, Pierre Lelièvre... Tous ont voulu effacer l'image du bibliothécaire poussiéreux, qui n'aurait pas quitté le XIX^e siècle, pour le remplacer par un homme utile à la société contemporaine. Dans le manuel si connu de Bach et Odon, voici ce qui est dit du bibliothécaire :

L'efficacité d'une bibliothèque dépend avant tout de son bibliothécaire. Le bibliothécaire d'autrefois, l'érudit jaloux de ses trésors poussiéreux, retranché derrière un comptoir, appartient maintenant à l'Histoire, comme la bibliothèque-

¹⁵⁶ Archives de l'Institut catholique, EBD 2N2 : Introduction d'un cours de bibliothéconomie de Gabriel Henriot.

cimetière de livre. Les services que l'on exige de la bibliothèque publique demande en effet à son personnel d'autres qualités et d'autres connaissances, et nul ne doute plus que le travail de bibliothécaire qui demande une réelle vocation sociale ne soit aussi une profession, qui nécessite des études spéciales et une longue pratique¹⁵⁷.

En janvier 1935, Gabriel Henriot, prononçant une leçon inaugurale à l'Institut catholique, commença par parler du bibliothécaire :

Un bibliothécaire est, ou devrait être, un technicien [...] Quelle erreur de prétendre qu'il n'y a pas besoin de connaissance spéciale pour faire un bibliothécaire. Il s'agit au contraire d'un métier qui a besoin d'être soigneusement appris pour être ensuite convenablement exercé. Cette technicité est justifiée par l'évolution constante des bibliothèques vers des fins de plus en plus utilitaires et éducatrices¹⁵⁸.

Et Henriot d'approuver ceux qui combattent l'idée de « bibliothèque prébende » ou de « sinécures à l'usage d'hommes de lettres ». Enseigner et renseigner plus que conserver, cela demande une formation particulière. Les bibliothécaires de la génération d'Henriot axèrent le plus souvent leur vision du métier sur la lecture publique et le service à l'utilisateur. Ils demandèrent tous que la formation fasse une grande place à cet aspect de relation avec le public et d'aide à la société. Leur souhait d'une école vraiment destinée à la formation des bibliothécaires dans tous ses aspects fut enfin exaucé en 1963.

L'École nationale supérieure des bibliothèques : héritière des formations précédentes

Nous avons montré comment dans les années 1930, 1940 et 1950 avait mûri ce projet d'école demandée déjà avant la période que nous avons survolée puisque l'École américaine des années 1920 avait suscité le désir de beaucoup de professionnels d'installer une école française de bibliothécaires. Nous concluons ce travail en évoquant le projet de création de cette école, laissant à d'autres le soin d'étudier plus précisément ses débuts et son organisation. Créée par décret en 1963¹⁵⁹, elle fut ouverte l'année suivante, laissant un sursis au DSB. Le projet pédagogique ne fit pas table rase du passé, au contraire. Il reprit ce qui semblait le meilleur dans les formations précédentes. La multiplication (relative) du nombre de bibliothèques dans les années soixante et les progrès scientifiques imposaient d'en finir avec la stagnation de la profession de bibliothécaire. Dans un discours bien de son temps, Paule Salvan, conservateur en chef chargée de la formation professionnelle énonça les causes profondes de la réforme :

¹⁵⁷ Charles-Henri Bach et Yvonne Oddon, *Petit guide du bibliothécaire*, Paris, 1948, p. 6 [en ligne] <<http://enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48778>> Consulté le 22 novembre 2011.

¹⁵⁸ Archives de l'Institut catholique, EBD 12.

¹⁵⁹ Décret 63-712 du 12 juillet 1963.

À une époque où s'ouvrent tant de voies nouvelles et où l'accélération des progrès scientifiques affecte tous les domaines de l'activité humaine, une profession considérée jusqu'alors à tort comme stagnante ne pouvait manquer de remettre en question ses méthodes. N'est-elle pas - mais cela le grand public l'ignore et les bibliothécaires eux-mêmes n'en sont pas toujours conscients - l'une des carrières que les méthodes révolutionnaires intéressent au premier chef. Et ne convient-il pas de la concevoir dans une optique renouvelée? [...] Le développement accéléré de l'information scientifique, la prolifération des bibliothèques d'enseignement supérieur, la création toute récente dans les bibliothèques universitaires de secteurs spécialisés en libre accès et de catalogues systématiques développés, exigent désormais un accroissement considérable des effectifs et, en ce qui concerne les fonctions et les responsabilités du personnel scientifique, des qualifications beaucoup plus diversifiées que par le passé¹⁶⁰.

Les élèves munis d'une licence ou d'un titre équivalent entraient par concours et devenaient alors élèves titulaires de l'ENSB. Ils s'engageaient pour dix ans dans la fonction publique, système que nous retrouvons aujourd'hui. Ceux qui ne voulaient pas cet engagement étaient élèves associés et payaient des frais de scolarité. Paule Salvan prévoyait une scolarité de deux ans. Au cours de la première année, une formation de base complète devait être dispensée. Un diplôme de bibliothécaire devait sanctionner cette année qui permettrait aux élèves associés de gérer notamment des bibliothèques ne relevant pas de la Direction des bibliothèques de France. Pendant la deuxième année prenait place un stage de six mois. Nous revenions au stage qui avait été abandonné avec l'apparition du DSB en 1950, au grand dam de beaucoup de bibliothécaires. Ce stage d'application permettait aux candidats de commencer un mémoire. Les élèves choisissaient ensuite la section A ou la section B. La section A était tournée vers l'histoire des bibliothèques, l'histoire du livre et les sciences humaines tandis que la section B traitait des sciences sociales, sciences exactes et médecine dans le but de gérer des secteurs spécialisés dans les nouvelles BU. Nous retrouvons donc les deux sections A et B des dernières années du DSB. Le tout était sanctionné par le diplôme supérieur de bibliothécaire-bibliographe. Les deux années demandées par de nombreux bibliothécaires pour la formation professionnelle semblaient enfin acquises. Jusqu'ici seul Gabriel Henriot avait poussé la formation jusqu'à deux ans dans son école de la rue d'Assas. Ces deux ans laissaient la place à un enseignement général et à un enseignement spécialisé ainsi qu'au stage. Le meilleur de la préparation du DTB (le stage) s'alliait avec le meilleur de la préparation au DSB (les spécialisations).

Pour ce qui est des principes de l'enseignement, ils étaient dictés par la nécessité de développer l'aide au lecteur. Paule Salvan datait des alentours de 1950 le véritable renouveau d'ensemble de la psychologie des bibliothécaires, ce qui concorde avec tous les changements que nous avons autour de cette année. L'étude matérielle des ouvrages et de tout ce qui touchait aux bibliothèques n'était faite que pour être ordonnée à l'Homme, au progrès de la pensée et de la société :

Quoi qu'il en soit, il nous semble que la psychologie et la sociologie du livre doivent figurer dans l'enseignement de base des candidats bibliothécaires dès la première année de scolarité. Le livre-objet qui enrichit nos réserves ne doit pas faire négliger le « message » du livre étroitement lié à sa résonance et à sa diffusion. Aussi y a-t-il place auprès de l'histoire technique du livre dont l'élève de

¹⁶⁰ Paule Salvan, « Réforme de la formation professionnelle » In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1963, n° 6, p. 233 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 21 novembre 2011.

première année doit assimiler des notions précises, pour l'étude historique du livre en tant que support de la pensée et « agent de propagande » au service d'idées nouvelles...¹⁶¹

¹⁶¹ *Ibid.*

Sources

Documents conservés dans les archives

- **Archives nationales**

Les archives intéressant notre sujet se trouvent réparties à égale importance sur le site de Paris (CARAN) et le site de Fontainebleau (CAC), ce dernier rassemblant les versements opérés après 1958 mais dans lesquels se trouvent des documents plus anciens.

Sur le site de Paris, la sous-série F 17 (Instruction publique) est à consulter et spécialement F 17 17960 – F 17 17973. Cet ensemble de 14 cartons est celui du Service puis de la Direction des bibliothèques.

Nous avons spécialement eu recours aux articles :

- F 17 17961 : Formation et recrutement des bibliothécaires (1931-1964), DTB, CAFB, listes des candidats, organisation des cours et des stages, copies d'examen, rapports des jurys.
- F 17 17962 : DSB

Les archives concernant l'École nationale des Chartes :

- 93 AJ 140 1 : Archives de l'École concernant la préparation et la création du DTB
- 93 AJ 140 2 : Cours du DTB (1930-1945)
- 93 AJ 140 3 : Annonces de la préparation au DTB
- 93 AJ 140 4 : Correspondances
- 93 AJ 141 : Stages, épreuves, résultats du DTB

Aux archives du site de Fontainebleau (Centre des archives contemporaines) :

- 2001 00 30 : Versement de la sous-direction des bibliothèques. Art. 1-2 : Dossiers d'Alain Gleyze, responsable de la formation initiale à la sous-direction.
- 1977 13 73 : Versement de la DBLP. Art. 1-3 : Rapports et comptes rendus des journées d'étude.
- 1989 05 34 : Versement de la DLL. Art. 4-23 : Lecture publique et formation à la lecture publique dans les BM et BCP. Circulaires sur la formation et le recrutement du personnel dans la lecture publique.
- 1978 06 78 : DBLP. Art. 75-78 : Enquêtes sur la formation professionnelles des bibliothécaires. Rapport de Marie-Noëlle Malclès sur les stages. Rapports de formations.
- 1989 01 12 : Versement du ministère de l'enseignement supérieur. INTD. Art. 1-3 : Dossiers de Paul Poindron. Art. 6-21 : Organisation des enseignements de l'INTD et des stages.

- **Archives de l'Institut catholique**

Les archives de l'Institut conservent les cartons d'archives de l'École de bibliothécaires fondée par Gabriel Henriot dans les murs de l'Institut en 1935. La sous-série se nomme EBD (École de bibliothécaires-documentalistes)

- EBD 12 : Papiers de Gabriel Henriot. Projets d'école internationale puis nationale. Fondation de l'École de bibliothécaires. Écrits sur la formation des techniciens de la documentation.
- EBD 21 : Papiers d'Yvonne Oddon. Correspondance avec les États-Unis. Écrits autour du petit guide du bibliothécaire. Cours.
- EBD 2N 1 : Cours et organisation de l'enseignement à l'école des bibliothécaires de la rue d'Assas
- EBD 2N 2 : Liste des candidats et des résultats aux examens pour les années 1935-1970.

- **Archives de la bibliothèque Forney**

La bibliothèque conserve quatre cartons d'archives permettant de retracer la brève histoire de cette école (1930-1935). Ces cartons ne sont pas numérotés mais portent comme titre « Gabriel Henriot » ou « École municipale de bibliothécaire ».

Publications en série

Quatre périodiques sont précieux pour retracer l'histoire de la formation des bibliothécaires :

- *Revue des bibliothèques* [en ligne]. Dir. Émile Châtelain. 1^{ère} année, n° 1 (avril 1891)-45e/46e année, t. 41 (1935/36). Paris : É. Bouillon, 1891-1936 [Consulté le 18 novembre 2011]. Disponible sur le web : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32858209n/date>>. ISSN 1256-2149.
- *Chroniques*. Association des bibliothécaires français. 1^{re} année (1926)-16e année (1941, août). Paris : Librairie ancienne Honoré Champion, 1926-1941. ISSN 1256-2173.
- *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*. Association des bibliothécaires français. N.s., n° 1 (1946, mai)-n° 193(2001, 4^e trimest.). Paris : Association des bibliothécaires français, 1946-2001. ISSN 0004-5365. Ce périodique prit la suite de *Chroniques* après la Seconde guerre mondiale.
- *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. École nationale supérieure des bibliothèques puis École nationale supérieures des sciences de l'information et des bibliothèques. 1^{ère} année, n° 1 (1956, janv.)-. Paris : Direction des bibliothèques de France, 1956-. [Consulté le 18 novembre 2011]. Disponible sur le web : <<http://bbf.enssib.fr/>>. ISSN 0006-2006.

Bibliographie

Monographies

BACH, Charles-Henri et ODDON, Yvonne. *Petit guide du bibliothécaire* [en ligne]. 3^e éd. Paris : éd. Je sers, 1948 [Consulté le 22 novembre]. Disponible sur le web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48778>>.

BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Paris : Promodis : Cercle de la Librairie, 1987. 489 p.

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèque publique et public library*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2010. 229 p.

BOUCHAREB, Hind. *La lecture publique en débat (1918-1936)*. 2011. 192 p. Mémoire de Master : ENSSIB : juin 2011.

COMTE, Henri. *Les bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 1974. 447 p.

DELMAS, Bruno. Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation. In *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Dominique Varry, vol. 4. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, p. 239-261.

GARDNER, Richard Kent. *Education for librarianship in France, an historical survey*. 1968. 399 p. Thèse de doctorat : Philosophie : Case Western Reserve University : Juin 1968.

HECQUARD, Françoise. *La formation des bibliothécaires. L'enseignement de l'Association des bibliothécaires français, 1910-1991*. Paris : ABF, 1992. 64 p.

HENRIOT, Gabriel. *La bibliothèque pour tous, trois conférences sur l'organisation des petites bibliothèques publiques*. Paris : Bibliothèque Forney, 1931. 38 p.

HENRIOT, Gabriel. *Des livres pour tous*. Paris : Durassié, 1943, 262 p.

LEVEILLE, Laure. Fascinations étrangères et naissance de la lecture publique. In *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Dominique Varry, vol. 4. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, p. 201-238.

MASSON, André, SALVAN, Paule. *Les bibliothèques* [en ligne]. Paris : PUF, 1961. Que sais-je. [consulté le 14 novembre 2011]. Disponible sur le web : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48771>.

MOTHES, René. *Essai sur le régime administratif des bibliothèques publiques en France*. Paris : Pichon et Durand, 1939. 163 p.

POIRRIER, Philippe. *L'État et la culture en France au XX^e siècle*. Paris : Librairie générale française, 2000. 250 p.

RENOULT, Daniel. Les formations et les métiers. In *Histoire des bibliothèques françaises*, dir. Dominique Varry, vol. 4. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, p. 420-440.

RICHTER, Noë. *La lecture publique en France de 1948 à 1945*. Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1979. 75 p.

URFALINO, Philippe. *L'invention de la politique culturelle*. Paris : La Documentation française, 1996. 361 p.

VERZEGNASSI, Caroline. *Histoire de la formation du bibliothécaire : La chaire de bibliographie à l'École des Chartes, 1821-1932*. 2010, 95 p. Mémoire : DCB : ENSSIB : janvier 2011.

Articles

BREILLAT, Pierre. La formation professionnelle des bibliothécaires en France. *Bulletin d'informations de l'ABF*. Novembre 1950, p. 9-12.

CHARENSOL, Georges. Le 20^e arrondissement de Paris et ses bibliothèques. *Revue des bibliothèques* [en ligne]. Janvier-juillet 1931, n°1-6, p. [93]-[101] [Consulté le 14 novembre 2011]. Disponible sur le web : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k424368d/f493.image.r=Charensol.langFR>>.

FONCIN, Myriem. Le comité de lecture de l'ABF. *Bulletin d'informations de l'ABF*. Février 1965, n° 46, p. 7-12.

GSELL, Paul. La lecture publique dans les bibliothèques municipales de la ville de Paris. *Revue des bibliothèques* [en ligne], janvier 1930, n° 1, p. 31-39 [consulté le 14 novembre 2011]. Disponible sur le web : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56752063/f39>>.

HENRIOT, Gabriel. La formation professionnelle des bibliothécaires. *Revue des bibliothèques*. 1929, n° 39, p. 121-154.

KLEINDIENST, Thérèse. Paul Poindron. *Bibliothèque de l'École des Chartes*. 1980, t. 138, n° 2, p. 345-349.

MARICHAL, Robert. Histoire de l'École des bibliothécaires-documentalistes. *Revue de l'Institut catholique de Paris*. Septembre 1995, n° 15, p. 5-24.

MARTIN, Henri-Jean. Les chartistes et les bibliothèques, *Bulletin des bibliothèques de France* [En ligne], 1972, n° 12, p. 529-537. [Consulté le 14 novembre 2011] Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/>>.

MEUVRET, Colette. Une carrière de bibliothécaire : Gabriel Henriot, 1880-1965. *Bulletin d'informations de l'ABF*. 1965, n° 49, p. 233-243.

PALLIER, Denis. Histoire et évolution du métier de bibliothécaire. *Bulletin d'informations de l'ABF*. 1994, n° 164, p. 47-56.

PINTO VECCHI, Elena. L'éducation professionnelle des bibliothécaires. *Revue des bibliothèques*. 1^{er} trimestre 1933, n° 54, p. 34-81.

POINDRON, Paul. La formation professionnelle des bibliothécaires et la lecture publique. *Bulletin d'informations de l'ABF*. Février 1952, n° 7, p. 2-5.

POINDRON, Paul. L'Institut national des techniques de la documentation et la formation des documentalistes en France. *Bulletin des bibliothèques de France* [En ligne], 1963, n° 8, p. 313-325. [Consulté le 14 novembre 2011] Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/>>.

ROUX-FOUILLET, Paul. Rapport sur les conditions d'accès aux bibliothèques dépendant du ministère de l'Éducation nationale. *Bulletin d'informations de l'ABF*. Juin 1953, p. 10-15.

SALVAN, Paule. Réforme de la formation professionnelle. *Bulletin des bibliothèques de France* [En ligne], 1963, n° 6, p. 233-249. [Consulté le 14 novembre 2011] Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/>>.

Table des annexes

ANNEXE 1 : L'ENQUETE INTERNATIONALE SUR LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES	86
ANNEXE 2 : PROGRAMMES DE PREPARATION AUX EXAMENS	89
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES	93

Annexe 1 : L'enquête internationale sur la formation des bibliothécaires

Il ne faudrait pas croire que les débats sur la bibliothéconomie et l'organisation de la formation soient limités à la France. Les autres pays d'Europe vivaient une période de rénovation dans ce domaine. Un précieux état des lieux de la formation et des bibliothèques nous est fourni par le rapport de la cinquième session de la XVII^e conférence de la FID, tenue à Rome en avril 1950¹⁶². À cette occasion furent livrés les résultats d'une enquête internationale sur la formation des bibliothécaires et documentalistes réalisée par la commission mixte FID/FIAB/Unesco. Yvonne Oddon et Suzanne Briet y participèrent¹⁶³. C'est cette dernière qui présenta les conclusions de l'enquête. Selon ce rapport il apparaissait que l'un des buts à atteindre était d'édifier trois programmes distincts :

- 1) Le programme d'une session d'instructeurs expérimentés appartenant à tous les pays susceptibles de présenter des candidats.
- 2) Les programmes-types d'une école supérieure de bibliothécaires et d'une école technique de documentalistes.
- 3) Le programme d'une école internationale de professeurs de bibliothéconomie et de documentation.

Environ cinquante pays furent évalués durant les années 1949-1950 et classés par un système de points :

Degré 0	Aucune organisation de la profession
Degré 0,5	État d'éveil
Degré 1	Premiers pas
Degré 2	Initiatives non coordonnées
Degré 3	Un plan d'action. Les degrés et les professions sont organisés

L'Afghanistan écopa d'un 0, tandis que l'Afrique Occidentale Française ou la Grèce reçurent un 1. En Grèce, la formation se résumait à un stage à la bibliothèque d'Athènes ou à la Bibliothèque universitaire de Salonique où des cours pour les bibliothécaires municipaux venaient d'être créés.

L'ITALIE

Le Japon ou l'Italie furent notés quant à eux d'un 2. Le document sur la formation des bibliothécaires dans le monde nous apprend que l'Italie possédait une structure originale dans la formation de ses bibliothécaires puisque l'enseignement était donné parallèlement dans des centres officiels et dans celui d'une autorité indépendante : le Vatican. L'*Ente nazionale per le biblioteche popolari e scolastiche* a organisé deux

¹⁶² UNESCO, *Enquête sur la formation professionnelle des bibliothécaires et des documentalistes*. Rapport final présenté par Suzanne Briet à la FIAB/FID [en ligne]. Paris, 1951. [Consulté le 14 novembre 2011]. Disponible sur le web : <<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001270/127053fb.pdf>>. Ce document provient des Archives nationales : Arch. nat., 1978 06 78, art. 75.

¹⁶³ Suzanne Briet (1894-1989), conservateur à la BN, elle créa et dirigea la salle des catalogues et bibliographies de cette bibliothèque. Elle fut l'un des fondatrices de l'INTD.

centres, à Rome et à Florence, régis par la loi du 20 octobre 1949. Les enseignements, ouverts aux licenciés, étaient surtout des enseignements de paléographie, de philologie, de bibliographie. Les matières (sept au total) n'étaient pas sans rappeler l'enseignement chartiste. En deux ans on obtenait le titre de « bibliothécaire-paléographe ». À côté de ces deux centres de formation, on trouvait à Bologne et à Padoue une chaire de bibliographie, et à Milan, une chaire de catalogage. Les cours biennaux pour les bibliothécaires avaient été organisés par la loi du 14 octobre 1925. Le 6 septembre 1928 sortit le règlement relatif aux concours des bibliothèques publiques en Italie. En 1952 le centre de formation de Rome fut transformé en *Scuola speciale per archivisti e bibliotecari*. Les cours duraient trois ans, et l'école comprenait trois sections : Archivistes, conservateurs de manuscrits, et bibliothécaires. Au Vatican avait été fondée une école de bibliothéconomie (*Scuola di biblioteconomia vaticana*) en 1934 à côté de sa savante école de paléographie et de diplomatique. Des professeurs américains venaient y dispenser des cours ouverts à tous, laïcs et religieux, à condition d'être muni d'une licence. L'enseignement était un enseignement basique mais de qualité. La bibliothèque vaticane et la bibliothèque du Conseil national de la Recherche furent été classées selon le système de la *Library of Congress*.

LA TCHECOSLOVAQUIE

Le degré maximal était atteint par des pays aussi divers dans l'organisation de leur formation que la Tchécoslovaquie, l'Angleterre et... la France. La Tchécoslovaquie possédait depuis 1945 sa fédération de bibliothécaires, avec un comité de coordination entre tchèques et slovaques. L'enseignement de la bibliothéconomie était centralisé à l'École de la Bibliothèque nationale de Prague, fondée en 1920 par le Dr Thon. La formation durait un ou deux ans selon qu'on se préparait au deuxième ou troisième degré. Les bibliothécaires des villes de plus de 10 000 habitants étaient obligés de suivre les cours de la BN tandis que des cours d'été, donnés dans des centres provinciaux formaient les bibliothécaires des plus petites communes. Cela était encore loin d'être le cas en France à cette époque.

LA GRANDE BRETAGNE

En Grande-Bretagne, la formation des bibliothécaires était très hétérogène. Il n'y avait pas de législation d'État. Si les bibliothèques de conservation formaient elles-mêmes leur personnel, les bibliothèques de lecture publique faisaient appel à des diplômés. Remarquons la différence avec la France qui a toujours fait le contraire en accordant une formation solide aux bibliothécaires des bibliothèques de recherche et en laissant les bibliothèques publiques à des personnes formées sur le tas. Deux institutions délivraient les diplômes : la *Library Association* depuis 1893 et la *School of Librarianship and Archives* de l'Université de Londres, depuis 1919. Il fallait suivre des cours universitaires pendant un an, puis faire un stage et couronner le tout par une thèse ou une bibliographie. L'Association des bibliothécaires avait institué trois diplômes : « l'entrance examination » donnait droit au titre d'« associate » ; le « registration examination » après trois années de pratique permettait de remplacer le premier titre par celui de « chartered librarian » et enfin le « final exam » faisait devenir « fellow ». La réforme de 1949 permit de se spécialiser selon les types de bibliothèques. Pour les assistants de bibliothèques, on pouvait se préparer dans six centres provinciaux tous appelés *School of Librarianship*. On pouvait suivre des cours à mi-temps ou par correspondance dans tous les districts. L'enseignement y était très moderne et se fondait

sur l'aide au lecteur et à la recherche de l'information. L'enseignement pour les bibliothécaires et les documentalistes ne comportait pas de frontière nette. Un enseignement particulier fut mis en place en 1951 à *Chaucer House* auprès de l'école de bibliothéconomie du *College of Technology* de Manchester. Le rapport nota l'organisation très évoluée et efficace des bibliothèques publiques et le dynamisme de la formation en Grande-Bretagne.

LA FRANCE

La France était également au degré 3. Elle fut qualifiée de pays très évolué qui requerrait néanmoins un complément d'organisation. Le rapport nota qu'au degré élémentaire pouvait se placer les sessions de cours de l'ABF, pour les petites bibliothèques d'hôpitaux ou autres. Au second degré se plaçaient les cours de l'école de l'Institut Catholique de Gabriel Henriot et les conférences annexes de l'École des Chartes. Le rapport précisa que l'École des Chartes n'était pas une école moderne de bibliothécaires et que le DTB ne répondait plus à tous les besoins des cadres de la profession. Par ailleurs, le faible nombre des bibliothécaires formés fut mis en avant

En France, les bibliothèques sont nombreuses, et, d'une manière générale, les bibliothécaires y sont en nombre insuffisant. Sur 1345 bibliothèques au total, les 529 bibliothèques d'État ne comptent que 329 bibliothécaires et 71 sous-bibliothécaires. Il faudrait donc, à la fois, élever le niveau des études supérieures de bibliothécaire et amener les autorités compétentes à doter les bibliothèques d'un personnel suffisant et bien rétribué¹⁶⁴.

La conclusion du rapport était que la réforme du DTB de 1946 n'avait pas satisfait les syndicats professionnels, et que les critiques pertinentes de Melle Malclès, le rapport de la Commission Porcher, le programme d'études de Melle Oddon étaient les signes avant-coureurs d'indispensables aménagements.

¹⁶⁴ Arch. nat., 1978 06 78, art. 75.

Annexe 2 : Programmes de préparation aux examens

PROGRAMME DU DTB

Histoire et technique du livre	Le papier, le livre manuscrit et le livre imprimé (caractères, imprimeurs...), la composition typographique, le pliement et l'assemblage des feuilles, les parties constitutives du livre, les illustrations, la forme de publication, la reliure.
Répertoires bibliographiques et ouvrages généraux de documentation	Bibliographies universelles, bibliographies nationales, bibliographies spécialisées, encyclopédies.
Administration des bibliothèques	Organisation générale, personnel, local et mobilier, accroissement des collections, classement et numérotage des collections, conservation, communication.
Rédaction des catalogues	Rédaction des titres, classement des titres suivant la nature du catalogue, disposition matérielle des catalogues

PROGRAMME DU DSB

Histoire et techniques du livre	Le livre manuscrit	Origine de l'écriture, technique de la fabrication du livre, illustration, les civilisations écrites dans l'Antiquité et le Moyen Age, parchemin, papier, reliure, diffusion, bibliothèques au Moyen Age...
	Le livre imprimé	Origines, techniques, gravure, caractères d'imprimerie, industrie de l'imprimerie, commerce du livre, reliure, bibliophilie...
	Techniques actuelles du livre	Parties constitutives d'un livre, législation de la propriété intellectuelle et artistique, édition, copyright
Bibliographie	Bibliographie générale	Histoire des techniques bibliographiques, bibliographies universelles, bibliographies nationales, catalogues collectifs, catalogues imprimés, encyclopédies, dictionnaires
	Bibliographies spécialisées	Sciences humaines, beaux-arts, sciences pures, sciences appliquées
Administration	Organisation générale	Direction des bibliothèques, BN, Commissions et comités...
	Personnels	Statuts des personnels, nominations, promotions, mutations,
	Budget et gestion financière	Comptabilité publique, ordonnancement des dépenses, règlements des marchés, factures, indemnités, régies d'avance...

Organisation et fonctionnement des bibliothèques	Histoire des bibliothèques	Les bibliothèques et la vie intellectuelle, les bibliothèques et la vie sociale
	Différents types de bibliothèques	BN, BM, BU, BCP, bibliothèques spécialisées...
	Organisation des bibliothèques et des services de documentation	Concentration et déconcentration des services, coopération entre les bibliothèques au niveau national et au niveau international.
	Local et mobilier	Rangements, tables, éclairage, chauffage, réception des lecteurs, salles de catalogue, aménagement général...
	Accroissement des collections	Dons et legs, dépôt légal, achats, échanges, concessions de l'État, choix des acquisitions...
	Classifications	Les classifications internationales
	Classement et numérotage des collections	
	Conservation des documents	Usure, insectes, humidité, incendie, traitements papier, des reliures, vols...
	Communication des collections	Organisation des salles de travail, admission des lecteurs, surveillance et hygiène, prêt, PEB, expositions, conférences, visites...
	Moyens techniques de la documentation	Reproduction photographique des documents
	Rapport bibliothécaire/usager	Les catégories de lecteurs, les chercheurs, les enfants, rôle social et intellectuel du bibliothécaire
Établissement et rédaction de catalogue	Histoire des catalogues	
	Présentation matérielle des catalogues	Manuscrits, imprimés sur fiches, collectifs...
	Principes de la rédaction	Notices signalétiques, descriptives, analytiques. Catalogues de manuscrits, de collections rares...
	Rédaction de notices de suites et de périodiques	
	Classement des notices selon la nature des catalogues	Catalogues alphabétiques par auteurs, par matières, catalogues systématiques, dictionnaires...

PROGRAMME DU DPB

Administration des bibliothèques	Généralités, structures administratives	Ministère, Direction des bibliothèques, Inspection générale, départements communes...
	Administration et législation des bibliothèques	BM (classées, contrôlées, surveillées), BCP, bibliothèques scolaires...
	Budget des BM	Financements, factures, dépenses, règlements.
	Personnel	Personnel communal, d'État.

Organisation et fonctionnement des bibliothèques	Rapport du bibliothécaire avec le lecteur	Psychologie, rôle de la lecture, rôle social du bibliothécaire
	Local et mobilier des bibliothèques	
	Accroissement des collections	Dépôt légal, achats, dons et legs, choix des livres, commande au libraire...
	Classement des collections	Registre d'entrée, classification, classement, cote, estampillage, reliure...
	Conservation des documents	Vols, incendies, humidités, insectes, poussière, récolements, mesures d'entretien...
	Communication des collections	Lecture sur place, accès des lecteurs aux rayons, technique de prêt, prêt à domicile, communication des collections spéciales, statistiques...
	Publicité de la bibliothèque	Presse, expositions, visites...
	Organisation et fonctionnement de bibliothèques spécialisées	Enfants, malades, bibliothèques circulantes...
Bibliographie		Bibliographies de bibliographies, bibliographies générales, spécialisées, usuels...
Technique et histoire du livre	Technique	Les parties constitutives du livre, la reliure, les supports, la typographie, les illustrations...
	Histoire	Les manuscrits, l'imprimerie, les incunables, l'évolution moderne du livre...

PROGRAMME DU CAFB

Administration	Administration générale	Ministère, Inspection générale des bibliothèques, Direction des bibliothèques de France
	Administration et législation des bibliothèques	BM (classées, surveillées, contrôlées), BCP, notions sur les BU et la BN, bibliothèques scolaires
	Budget des BM	Budget des collectivités locales, marchés publics, recettes et dépenses d'une bibliothèque, subventions et factures
	Personnel des bibliothèques	Personnel d'État et personnel communal
Organisation et fonctionnement d'une	Rapport du bibliothécaire avec le lecteur	Psychologie et orientation, rôle social et culturel de la bibliothèque
	Local et mobilier	

bibliothèque	Accroissement des collections	Dons et legs, dépôt légal, achats, acquisitions, commandes au libraire et vérification d'une livraison
	Classement des collections	Registre d'entrée, cote, classification ¹⁶⁵ , rangement, estampillage, reliure
	Catalogues	Qualification en fonction de l'utilité de la bibliothèque
	Conservation des documents	Vol, incendie, insectes, humidité, rongeurs, mesures d'entretien
	Communication des collections	Lecture sur place, accès des lecteurs aux rayons, réserves, conditions de communication. Prêts.
	Publicité de la bibliothèque	Expositions, brochures et listes d'ouvrages, visites de la bibliothèque
	Organisation et fonctionnement propre à certaines bibliothèques	Enfants, entreprises, hôpitaux et sanatoriums. Bibliothèques circulantes
Bibliographie	Catalogues, bibliographies de bibliographies, bibliographies spéciales et générales, encyclopédies	
Techniques et histoire du livre	Technique	Les parties constitutives du livre, le support, les illustrations et la composition, la reliure
	Histoire	Manuscrits, incunables, évolution de l'impression

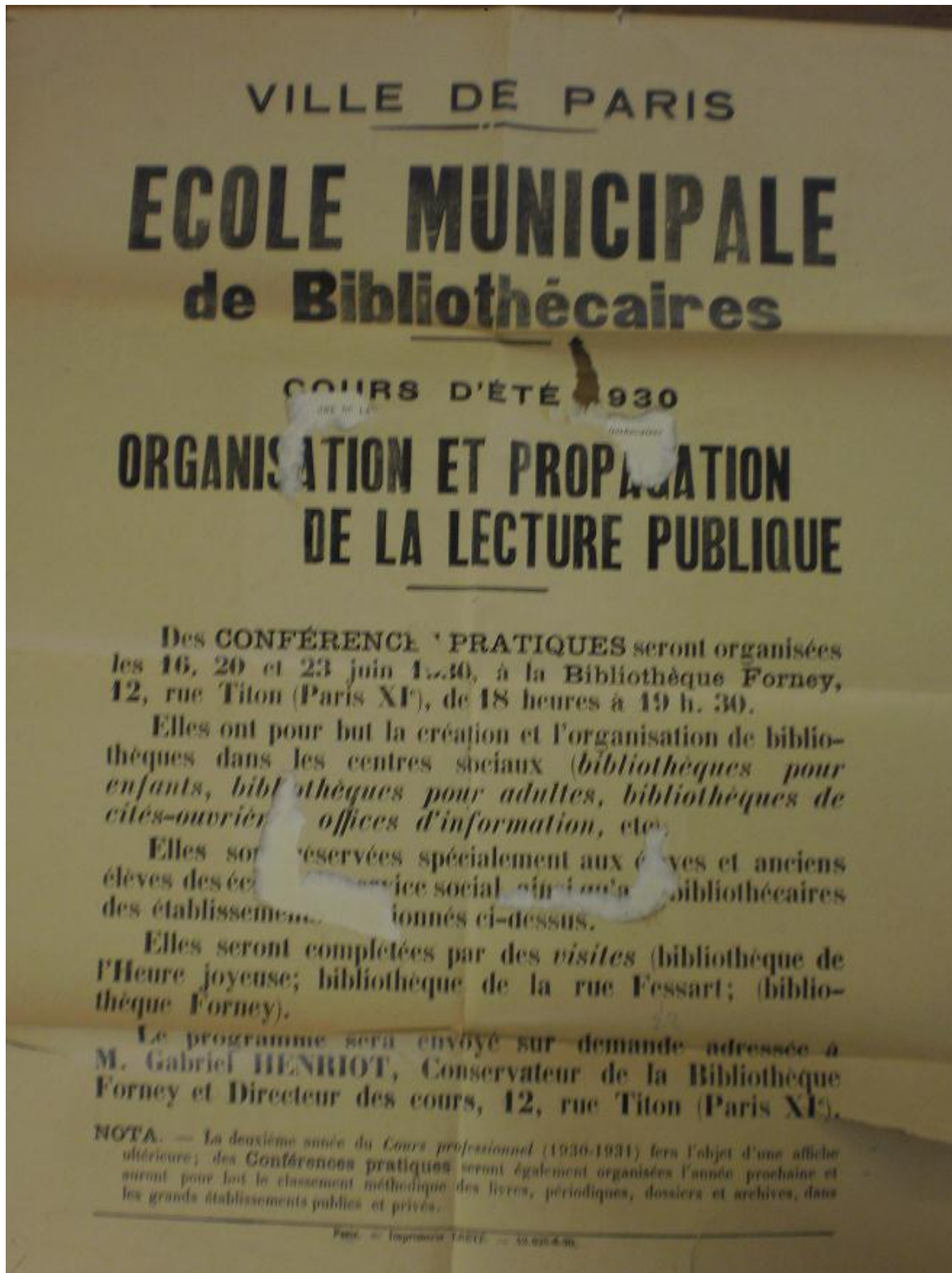
PROGRAMME D'UN PETIT COURS DE L'ABF

Les catégories de bibliothèques	Grandes bibliothèques, bibliothèques étrangères, bibliothèques spécialisées, coopération entre bibliothèques
Lecture dans une petite bibliothèque	Catégories de lecteurs, choix des livres, bibliographies et usuels
Le livre	Histoire, description et fabrication. Illustration, commerce
Organisation d'une petite bibliothèque	Budget, local, mobilier, entrées, classement, catalogue, reliure et prêt.

¹⁶⁵ Les programmes furent régulièrement modernisés, nous voyons par exemple que dans l'arrêté du 23 août 1960, les classifications sont précisées et les programmes contiennent l'apprentissage de la CDU, Dewey, Bliss, Ranganathan, classification de la bibliothèque du Congrès...

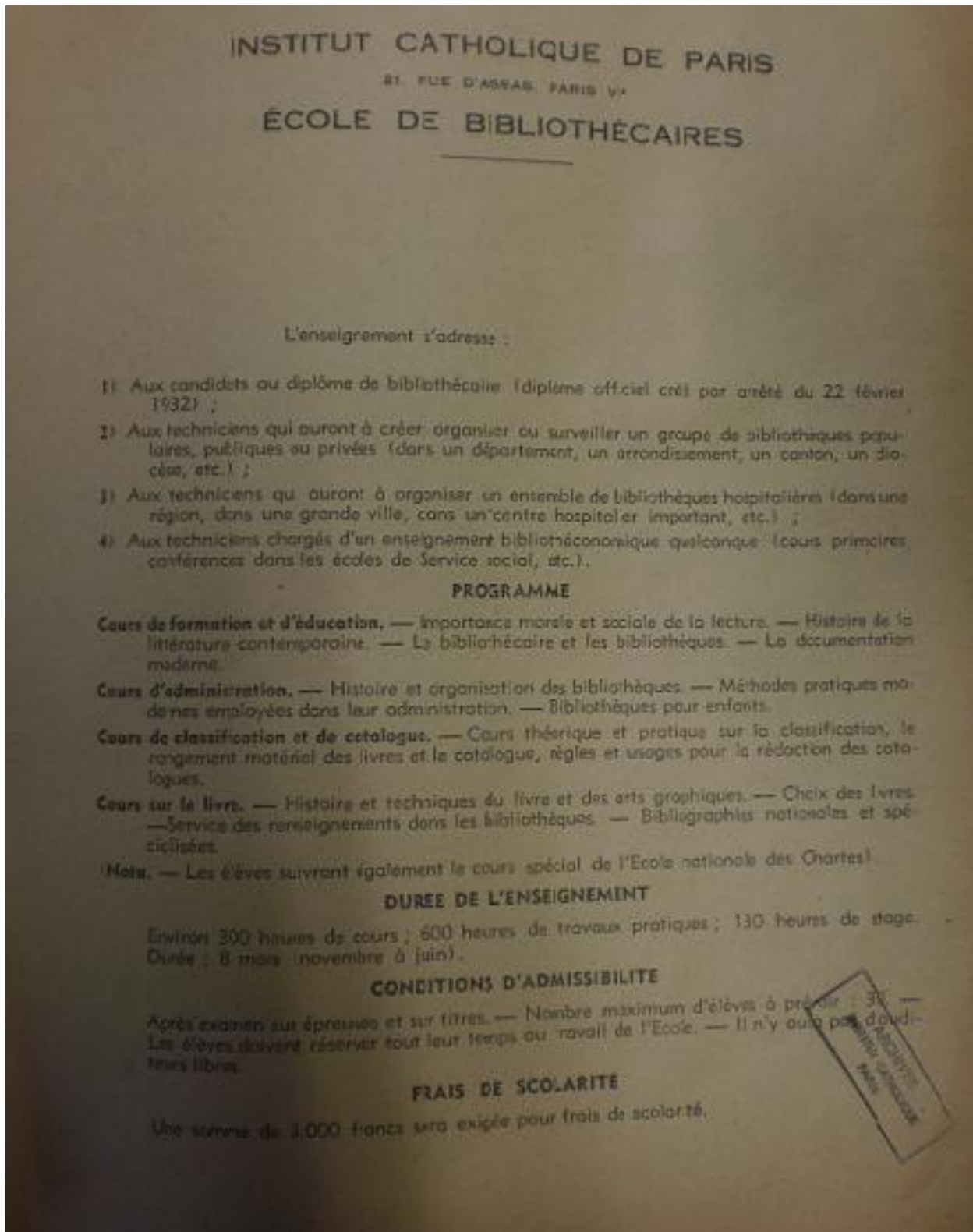
Annexe 3 : Photographies

AFFICHE DES COURS D'ÉTÉ DE 1930 À LA BIBLIOTHEQUE FORNEY¹⁶⁶



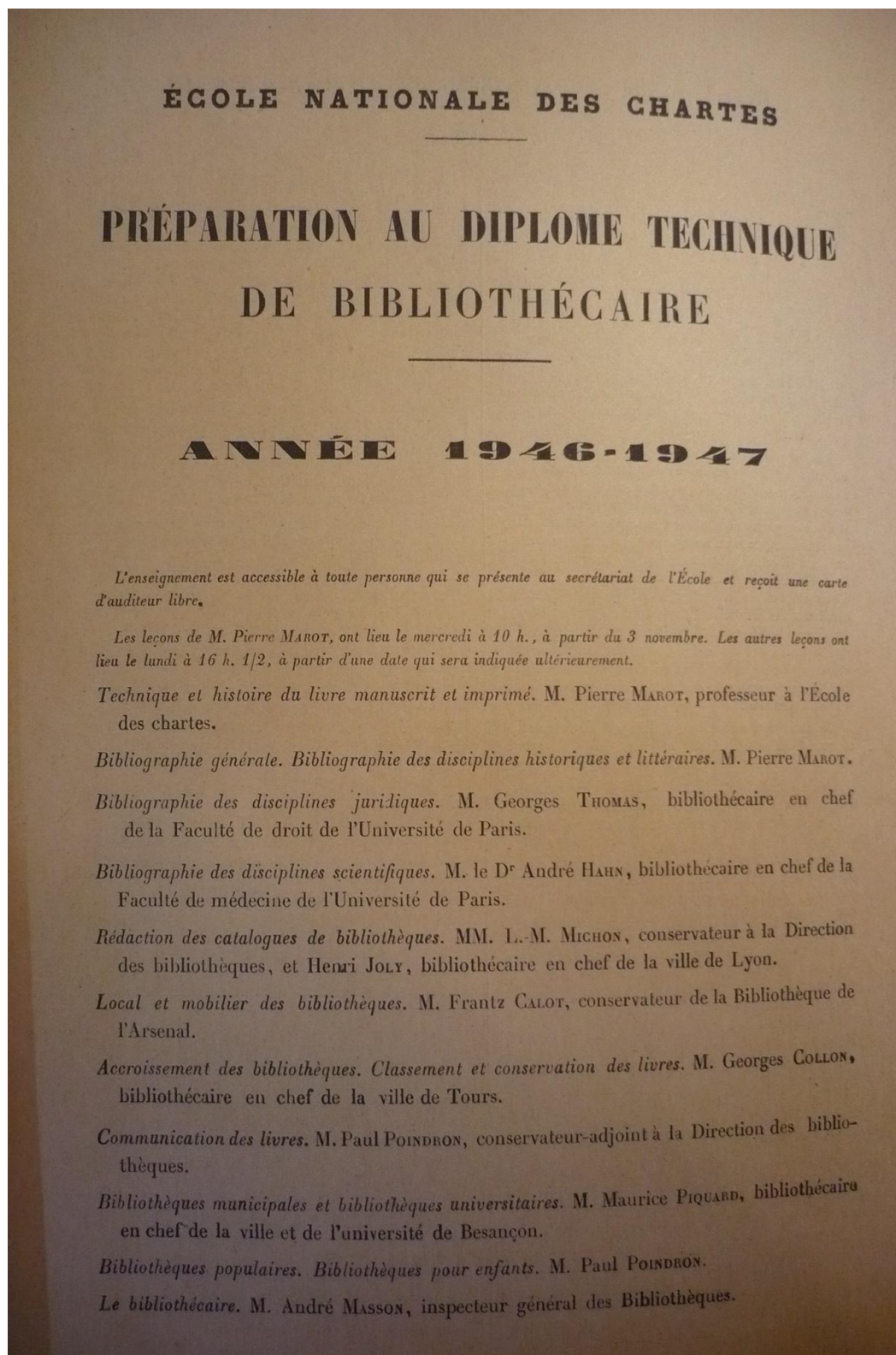
¹⁶⁶ Archives de la Bibliothèque Forney, fonds « École municipale de bibliothécaires ».

PROGRAMME DES COURS DE L'ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE¹⁶⁷



¹⁶⁷ Archives de l'Institut catholique, EBD 2N 1.

PRÉPARATION AU DTB À L'ÉCOLE DES CHARTES¹⁶⁸



¹⁶⁸ Arch. nat., 93 AJ 140 1.

EXEMPLAIRE D'UN DIPLÔME DU DSB¹⁶⁹

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIPLÔME SUPÉRIEUR DE BIBLIOTHÉCAIRE

Le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
Vu l'arrêté du 29 juillet 1950 portant institution d'un Diplôme supérieur de Bibliothécaire, ensemble les arrêtés
des 6 septembre 1950 et 31 octobre 1951,
Vu le procès-verbal de la délibération du jury, relatif à la session de 1956

ARRÊTE :

Le Diplôme Supérieur de Bibliothécaire est conféré
à M^{lle} A. Colette née
né(e) le 2 Janvier 1933 à Paris XIII^{ème} département Seine
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Mention obtenue : passable
Épreuves à option subies avec succès : analyse d'un texte en langue anglaise

Fait à Paris, le 9 juillet 1956

Pour ampliation :
Le Directeur des Bibliothèques de France,
Julien Lais

Le Ministre de l'Éducation Nationale,
Pour le Secrétaire d'État et par délégation
Le Directeur de Cabinet
signé : *E. Sidet*
Délivré par la Direction des Bibliothèques - Bureau du Personnel
le 21 Août 1956 N° 136

J. F. 301001

¹⁶⁹ Arch. nat., F 17 17962.

